



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2012

*S*ALVEPAR
Groupe TIKEHAU



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent Document de Référence a été enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), conformément à l'article 212-13 de son règlement général, le 13 juin 2013 sous le numéro R13-032. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621.8.1-1 du Code monétaire et financier a été effectué après que l'AMF a vérifié si « le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement aux pages 3 à 16 et aux pages 29 et 30 du rapport financier annuel 2011 ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement aux pages 3 à 15 et aux pages 25 et 26 du rapport financier annuel 2010.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de Salvepar : 134, boulevard Haussmann - 75008 Paris,
- sur le site internet de Salvepar : <http://www.salvepar.fr>, et
- sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

Des exemplaires des rapports financiers annuels 2011 et 2010 dont les informations sont incorporées par référence peuvent être consultés :

- au siège social de Salvepar : 134, boulevard Haussmann – 75008 Paris et
- sur le site internet de Salvepar : <http://www.salvepar.fr>.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| I. PRESENTATION DE LA SOCIETE..... | 9 |
| a) Profil et historique..... | 9 |
| b) Stratégie..... | 10 |
| i) Stratégie d'investissement..... | 10 |
| ii) Stratégie pour la réduction de la décote de holding..... | 11 |
| c) Politique de distribution des dividendes | 11 |
| d) Chiffres clés..... | 12 |
| e) Salvepar et son marché..... | 14 |
| f) Les participations de Salvepar..... | 15 |
| i) Investissements réalisés cette année..... | 15 |
| ii) Participations cotées..... | 16 |
| iii) Participations non-cotées..... | 26 |
| II. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE..... | 33 |
| a) Organigramme..... | 33 |
| b) Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement..... | 35 |
| i) Composition du Conseil d'administration..... | 35 |
| ii) Fonctionnement du Conseil d'administration..... | 39 |
| iii) Déclaration concernant les organes de la Société..... | 39 |
| iv) Conflits d'intérêts des dirigeants et des administrateurs..... | 39 |
| v) Les comités..... | 39 |
| c) Rémunération et avantage..... | 40 |
| d) Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société..... | 40 |
| e) Facteurs de risques..... | 40 |
| f) Rapport du Président du Conseil d'administration..... | 45 |
| g) Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration..... | 50 |
| h) Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées..... | 51 |
| i) Différends et litiges (procédures judiciaires et d'arbitrage)..... | 54 |
| III. RAPPORT DE GESTION | 55 |

| | |
|--|----|
| IV. COMPTES ANNUELS..... | 65 |
| V. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL | 83 |
| a) Informations juridiques sur Salvepar et statuts..... | 83 |
| i) Dénomination sociale..... | 83 |
| ii) Lieu et numéro d'enregistrement..... | 83 |
| iii) Date de constitution et durée de vie..... | 83 |
| iv) Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire..... | 83 |
| b) Informations complémentaires | 83 |
| i) Objet social (Article 2 des statuts)..... | 83 |
| ii) Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (Article 10 à 15 des statuts)..... | 83 |
| iii) Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (Article 9 des statuts)..... | 86 |
| iv) Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées (Article 17 des statuts)..... | 86 |
| v) Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée (Extrait de l'article 9 des statuts)..... | 86 |
| vi) Dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un chargement de contrôle..... | 86 |
| vii) Conditions particulières régissant la modification du capital..... | 86 |
| c) Informations sur le capital et les principaux actionnaires sur 3 ans..... | 86 |
| d) Opérations avec des apparentés..... | 88 |
| e) Salariés..... | 89 |
| VI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES..... | 91 |
| a) Notion d'Actif Net Réévalué..... | 91 |
| b) Informations complémentaires relatives à la Responsabilité Sociale des Entreprises..... | 91 |
| c) Documents accessibles au public..... | 91 |
| d) Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2012..... | 92 |
| e) Investissements significatifs programmés..... | 94 |
| f) Contrats importants..... | 94 |
| g) Personnes responsables du Document de Référence..... | 94 |
| h) Contrôleurs légaux des comptes..... | 94 |
| i) Communication financière..... | 95 |
| j) Honoraires des Commissaires aux Comptes..... | 95 |
| k) Glossaire..... | 96 |
| l) Table de concordance..... | 97 |

Définitions

Dans le présent document de référence, et sauf indication contraire :

Les termes la « Société » et « Salvepar » désignent la société SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS – SALVEPAR dont le siège social est situé 134, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 552 004 327.

Avertissement

Le présent Document de Référence comporte des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas

des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le présent Document de Référence pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section II (e) « Facteurs de risques » du présent Document de Référence avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs de la Société. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient ainsi perdre tout ou partie de leur investissement.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2012 a été marquée en Europe par des avancées institutionnelles solides et un engagement fort de la BCE qui ont permis un repli des tensions sur les dettes des États périphériques. Dans ce contexte, après un premier semestre difficile, les marchés actions ont engagé un redressement significatif dans la seconde partie de l'année.

Chronologie de l'année

La première partie de l'année s'est inscrite dans la stricte continuité de 2011 avec des marchés volatils et suspendus aux nouvelles provenant d'Europe. Ainsi, après la dégradation de neuf pays de la zone euro en janvier par S&P, l'Eurogroupe a validé fin février un plan d'aide à la Grèce comprenant une participation du secteur privé (PSI) à la restructuration de sa dette. Au même moment, la BCE continuait d'injecter des liquidités via un deuxième plan de LTRO (prêt à 3 ans accordé par la BCE aux banques pour éliminer le risque de liquidité). La réaction des investisseurs à ces mesures a été positive avec de bonnes performances des marchés actions et obligataires au cours des trois premiers mois de l'année. Néanmoins, des tensions politiques en Grèce, associées à la révision par deux fois à la baisse de l'objectif de déficit budgétaire espagnol pour 2012, ont mis à mal les marchés financiers de mars à juillet. Alors que la monnaie unique atteignait fin juillet un point bas à 1,206\$ et que les taux d'emprunts à 10 ans espagnols s'envolaient à plus de 7,6%, Mario Draghi, le président de la BCE, annonçait que la BCE était « prête à faire tout ce qu'il faut pour préserver l'euro ». Les investisseurs ont alors considéré que le risque d'éclatement à court terme de la zone euro était largement réduit et les marchés ont terminé l'année en forte hausse, portés par un regain d'optimisme issu de cette annonce et de la mise en place des premiers éléments d'une union bancaire en zone euro.

Enfin, bien que les tensions financières se soient fortement apaisées dans la deuxième partie de l'année grâce à un regain de confiance déclenché par la BCE, le niveau d'activité n'aura pas été suffisant pour empêcher la zone euro de retomber en récession en 2012. Le PIB s'est contracté au T2 et au T3, après avoir stagné au T1 et vraisemblablement le recul de l'activité s'est poursuivi au T4. En parallèle, le taux de chômage en France est remonté et a atteint un record historique de 11,8% en novembre, contre 10,7% en décembre 2011.

Performances des marchés financiers

Si le bilan a été très positif pour les marchés actions européens avec un gain de 13,8% sur l'année pour l'EuroStoxx 50, de 13,0% pour le CAC40 et 14,3% pour le SBF250, cette performance est intervenue principalement sur la seconde partie de l'année comme l'a montré la chronologie des événements ci-dessus. Le marché obligataire a été bien plus régulier car il a constamment bénéficié de la recherche de rendement des investisseurs.

Gestion du portefeuille de Salvepar

Dans ce contexte, Salvepar a eu une activité mesurée durant 2012. La Société s'est renforcée dans Heurtey Petrochem pour atteindre 6,0% du capital, et a participé à l'augmentation de capital dans GL Events à hauteur d'environ 1m€. Les participations de Salvepar ont globalement réalisé une bonne année 2012 grâce à une forte résistance sur leur marché domestique français ainsi qu'une poursuite de la croissance internationale pour celles d'entre elles présentes hors de France. La valorisation du portefeuille de la Société a souffert de l'environnement difficile du premier semestre sur les marchés actions, avant de voir un net redressement de son Actif Net Réévalué durant le second semestre.


I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

a. Profil et historique

SALVEPAR est une holding de participations cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment C) qui investit en compte propre dans des actions ou instruments donnant accès au capital de sociétés cotées ou non-cotées. La stratégie d'investissement de SALVEPAR vise à accompagner le développement d'entreprises de taille moyenne (ETIs) ayant une dimension internationale.

SALVEPAR a vocation à investir en tant qu'actionnaire minoritaire dans des sociétés cotées ou non cotées, en privilégiant les sociétés en croissance ou en phase de recomposition de leur capital. SALVEPAR souhaite par ailleurs entretenir un dialogue constructif avec les fondateurs / le *management* des sociétés dans lesquelles elle investit.

SALVEPAR EN QUELQUES DATES :



| | |
|------------------|---|
| 2013 | Cessions : STEF, GL EVENTS, TOUAX, LACROIX, POLYGONE, SOCOTEC (OBSA) Investissement : NATUREX (OCEANE) |
| 2012 | Le 26 octobre 2012, le groupe TIKEHAU prend le contrôle de SALVEPAR Investissements : GL EVENTS (renforcement), HEURTEY PETROCHEM (renforcement) Allègements : LATECOERE, THERMADOR |
| 2011 | Cessions : ACTIA Group, LOHR Investissements : COURTEPAILLE, ECOTEL CHOMETTE FAVOR, HEURTEY PETROCHEM, IPSOS |
| 2010 2009 | Cessions : FACEO (via le FCPR FACEAX), FAIVELEY Transport (solde) Investissements : HEURTEY PETROCHEM, LE NOBLE AGE, SOCOTEC (OBSA), SPIE BATIGNOLLES, THERMADOR |
| 2008 2007 | Cessions : FAIVELEY Transport, GEODIS Investissements : FACEO (via le FCPR FACEAX), GL EVENTS, NORBERT DENTRESSANGLE, STEF, THERMADOR |
| À partir de 1990 | Diversification des investissements par des prises de participations dans des secteurs d'activité autres que le transport puis mise en place d'une rotation plus rapide du portefeuille |
| 1969 | Entrée de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE au capital de SALVE, via sa filiale SOGENAL qui prend la majorité du capital en 1986 via SG CAPITAL DÉVELOPPEMENT |
| 1953 | Introduction à la Bourse de Nancy ; développement des prises de participations dans des sociétés spécialisées dans le transport routier |
| 1929 | Création de SALVE (Société Alsacienne de Véhicule Électriques) par des ingénieurs spécialisés dans les travaux d'électrification sur le Rhin, qui prend en 1972 la dénomination de SALVEPAR |

Aux termes d'un contrat de cession d'actions conclu le 22 octobre 2012, Tikehau Participations & Investissements (ci-après « TPI ») a acquis, le 26 octobre 2012, dans le cadre d'une cession de gré à gré, l'intégralité des actions Salvepar détenues par le groupe Société Générale, soit 804.873 actions représentant 51,42% du capital et des droits de vote de Salvepar, au prix unitaire de 86,24 euros.

Cette acquisition ayant entraîné le franchissement à la hausse par TPI du seuil de 30% du capital et des droits de vote de Salvepar, TPI a déposé une offre publique obligatoire sur le solde du capital de la Société, conformément aux dispositions de l'article 234-2 du Règlement général de l'AMF, à un prix par action identique à celui versé à la Société Générale dans le cadre de la cession de gré à gré, soit 86,24 euros par action.

L'offre publique obligatoire a été ouverte du 13 au 28 décembre 2012. A la clôture de l'offre, TPI détenait 1 442 952 actions Salvepar, soit 92,18% du capital et des droits de vote de la Société. Le montant total décaissé par TPI pour acquérir les 1 442 952 actions Salvepar a donc été de 124.440.180,50 euros.

Le financement de l'acquisition des actions auprès de Société Générale et des actions apportées à l'offre publique a été effectué pour partie sur fonds propres par TPI et pour partie par voie de financement bancaire contracté auprès d'un syndicat bancaire.

Dans le cadre de la note d'information relative à cette offre publique, visée par l'AMF le 11 décembre 2012, TPI a déclaré avoir les intentions suivantes pour les 12 prochains mois :

- Avoir l'intention de faire de Salvepar un véhicule privilégié d'investissement du groupe en matière de

participations minoritaires en capital dans des sociétés de taille moyenne, cotées ou non cotées,

- Ne pas souhaiter infléchir de manière significative la stratégie et l'activité de Salvepar qui demeurera celle d'une société poursuivant, de manière à la fois opportuniste et prudente, une pratique d'investissement et d'arbitrage principalement en matière d'actions cotées et non cotées,
- Avoir l'intention de maintenir l'admission des actions de Salvepar aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) de NYSE Euronext,
- N'envisager aucun changement en termes de structure et notamment ne pas envisager de procéder à une fusion, réorganisation, liquidation ou restructuration juridique de Salvepar,
- Avoir pour Salvepar une politique de distribution de dividendes qui continuera, comme par le passé, d'être déterminée par ses organes sociaux en fonction de sa capacité distributive, laquelle résultera de sa politique d'arbitrage en fonction des opportunités de marché comme de sa perception d'opportunité de réemploi des fonds dégagés par de tels arbitrages,
- Envisager que Salvepar procède en 2013 à une distribution significativement plus importante que lors des exercices précédents, en tant que de besoin par prélèvement sur les réserves disponibles de Salvepar, qui intégrerait, le cas échéant, le ou les produits d'une ou plusieurs éventuelles cessions de participations de son portefeuille, ainsi que le recours, compte tenu du niveau attractif des taux d'intérêt, de manière mesurée et en fonction des opportunités du marché, à l'endettement permettant à Salvepar de mieux optimiser sa structure financière.

b. Stratégie

i. Stratégie d'investissement

Salvepar est une holding d'investissement minoritaire dans des sociétés cotées et non cotées. Elle a construit au fil des ans un portefeuille équilibré de participations de tailles homogènes avec une diversification sectorielle importante. Salvepar investit dans des entreprises de taille moyenne, ciblant des sociétés présentant un profil ou un potentiel de rentabilité supérieur à celui des sociétés de grande taille, et positionnées sur des marchés de niche en croissance.

Depuis la prise de contrôle par le groupe Tikehau de Salvepar intervenue en octobre 2012, cette politique d'investissement est désormais menée avec le soutien de l'équipe d'investissement de Tikehau Capital Advisors

dotée d'une grande expérience (l'expérience du groupe Tikehau en matière d'investissement et de gestion est présentée en Section II. a)). Tikehau Capital Advisors met à disposition de Salvepar les ressources adéquates en termes de support administratif, logistique, juridique et financier. En outre, Salvepar entend bénéficier pleinement des opportunités d'affaires du groupe Tikehau issues de l'expérience, et des réseaux développés par ses associés, ainsi que de leur approche partenariale avec des investisseurs/actionnaires.

Le portefeuille actuel de Salvepar est le fruit d'opportunités saisies par la Société tant en termes d'acquisitions que de cessions.

Salvepar compte poursuivre cette stratégie d'investissement en capital en la développant autour de 2 axes :

- **Des investissements minoritaires à moyen terme.** Les conditions économiques qui règnent en Europe sont notamment propices à l'accélération de projets d'internationalisation de sociétés européennes qui doivent ou devront faire davantage appel à des investisseurs en capital pour financer les projets de croissance et de développement, étant donné les conditions de financement de plus en plus difficiles pour les sociétés de taille moyenne.
- **La poursuite de la diversification du portefeuille avec des investissements opportunistes.** L'environnement économique plaide également pour une poursuite de la diversification du portefeuille en matière géographique, suivant une approche opportuniste, afin de mieux répartir les risques et rechercher d'autres relais de croissance, et ce en s'appuyant notamment sur le réseau de partenaires de premier plan du groupe Tikehau.

Dans la continuité de sa stratégie historique, la Société vise ainsi à construire un portefeuille diversifié, solide (peu endetté) et équilibré. Elle entend privilégier les transactions de gré à gré afin de développer une approche partenariale de long terme permettant la collaboration avec les sociétés, leur management et leurs actionnaires, en obtenant en qualité de minoritaires des droits clairs (en terme notamment de gouvernance et de conditions de sortie).

Salvepar envisage par ailleurs le recours à l'endettement dans des proportions mesurées afin de préserver la qualité de son bilan et traverser les difficultés éventuelles liées à la conjoncture macro-économique. La création de valeur devrait donc être réalisée par la génération de plus-values et la génération de dividendes par les sociétés investies et non par l'effet de levier.

Salvepar considère avoir des atouts importants pour mettre en œuvre sa stratégie, et différenciants par rapport à d'autres acteurs du capital-investissement :

- **Un horizon d'investissement non limité dans le temps.** Contrairement à des fonds de *private equity* dont la durée de vie est limitée, Salvepar n'a pas de contrainte de temps et peut choisir le moment qu'elle juge le plus opportun pour acquérir et céder des participations.
- **La transparence de l'information.** Salvepar, en tant que société dont les actions sont admises sur un marché réglementé, doit communiquer au marché dès que possible toute information significative, telle qu'un mouvement affectant le portefeuille. En plus de ses obligations d'information périodique (résultats annuels, semestriels, chiffre d'affaires trimestriel), la Société publie son Actif Net Réévalué trimestriellement.
- **La gouvernance.** La Société comprend au sein de son Conseil d'administration trois administrateurs indépendants et expérimentés en matière financière. Elle entend également d'ici la fin de l'année 2013 mettre en place un comité d'investissement pour assister la direction générale, qui sera composé à parité entre les représentants du groupe Tikehau et d'autres personnalités extérieures au groupe reconnues du monde de l'investissement.
- **Les moyens humains.** Salvepar bénéficie du savoir-faire de l'équipe d'investissement de TCA. TCA accompagne également la Société en se chargeant du support administratif, logistique, juridique et financier.
- **L'appartenance au groupe Tikehau.** Salvepar bénéficie de l'expérience et des réseaux des associés du groupe Tikehau ainsi que de ses opportunités d'investissement.

ii. Stratégie pour la réduction de la décote de holding

A l'instar de ses pairs cotés spécialisés en capital investissement, Salvepar porte une attention particulière à la réduction de la décote de holding. A cette fin, la Société entend notamment utiliser les moyens suivants :

- une distribution régulière d'une partie des plus-values issues des cessions de participations et du résultat financier annuel généré par le portefeuille,
- une gestion efficiente des coûts, et
- la recherche d'amélioration de la liquidité (notamment par la mise en place d'un contrat de liquidité et la communication financière).

c. Politique de distribution de dividendes

Afin de récompenser ses actionnaires, Salvepar continuera, comme dans le passé, à mener une politique de distribution de dividendes résultant de sa politique d'arbitrage en fonction des opportunités de marché comme de sa perception d'opportunité de réemploi des fonds dégagés par de tels arbitrages.

Les distributions proviendront ainsi (i) de plus-values de cessions de participations et (ii) du résultat financier annuel généré par le portefeuille.

Au titre de l'exercice 2012, l'assemblée générale a approuvé le versement d'un dividende exceptionnel de 55,50 euros par action, soit 87 millions d'euros distribués à l'ensemble des actionnaires (à mettre en perspective avec le montant total de 124,4 millions d'euros décaissé par TCP pour acquérir 92,2% du capital de Salvepar).

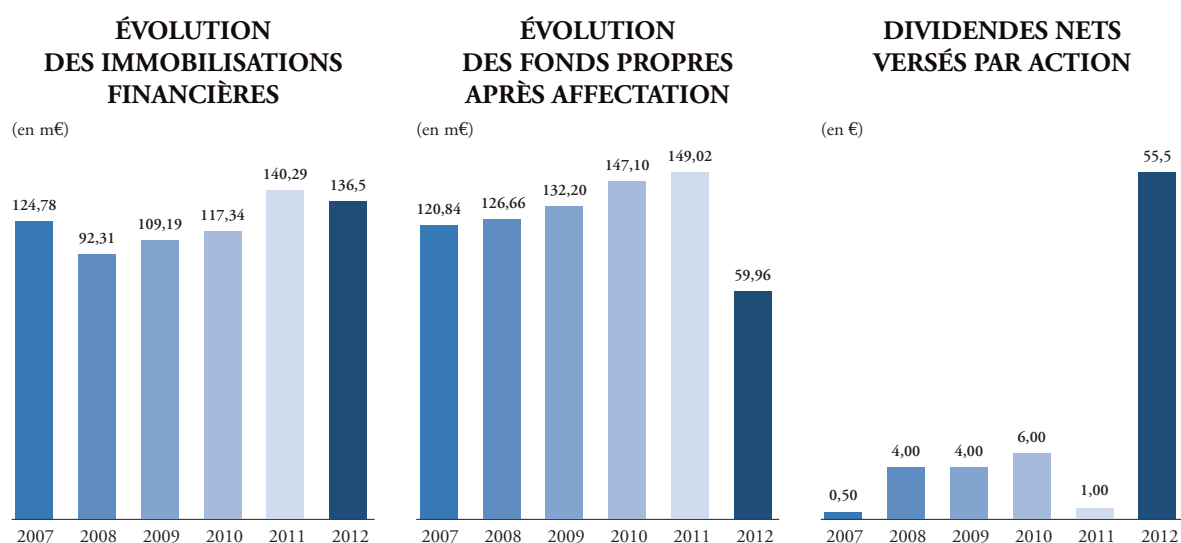
d. Chiffres clés

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES **136,2** m€

FONDS PROPRES **59,96**¹ m€

DIVIDENDE NET PAR ACTION **55,5** €

RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS **-2,18** m€

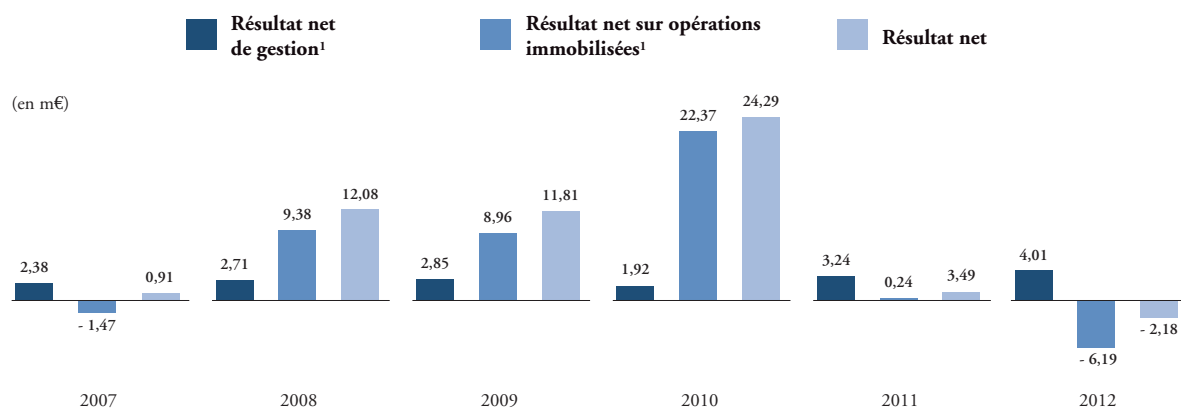


¹ Il s'agit de fonds propres après affectation du résultat 2012.

| | 31/12/12 | 31/12/11 | 31/12/10 |
|--|--------------|---------------|---------------|
| Trésorerie nette disponible ¹ | 9 692 214,19 | 11 152 150,03 | 38 238 026,72 |

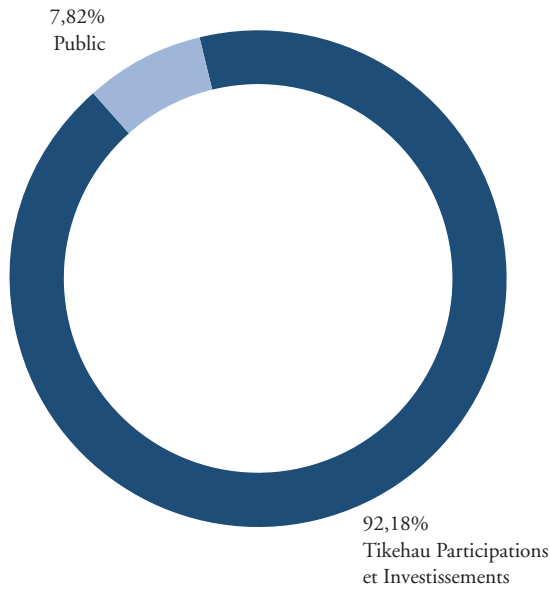
¹ La trésorerie nette disponible correspond à la somme des postes « Disponibilités », « Valeurs Mobilières de Placement » et « Dépôt à terme » des comptes de la Société.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS



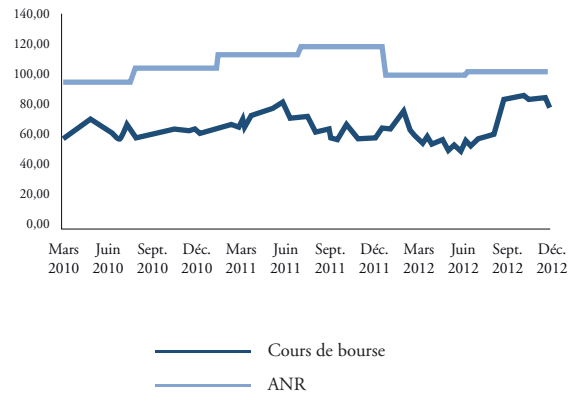
¹ Le calcul du Résultat net de gestion et du Résultat net des opérations sur valeurs immobilières est précisé dans le compte de résultat de la Société en Section IV. du présent document.

ACTIONNARIAT

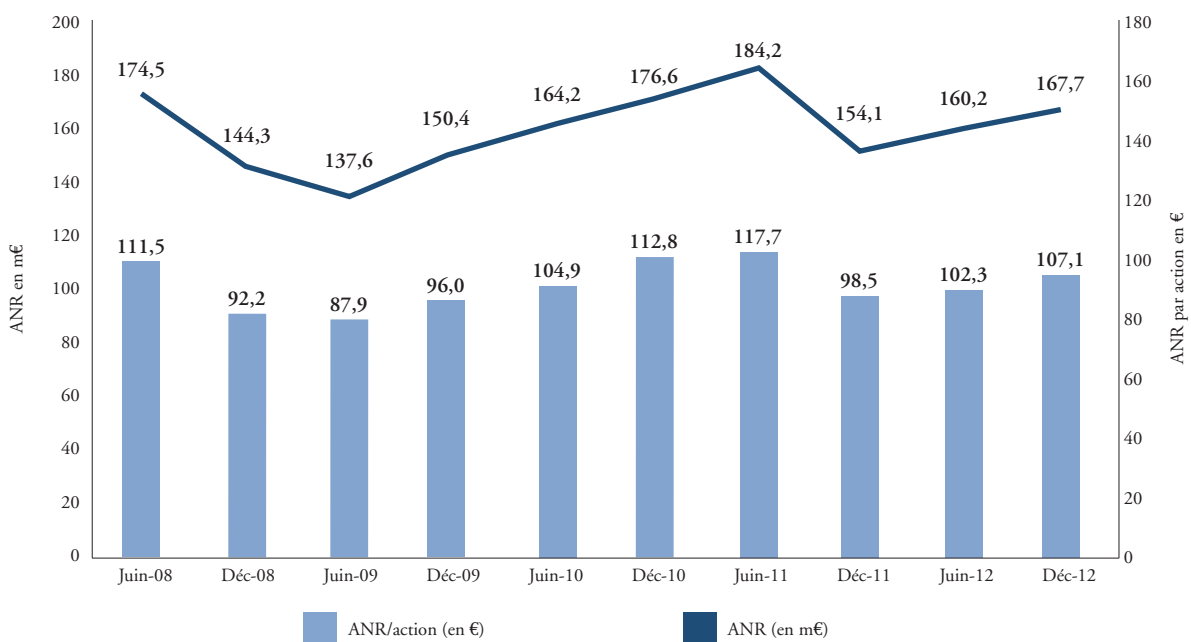


Au 31 décembre 2012

COURS DE BOURSE



ACTIF NET RÉÉVALUÉ*

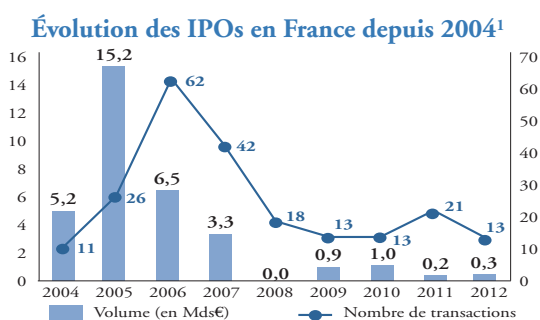


* La méthode de calcul de l'ANR a été modifiée en décembre 2012. Désormais, l'ANR des participations cotées est calculé à partir de la moyenne des cours des 20 derniers jours de bourse contre le cours du jour de clôture précédemment

e. Salvepar et son marché

Le marché de l'investissement a été marqué par une baisse de l'activité dans la continuité de ce que nous connaissons depuis 2008. Que les sociétés soient cotées ou non, on constate une forte décline de l'offre de capital en France durant l'année :

- Sur les marchés cotés, seulement treize sociétés ont été introduites en bourse en 2012 pour un montant de 300 millions d'euros. Ceci est à comparer à 2011,

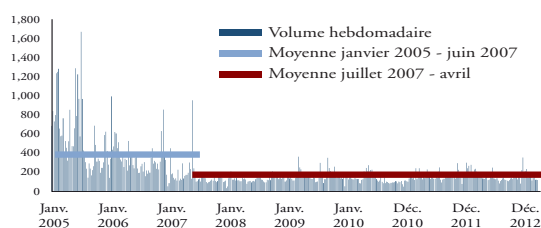


Source : Dealogic

¹ Tout segment de marché confondu (Marché Libre, Alternext, Euronext)

Sur les marchés cotés en secondaire, la tendance constatée est la même et les volumes échangés sont aujourd'hui trois fois inférieurs à ce qu'ils étaient avant la crise.

Évolution des volumes hebdomadaires échangés sur le CAC Mid&Small depuis 2005



Source : Bloomberg

Cet environnement de marché est le reflet de la crise économique en Europe mais cet environnement défavorable pousse aussi un certain nombre de sociétés de qualité à rechercher des leviers de croissance à l'international. Cela crée une opportunité de marché favorable, sur la niche de l'investissement minoritaire qu'occupe Salvepar, car la Société se positionne comme un des rares acteurs capables aujourd'hui d'accompagner les entrepreneurs et les entreprises pour financer leur développement, et/ou faire face à d'éventuels mouvements dans leur capital.

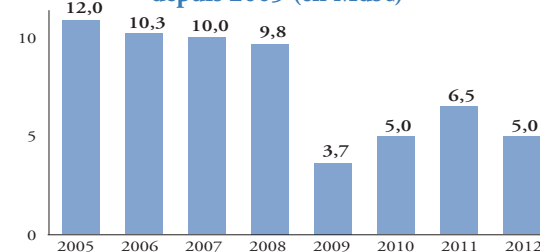
Consolidation des acteurs de capital

L'année 2012 a été marquée par la poursuite du mouvement de consolidation des acteurs du *private equity*. Ainsi, un certain nombre d'opérations ont eu lieu sur des sociétés de gestion françaises : la cession

année durant laquelle 200 millions avaient été levés par les entreprises françaises par ce biais ;

- Sur le marché du non coté, les fonds de capital-investissement français ont levé 5,0 milliards d'euros au cours de l'année. Ce chiffre contraste avec l'année 2011 qui avait vu les montants levés en hausse à 6,5 milliards levés, et est plus de 50% inférieur à la moyenne des montants levés annuellement de 2005 à 2008.

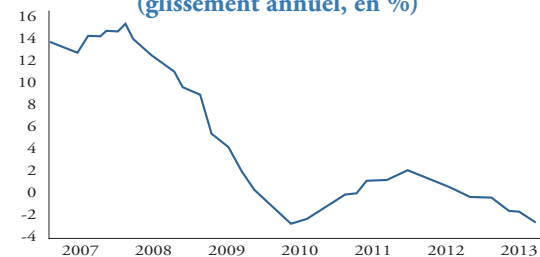
Levée de fonds du capital investissement français depuis 2005 (en Mds€)



Source : AFIC

Dans le même temps, les banques ont réduit leur exposition au crédit des entreprises françaises, en réduisant les financements accordés à ces sociétés, poussées par la réglementation de Bâle III et par des tensions sur leurs bilans liées à la crise de la dette en Europe.

Prêts octroyés par les banques dans la zone Euro (glissement annuel, en %)



Source : Reuters, BNP Paribas

de CAPE (Crédit Agricole Private Equity), l'acquisition de Perfectis par HLD et la cession de Groupama Private Equity à ACG. Le début de l'année 2013 a vu la poursuite de ce mouvement, avec notamment la cession du contrôle d'Axa Private Equity par Axa.

Tendances observées depuis le 1^{er} janvier 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'environnement économique en Europe, et en particulier en France, continue à se dégrader. Cette dégradation de l'environnement économique pèse sur le chiffre d'affaires de certaines participations en portefeuille de Salvepar, et pourrait avoir un impact négatif sur leur valorisation au titre de l'exercice 2013 en l'absence d'amélioration de la conjoncture économique.

f. Les participations de Salvepar

Les participations détenues par Salvepar sont présentées ci-après. SALVEPAR n'est pas en position d'exercer une influence notable sur les sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

i. Investissements réalisés en 2012

EVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2012, la Direction de SALVEPAR avait confirmé sa stratégie d'évolution du portefeuille et de diversification des secteurs d'activités au travers de cessions et de nouveaux investissements.

Au cours de l'exercice 2012, SALVEPAR a géré son portefeuille avec prudence, les mouvements restant limités étant donné la forte volatilité des marchés financiers et les flux plus réduits de transactions non-cotées :

- HEURTEY PETROCHEM, renforcement à hauteur de 0,7 million d'euros au premier semestre

2012, portant la participation totale de Salvepar à 6,02% du capital ;

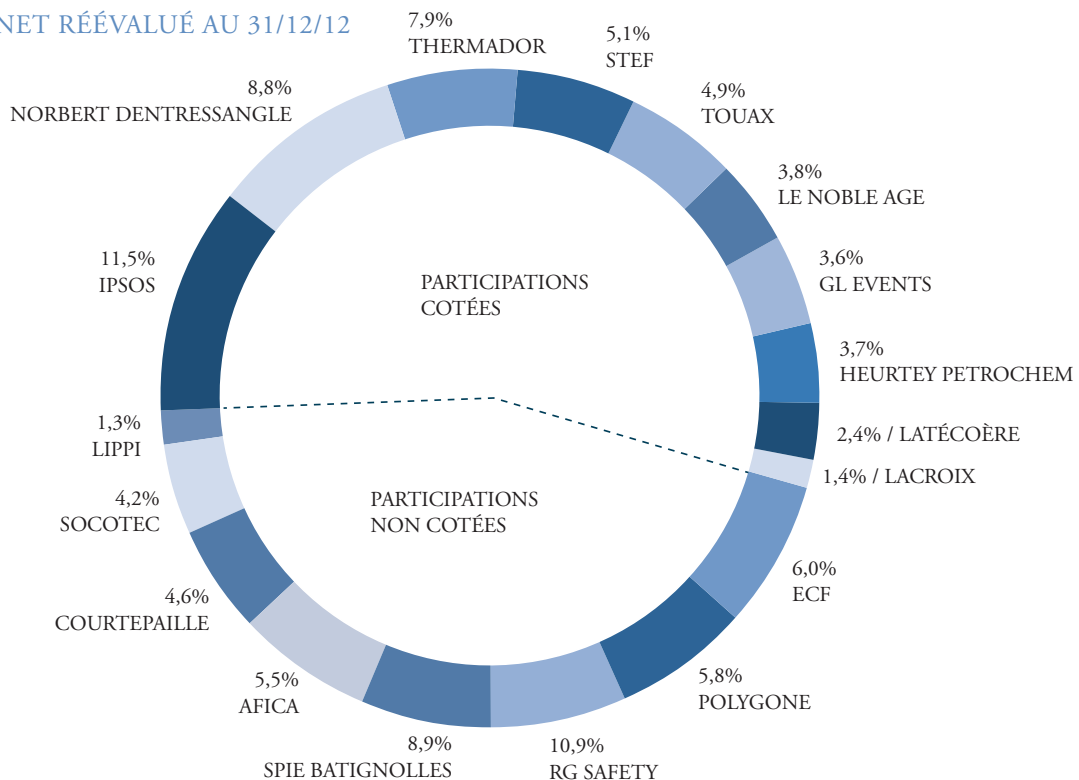
- LATECOERE, cession de 0,1 million d'euros d'actions en avril 2012, portant la participation totale de Salvepar à 4,9% du capital ;
- THERMADOR, cession de 0,6 million d'euros portant la participation à 5,1% du capital ;
- GL EVENTS, en participant à hauteur de 0,9 million d'euros dans l'augmentation de capital ayant eu lieu en novembre 2012, via ses Droits Préférentiels de Souscription, ainsi que par souscription à titre réductible, portant la participation totale de Salvepar à 1,39% du capital ;
- IPSOS, cession de 1 000 titres pour un montant de 27 500 euros.

Au total, les investissements 2012 ont représenté un montant de 2,2 millions d'euros, et les cessions 2012 un montant de 1,4 millions d'euros.

La liquidation judiciaire de la société CONFLANDEY S.A. du 31 janvier 2006, dont la participation est intégralement dépréciée dans les comptes de Salvepar, n'a pas fait l'objet d'avancement.

PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS

ACTIF NET RÉÉVALUÉ AU 31/12/12



TOTAL : 157 973 712 €

ii. Participations cotées

GL EVENTS

Gestion d'espaces publicitaires et d'événements.

Société cotée sur NYSE - Euronext Paris, Compartiment B
Code ISIN: FR0000066672 - GLO

| | |
|---|--------|
| Date d'investissement | nov-07 |
| Montant investi | 5,8 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/12 | 1,4% |



POLYGONE

Holding de contrôle de GL EVENTS.

| | |
|--------------------------|---------|
| Date d'investissement | sept-06 |
| Montant investi | 11,4 m€ |
| Pourcentage de détention | 4,8% |

Salvepar a cédé l'intégralité de ses actions GL Events et Polygone début 2013 pour un montant respectivement de 5,7 et 9,2 millions d'euros.

Description de l'activité

GL Events est un groupe international intégré de la filière événementielle. A travers ses différentes unités, la société est présente dans les trois principaux métiers de l'événementiel :

- Live : Accompagnement d'entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies de communication événementielle (53,4% du CA 2012)
- Exhibitions : Gestion d'un portefeuille de plus de 250 salons propriétaires professionnel ou grand public (16,5% du CA 2012)
- Venues : Organisation pour le compte d'entreprises ou d'institutions publiques de congrès, conventions, et colloques, etc (30,1% du CA 2012)

La société opère dans plus de 18 pays et son activité connaît une croissance soutenue dans les pays émergents (Brésil, Turquie, Qatar, Afrique, etc).

Polygone est la holding de contrôle de GL Events.

Faits marquants

- 2012 a été marquée par un renforcement des fonds propres de GL Events via une augmentation de capital de 71,6 m€ à laquelle Salvepar a participé à hauteur de 0,9 m€.
- Chiffre d'affaires 2012 en croissance de 5,3%, à 824 m€ et chiffre d'affaires à l'international en hausse de 21%.

ELÉMENTS FINANCIERS DE GL EVENTS (en m€)

Compte de résultat au 31 décembre 2012

| | |
|-------------------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 824,2 |
| Résultat opérationnel | 50,6 |
| Résultat net (part du groupe) | 28,2 |

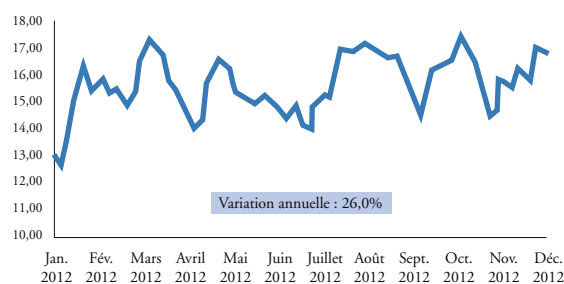
Eléments bilanciels au 31 décembre 2012

| | |
|--------------------------------|---------|
| Fonds propres (part du groupe) | 382,3 |
| Dette nette* | 227,3 |
| Total bilan | 1 189,9 |

* Dettes financières courantes + concours bancaires courants + dettes financières non courantes - Trésorerie et équivalent

ÉVOLUTION DU COURS DE GL EVENTS EN BOURSE

en euros



Répartition du capital au 31 décembre 2012

GL EVENTS

| | |
|------------|-------|
| ■ Polygone | 52,3% |
| ■ CM CIC | 4,6% |
| ■ SALVEPAR | 1,4% |
| ■ Public | 3,3% |
| ■ Sofina | 8,7% |

POLYGONE

| | |
|-----------------------|-------|
| ■ Fondateurs | 68,6% |
| ■ SALVEPAR | 4,8% |
| ■ Sofina | 8,4% |
| ■ Autres actionnaires | 18,2% |

HEURTEY PETROCHEM

Société cotée sur Alternext Paris
Code ISIN: FR0010343186 - ALHPC

| | |
|---|---------|
| Date d'investissement | déc.-11 |
| Montant investi | 5,9 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 6,0% |

Description de l'activité

Heurtey Petrochem est un groupe international d'ingénierie dans le secteur pétrolier. Les activités du groupe sont organisées en 2 pôles :

- Construction et installation de fours d'hydrocarbure (82% du CA 2012).
- Traitement des gaz naturels (18% du CA 2012).
Cette activité est exercée à travers Prosernat, dont Heurtey Petrochem détient 60%

La société emploie 875 salariés dont 75% travaillent à l'étranger.

Faits marquants

Le chiffre d'affaires en 2012 s'élève à 348 m€ en hausse de 1%. La société a annoncé un carnet de commandes en hausse de 32% à 425 m€.

Répartition du capital au 31 décembre 2011

- Public50,7%
- SALVEPAR.....6,0%
- IFP Investissements.....37,4%
- Dirigeants et Salariés.....5,9%



HEURTEY PETROCHEM

Ingénierie, études techniques.



ÉLÉMENTS FINANCIERS (en m€)

Compte de résultat 2012

| | |
|-------------------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 347,6 |
| Résultat opérationnel | 11,8 |
| Résultat net (part du groupe) | 1,4 |

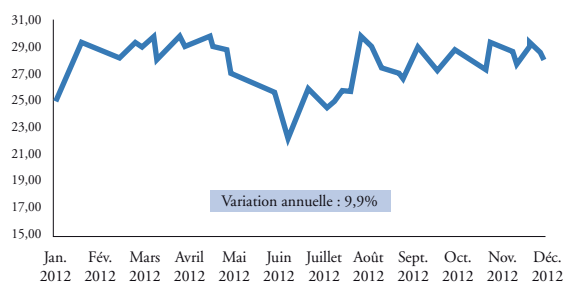
Éléments bilanciels au 31 décembre 2012

| | |
|----------------|-------|
| Fonds propres | 35,2 |
| Dettes nettes* | - 3,0 |

* Emprunts et dettes financières - disponibilités et VMP

ÉVOLUTION DU COURS D'HEURTEY PETROCHEM EN BOURSE

en euros



IPSOS

Société cotée sur NYSE - Euronext Paris, Compartiment B
Code ISIN: FR0000073298 - IPS

| | |
|---|---------|
| Date d'investissement | nov-05 |
| Montant investi | 15,3 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 1,5% |

Description de l'activité

Ipsos est le numéro 3 mondial de l'élaboration et de la diffusion d'études par enquêtes.

Les activités de la société sont organisées en 5 pôles :

- Etudes marketing (53,0% du CA 2012)
- Etudes publicitaires (15,9% du CA 2012)
- Etudes qualité (12,9% du CA 2012)
- Etudes médias (9,4% du CA 2012)
- Etudes d'opinion et de recherche sociale (8,8 % du CA 2012)

Le groupe emploie 16 569 personnes réparties sur les cinq continents.

Faits marquants

Ipsos a acquis en 2011 Synovate, le n° 6 du secteur, lui permettant de devenir le n° 3 mondial. L'année 2012 a donc été largement consacrée à l'intégration de Synovate tant au niveau des organisations humaines que des offres commerciales ou des structures. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires 2012 est stable par rapport à 2011 et la marge d'exploitation progresse à 10% du chiffre d'affaires.

Répartition du capital au 31 décembre 2012

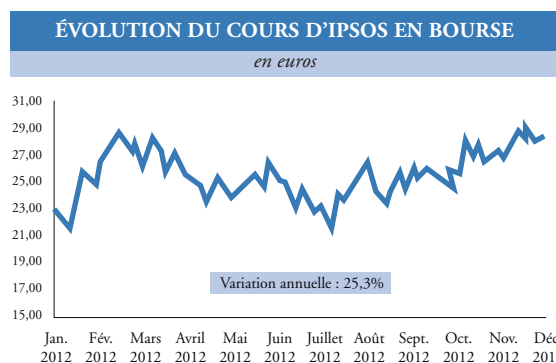
- LT Participations26,2%
- Salariés1,8%
- SALVEPAR1,5%
- SG Capital Développement1,13%
- Public / Autres actionnaires69,4%
- Auto-détention0,1%



Elaboration et diffusion d'études par enquêtes.

| ELÉMENTS FINANCIERS (en m€) | |
|---|---------|
| Compte de résultat 2012 | |
| Chiffre d'affaires | 1 789,5 |
| Résultat opérationnel | 178,5 |
| Résultat net (part du groupe) | 74,1 |
| Eléments bilanciaux au 31 décembre 2012 | |
| Fonds propres (part du groupe) | 916,0 |
| Dette nette* | 623,5 |
| Total bilan | 2 349,9 |

* Emprunts et autres passifs financiers non courants + emprunts et passifs financiers courants - trésorerie - instruments financiers dérivés



LACROIX

Société cotée sur NYSE - Euronext Paris, Compartiment C
Code ISIN: FR0000066607 - LACR

| | |
|---|---------|
| Date d'investissement | juin-05 |
| Montant investi | 4,2 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 5,0% |

Salvepar a cédé l'intégralité de ses actions Lacroix début 2013 pour un montant de 2,1 millions d'euros.

Description de l'activité

Lacroix est spécialisé dans les équipements de signalisation, l'électronique et la télégestion. L'activité se répartit autour de 3 pôles :

- Services de sous-traitance électronique (51,8% du CA 2012)
- Produits de signalisation et mobilier urbain (39,1% du CA 2012)
- Equipements de contrôle et de gestion à distance (9,2% du CA 2012)

Le Groupe emploie 2 846 personnes dont 1 522 en France.

Faits marquants

La société a connu en 2012 une hausse de son chiffre d'affaires (+ 7,1%) mais une baisse de sa rentabilité, due aux difficultés de la branche Electronique.

Répartition du capital au 30 septembre 2012

- Groupe familial70,2%
- SALVEPAR.....5,0%
- Autocontrôle.....5,3%
- Public / Autres actionnaires.....19,5%

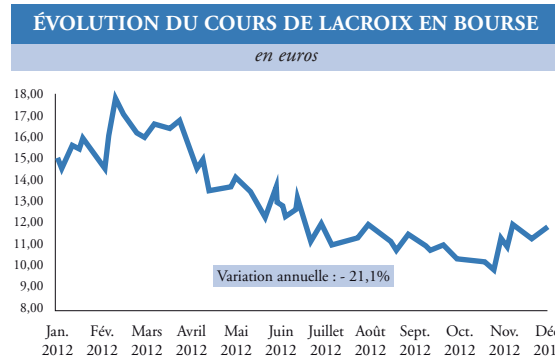


Signalisation routière, télégestion, sous-traitance électronique en petites séries.



| ELÉMENTS FINANCIERS (en m€) | |
|--|-------|
| Compte de résultat 2011 / 2012 | |
| Chiffre d'affaires | 325,0 |
| Résultat opérationnel | 9,8 |
| Résultat net (part du groupe) | 5,9 |
| Eléments bilanciels au 30 septembre 2012 | |
| Fonds propres | 93,0 |
| Dettes nettes* | 33,5 |
| Total bilan | 220,4 |

* Dette financière à long terme + dette financière à court terme - trésorerie et équivalents



LATECOERE

Société cotée sur NYSE - Euronext Paris, Compartiment C
Code ISIN: FR0000032278 - LAT

| | |
|---|---------|
| Date d'investissement | juin-05 |
| Montant investi | 14,0 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 4,5% |

Description de l'activité

Latecoère est spécialisé dans la fabrication et la commercialisation de structures destinées au secteur aéronautique. L'activité est organisée en 3 pôles :

- Aérostructures (60,4% du CA 2012)
- Systèmes d'interconnexion (26,7% du CA 2012)
- Ingénierie et services (12,9% du CA 2012)

Le chiffre d'affaires est réalisé pour sa majeure partie dans l'aviation civile (97%) et le reste dans le militaire (3%).

Faits marquants

Après avoir restructuré sa dette en décembre 2011, le groupe s'est concentré sur la croissance en 2012 avec l'accélération du rythme de production sur l'A380 et le développement de l'A350.

Le chiffre d'affaires 2012 est en forte hausse (+11%) à 643,6 m€.

Répartition du capital au 31 décembre 2012

| | |
|-------------------------------------|-------|
| ■ Public / Autres Actionnaires..... | 63,2% |
| ■ Salariés | 11,8% |
| ■ Prigest | 9,0% |
| ■ Financière de l'Echiquier | 5,0% |
| ■ SALVEPAR..... | 4,5% |
| ■ Alura..... | 3,2% |
| ■ Moneta..... | 3,2% |

GRUPE LATECOERE

Fabrication et commercialisation
d'aérostructures (fuselages, portes...)
et de systèmes de câblages embarqués.



ELÉMENTS FINANCIERS (en m€)

Compte de résultat S1 2012 (6 mois)

| | |
|-------------------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 352,8 |
| Résultat opérationnel | 24,7 |
| Résultat net (part du groupe) | 3,5 |

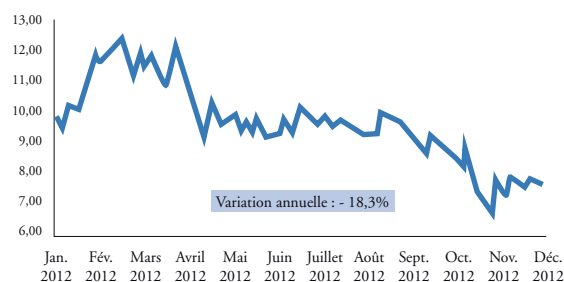
Eléments bilanciels au 30 juin 2012

| | |
|--------------------------------|-------|
| Fonds propres (part du groupe) | 177,3 |
| Dette nette* | 331,2 |
| Total bilan | 803,7 |

* Emprunts et dettes financières + emprunts et concours bancaires à moins d'un an - trésorerie et équivalents

ÉVOLUTION DU COURS DE LATECOERE EN BOURSE

en euros



LE NOBLE AGE

Société cotée sur NYSE - Euronext Paris, Compartiment C
Code ISIN: FR0004170017 - LNA

| | |
|---|--------|
| Date d'investissement | déc-09 |
| Montant investi | 8,5 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 5,9% |

Description de l'activité

Le Noble Age est spécialisé dans l'exploitation et la gestion d'établissements de prise en charge globale de personnes âgées dépendantes. L'activité est organisée en 2 pôles :

- Exploitation d'établissements (83,6% du CA 2012)
- Promotion immobilière (16,4% du CA 2012)

Le parc en exploitation représente 4 525 lits sur 47 établissements. Le chiffre d'affaire est réalisé pour sa majeure partie en France (92,2%) et le reste en Belgique.

Faits marquants

- Le chiffre d'affaires 2012 est en croissance de 16,8% à 258,9 m€
- Le parc de lits autorisés s'établit à 5 388 unités répartis sur 53 établissements au 31 décembre 2012
- Le Noble Age poursuit sa stratégie d'acquisition, de restructuration d'unités et participe à la consolidation du secteur

Au 31 décembre 2012, Salvepar était censeur au sein du Conseil d'Administration de la société et membre du Comité d'Audit.

Répartition du capital au 31 décembre 2011

- Groupe familial40,7%
- Autres actionnaires11,3%
- SALVEPAR5,9%
- Public42,1%



Résidences médicalisées (EHPAD) et
Établissements de Soins de Suite et Rééducation.



ÉLÉMENTS FINANCIERS (en m€)

Compte de résultat S1 2012 (6 mois)

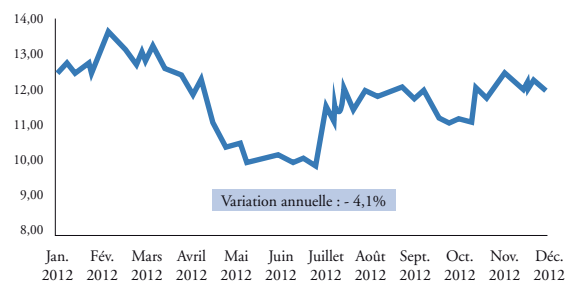
| | |
|-------------------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 118,4 |
| Résultat opérationnel | 8,0 |
| Résultat net (part du groupe) | 2,8 |

Éléments bilanciels au 30 juin 2012

| | |
|---------------|-------|
| Fonds propres | 82,1 |
| Dette nette | 106,3 |
| Total bilan | 360,4 |

ÉVOLUTION DU COURS LE NOBLE AGE EN BOURSE

en euros



NORBERT DENTRESSANGLE

Société cotée sur NYSE - Euronext Paris, Compartiment B
Code ISIN : FR0000052870 - GND

| | |
|---|---------|
| Date d'investissement | juin-08 |
| Montant investi | 14,5 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 2,6% |

Description de l'activité

Norbert Dentressangle est l'un des leaders européens du transport, de la logistique et du *freight-forwarding*. L'activité est organisée en 3 pôles :

- Transport (51,4% du CA 2012)
- Logistique (45,0% du CA 2012)
- *Freight Forwarding* (3,6% du CA 2012)

La société emploie 33 000 employés et opère dans 23 pays, 59% de son activité est réalisée hors de France.

Ces dernières années, la société a axé son développement sur l'international notamment avec le rachat du logisticien TDG en Grande Bretagne. La Grande Bretagne représente désormais 32% du chiffre d'affaires.

Faits marquants

- La société a connu une croissance de son chiffre d'affaires (+8,5%) et un maintien de son niveau de rentabilité
- Le groupe a par ailleurs continué à renforcer son profil international avec l'acquisition des activités *freight forwarding* en Inde et au Sri Lanka de John Keells Group et les activités de logistique et de *freight forwarding* de Nova en Belgique

Répartition du capital au 31 décembre 2012

- Famille Dentressangle5,6%
- Financière Norbert Dentressangle61,6%
- SALVEPAR2,6%
- Public / Autres actionnaires30,2%



Transport
et logistique.

ÉLÉMENTS FINANCIERS (en m€)

Compte de résultat 2012

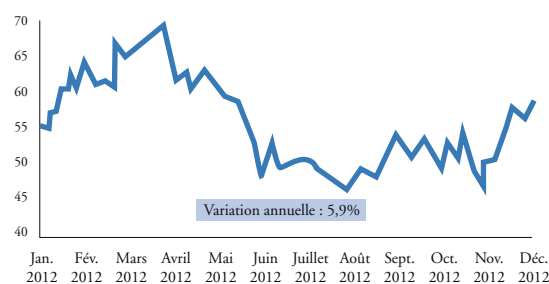
| | |
|-------------------------------|---------|
| Chiffre d'affaires | 3 880,0 |
| Résultat opérationnel | 142,3 |
| Résultat net (part du groupe) | 74,7 |

Éléments bilanciels au 31 décembre 2012

| | |
|--------------------------------|-------|
| Fonds propres (part du groupe) | 571,5 |
| Dettes nettes | 489,0 |

ÉVOLUTION DU COURS DE NORBERT DENTRESSANGLE EN BOURSE

en euros



STEF

Société cotée sur NYSE - Euronext Paris, Compartiment B
Code ISIN: FR0000064291 - STF

| | |
|---|---------|
| Date d'investissement | juin-08 |
| Montant investi | 8,7 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 1,5% |

Salvepar a cédé l'intégralité de sa participation dans STEF au début 2013 pour un montant de 8 millions d'euros.

Description de l'activité

STEF est spécialisé dans les prestations de transport et de services logistiques sous températures contrôlée. L'activité est organisée en 3 pôles :

- Transport
- Logistique
- Transport maritime

Le Groupe fournit des services à quatre catégories de clients, les producteurs, les détaillants, les grossistes et les professionnels de la restauration.

Le chiffre d'affaires est réalisé pour sa majeure partie en France (74,9%).

Faits marquants

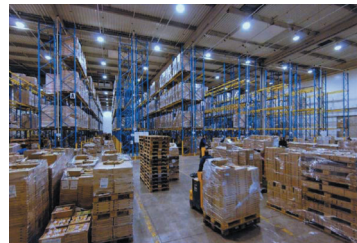
- Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 2 502 m€ en hausse de 8,8% en 2012
- L'acquisition de KL Services en octobre permet au groupe de se renforcer dans la logistique pour la restauration

Répartition du capital au 31 décembre 2012

| | |
|---|--------|
| ■ Atlantique Management..... | 29,3% |
| ■ FCPE | 16,27% |
| ■ Bestinver | 12,64% |
| ■ Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique..... | 9,0% |
| ■ Union Economique et Financière..... | 7,0% |
| ■ Société Européenne de Logistique du Froid..... | 5,43% |
| ■ SALVEPAR..... | 1,5% |
| ■ Autres actionnaires..... | 15,47% |
| ■ Autodétention..... | 4,89% |



Transport et logistique de produits
sous température contrôlée.



ÉLÉMENTS FINANCIERS (en m€)

Compte de résultat S1 2012 (6 mois)

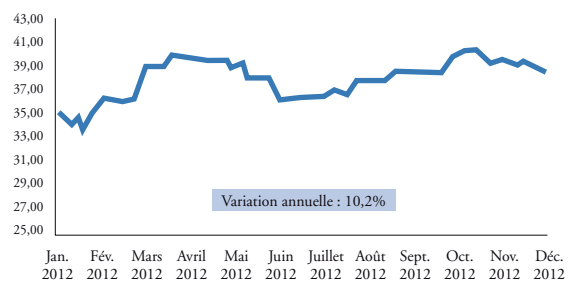
| | |
|-------------------------------|---------|
| Chiffre d'affaires | 1 213,3 |
| Résultat opérationnel | 32,9 |
| Résultat net (part du groupe) | 17,9 |

Éléments bilanciels au 30 juin 2012

| | |
|---------------|---------|
| Fonds propres | 353,4 |
| Dettes nettes | 515,8 |
| Total bilan | 1 654,7 |

ÉVOLUTION DU COURS DE STEF EN BOURSE

en euros



THERMADOR GROUPE

Société cotée sur NYSE - Euronext Paris, Compartiment B
Code ISIN: FR0000061111 - THEP

| | |
|---|--------|
| Date d'investissement | mai-08 |
| Montant investi | 8,5 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 5,1% |

Description de l'activité

Le groupe Thermador est un des principaux distributeurs spécialisés de robinetterie pour le bâtiment et l'industrie, de pompes domestiques, de matériel de plomberie, chauffage central et eau chaude sanitaire.

L'activité s'articule autour de 3 pôles :

- Les circuits de fluide dans le bâtiment (56% du CA 2012)
- Les circuits de fluide dans l'industrie (16% du CA 2012)
- Les pompes domestiques (28% du CA 2012)

Le groupe travaille avec plus de 200 usines partenaires et commercialise plus de 20 000 produits dans 15 pays européens.

Le chiffre d'affaires est réalisé pour sa majeure partie en France (92,2%).

Faits marquants

- La forte mobilisation commerciale de la société et le haut niveau de service proposé à ses clients ont permis d'augmenter le chiffre d'affaires de 8,5 % pour atteindre 210,5 m€.
- Le chiffre d'affaires de Thermador International s'élève à 12,2 m€, en progression de 29 %.
- La société poursuit sa politique de distribution en proposant un dividende de 3,15 € par action au titre de l'année 2012, soit une augmentation de 3,3 % sur un an et un rendement de 5,6% sur la base du cours moyen sur l'année.

Répartition du capital au 30 novembre 2012

- Dirigeants administrateurs et Personnel.....21,2%
- Actionnaires individuels42,8%
- SALVEPAR.....5,1%
- Autres investisseurs.....30,9%



Distribution spécialisée de matériels de chauffage, pompes, robinetterie à destination des grossistes.

ÉLÉMENTS FINANCIERS (en m€)

Compte de résultat 2012

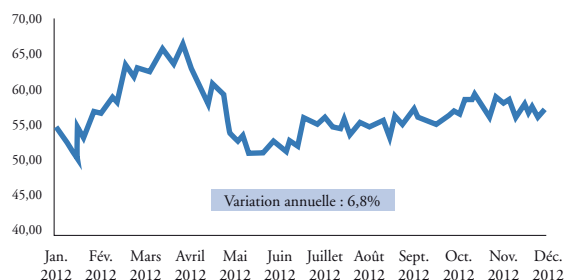
| | |
|-------------------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 210,5 |
| Résultat opérationnel | 33,0 |
| Résultat net (part du groupe) | 21,2 |

Éléments bilanciers au 31 décembre 2012

| | |
|---------------|--------|
| Fonds propres | 128,9 |
| Dette nette | (22,9) |
| Total bilan | 171,1 |

ÉVOLUTION DU COURS DE THERMADOR GROUPE EN BOURSE

en euros



TOUAX

Société cotée sur NYSE - Euronext Paris, Compartiment B
Code ISIN: FR0000033003 - TOUP

| | |
|---|--------|
| Date d'investissement | mai-08 |
| Montant investi | 7,8 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 6,3% |

Salvepar a cédé sa participation dans Touax en février 2013 pour un montant de 7,7 millions d'euros.

Description de l'activité

Touax est spécialisé dans la location et la vente de matériel de transport et de constructions modulaires. L'activité est organisée en 4 pôles :

- Location et vente de conteneurs maritimes (48,5% du CA 2012)
- Location et vente de constructions modulaires (32,6% du CA 2012)
- Location et vente de wagons de fret (11,7% du CA 2012)
- Location de barges fluviales et de péniches (7,2% du CA 2012)

Le Groupe est installé sur les quatre continents. Il réalise 60% de son chiffre d'affaires en Europe.

Faits marquants

- Le chiffre d'affaires en 2012 est en hausse de 7% à 358 m€ porté par les divisions conteneurs maritimes et barges fluviales alors que les divisions constructions modulaires et wagons de fret ont souffert de l'environnement économique en Europe.

Répartition du capital au 31 décembre 2012

- Groupe familial31,0%
- SALVEPAR.....6,3%
- Sofina.....16,7%
- Public / Autres actionnaires46,0%



Location opérationnelle de conteneurs,
de constructions modulaires,
de barges fluviales et de wagons de fret.



ÉLÉMENTS FINANCIERS (en m€)

Compte de résultat S1 2012 (6 mois)

| | |
|-------------------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 187,2 |
| Résultat opérationnel | 19,2 |
| Résultat net (part du groupe) | 8,6 |

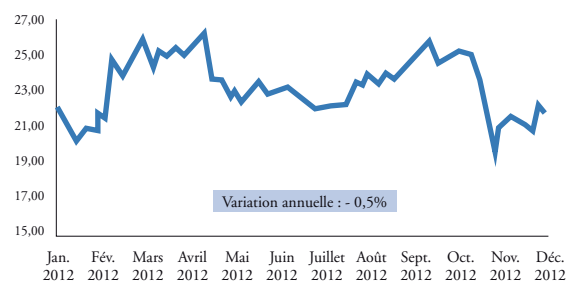
Éléments bilanciels au 30 juin 2012

| | |
|---------------|-------|
| Fonds propres | 173,3 |
| Dette nette* | 384,7 |
| Total bilan | 729,3 |

* Dette financière courante + dette financière non courante - trésorerie et équivalents

ÉVOLUTION DU COURS DE TOUAX EN BOURSE

en euros



iii. Participations non-cotées

AFICA

| | |
|---------------------------------|--------|
| Date d'investissement | oct-97 |
| Montant investi | 8,7 m€ |
| % de détention au 31/12/2012 | 20% |

Description de l'activité

Le groupe AFICA/FAVI est spécialisé dans la production de laiton et fabrication de pièces moulées, notamment des fourchettes de boîtes de vitesse.

Le groupe est composé de deux filiales :

- AFICA est le premier affineur d'alliages cuivreux d'Europe et un important fournisseur de FAVI
- FAVI est spécialisé dans la conception, l'injection sous-pression, l'usinage, l'assemblage et la commercialisation de toute pièce pouvant être réalisée en alliages cuivreux injectés.

Le savoir-faire de FAVI s'applique au marché de l'automobile (fourchettes de boîte de vitesse), aux rotors à cage cuivre pour l'industrie, les transports et les pièces techniques réalisées en fonderie sous-pression d'alliages cuivreux.

La société emploie aujourd'hui 460 personnes et est dirigée par la famille du fondateur. L'activité se répartit équitablement entre la France et l'international.

Faits marquants

- AFICA/FAVI a souffert en 2012 d'une demande plus faible largement due à son exposition au secteur automobile.
- Néanmoins le groupe continue de gagner de nouveaux contrats et de se diversifier hors de l'automobile.

Répartition du capital au 31 décembre 2012

- Groupe familial80,0%
- SALVEPAR20,0%

Rappel de l'investissement de Salvepar

Salvepar a investi en 1997 aux côtés de la famille du fondateur de manière à accélérer le développement de ce groupe et lui permettre de conquérir de nouveaux marchés.

Salvepar siège au Conseil d'administration d'AFICA (avec deux représentants) et de FAVI (avec également deux représentants) et est signataire d'un pacte d'actionnaires.



Production de laiton et fabrication de pièces moulées notamment des fourchettes de boîtes de vitesse.



COURTEPAILLE

| | |
|---|---------|
| Date d'investissement | mars-11 |
| Montant investi | 12,0 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 12% |

Description de l'activité

Courtepaille est un des leaders de la restauration en France. Créé en 1961, il offre une restauration traditionnelle à bas coût.

La chaîne compte 235 restaurants répartis sur l'ensemble de la France dont 178 possédés en propre. La marque Courtepaille profite d'une très forte visibilité et une image accueillante auprès de la population française.

Faits marquants

- Le Groupe a ouvert 12 nouveaux restaurants, 6 succursales et 6 franchises, permettant d'atteindre 235 établissements.
- Dans un environnement difficile, Courtepaille a continué d'exécuter sa stratégie de croissance organique et d'ouverture de nouveaux restaurants.

Répartition du capital au 31 décembre 2012

- Management15,3%
- Investisseurs financiers72,7%
- SALVEPAR12,0%

Rappel de l'investissement de Salvepar

L'investissement a été réalisé dans le cadre du LBO initié par Fondations Capital.

Salvepar siège au Conseil de Surveillance (avec un représentant) de la société et est signataire d'un pacte d'actionnaires.



*Ensemble
depuis 1961*

Enseigne de restauration commerciale en France, spécialisée sur le segment du grill.



ECOTEL CHOMETTE FAVOR (ECF)

| | |
|---|---------|
| Date d'investissement | juin-11 |
| Montant investi | 10,0 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 14% |



Leader français de la distribution de petits matériels et consommables non alimentaires à destination des professionnels de la restauration.

L'investissement est reparti entre fonds propres et obligations convertibles.

Description de l'activité

Le groupe Ecotel Chomette Favor (ECF) est le leader européen de la distribution de petits matériels et consommables non alimentaires à destination des professionnels de la restauration.

Avec un portefeuille de 35 000 références, un réseau de 47 points de ventes et 249 commerciaux qui visitent quotidiennement 2500 clients, le groupe ECF assure une présence forte tant auprès des professionnels de la restauration commerciale que de la restauration collective.

Réalisant près de 15% de son chiffre d'affaires à l'export, le groupe ECF a la volonté d'accompagner le développement de ses clients en Europe et dans le monde que ce soit par la présence d'équipes de commerciaux export (Benelux, Suisse, Maroc, Ile de la Réunion, Caraïbes, Guadeloupe,...) ou par ses sites de commande en ligne en français ou en anglais.



Faits marquants

- ECF a acquis Kreis, acteur majeur de la distribution de petit matériel pour la restauration en Suisse, permettant d'accélérer l'implantation de la société en Suisse.
- La société a continué durant 2012 d'exécuter sa stratégie de croissance, à la fois organique et externe.

Répartition du capital au 31 décembre 2012

- Weinberg C.P.....57,5%
- SALVEPAR14,0%
- Management.....6,5%
- Franchisés.....10,6%
- Olivier Bertrand Distribution.....0,7%
- Initiatives et Finances et Paris Orléans.....10,7%

Rappel de l'investissement de Salvepar

Salvepar a investi au côté de Weinberg Capital Partners dans un LBO secondaire sur ECF en juin 2011.

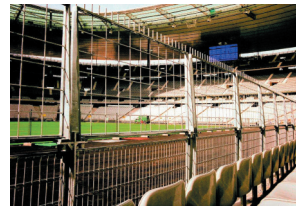
Salvepar siège au Comité stratégique (avec un représentant) et est signataire d'un pacte d'actionnaires.

LIPPI

| | |
|---|--------|
| Date d'investissement | avr-01 |
| Montant investi | 3,4 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 28% |



Fabrication et distribution de clôtures traditionnelles et spécifiques.



Description de l'activité

La société est spécialisée dans la fabrication et distribution de clôtures traditionnelles et spécifiques. La production a lieu dans six usines en France et 25% des ventes sont faites à l'étranger.

Faits marquants

- Durant 2012, Lippi a cédé deux activités (VERN et RIVE), toutes deux déficitaires, ce qui a permis un retour à la rentabilité en 2012.
- Néanmoins l'environnement concurrentiel difficile continue à peser sur les perspectives de la société.

Répartition du capital au 31 décembre 2012

- Groupe familial67,0%
- Investisseurs financiers.....5,0%
- SALVEPAR28,0%

Rappel de l'investissement de Salvepar

Salvepar a investi en 2001 aux côtés de la famille du fondateur.

Salvepar siège au Conseil de Surveillance (avec un représentant) de la société et est signataire d'un pacte d'actionnaires.

RG SAFETY

| | |
|---|--------|
| Date d'investissement | mai-00 |
| Montant investi | 8,9 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 20% |

Salvepar a cédé sa participation dans RG Safety en mai 2013 pour un montant de 16,9 millions d'euros plus un complément de prix éventuel.

Description de l'activité

Le groupe RG est l'un des principaux intervenants dans le domaine des Equipements de Protection Individuelle (EPI) en France et en Europe.

La stratégie commerciale est concentrée sur la proximité avec les clients, l'entreprise compte 28 agences dont 20 en France et 8 à l'international.

Faits marquants

- RG a augmenté son chiffre d'affaires tout en maintenant sa rentabilité en 2012 malgré un environnement complexe, démontrant la nature résiliente du marché des EPIs.

Répartition du capital au 31 décembre 2012

- Groupe familial71,7%
- SALVEPAR19,8%
- Autres investisseurs financiers8,5%

Rappel de l'investissement de Salvepar

Salvepar a investi en 2000 aux côtés de la famille du fondateur pour accompagner le développement de la société en France comme à l'international.

Salvepar siège au conseil d'administration (avec un représentant) de la société et est signataire d'un pacte d'actionnaires.



Négoce d'équipements professionnels de protection individuelle.



SOCOTEC

| | |
|--|---------|
| Date d'investissement | mars-09 |
| Montant investi | 5,0 m€ |
| Investissement dans des OBSA (obligation avec bons de souscription d'actions) | |

Description de l'activité

Le groupe Socotec est un prestataire global de services aux entreprises et collectivités locales, contribuant à l'optimisation de leurs performances par la maîtrise des risques inhérents à leurs activités.

En France, Socotec est le leader sur le marché de la construction avec plus de 30% de part de marché.

Le groupe a développé ses compétences et ses activités sur les marchés de l'immobilier, de l'industrie, du tertiaire et des collectivités locales.

La société est aujourd'hui implantée dans plus de 40 pays et emploie 4 700 collaborateurs.

Salvepar a cédé l'intégralité de ses obligations convertibles dans Socotec début 2013.

Faits marquants

Socotec a poursuivi son développement en procédant à l'acquisition de quatre entreprises en 2012 :

- dans le domaine du contrôle de la qualité dans les secteurs de l'oil & gas et de l'énergie : SICA, Bellême et KMIL
- dans le domaine de la certification de systèmes de management : Certification International Ltd

Répartition du capital au 31 décembre 2012

- Qualium70,4%
- Management14,3%
- Employés15,3%

Rappel de l'investissement de Salvepar

Salvepar a investi dans des OBSA lors de l'acquisition de la société par Qualium Investissement aux côtés du management et des employés.



Inspection,
Assistance technique
et conseil sur les marchés
de la construction,
du bâtiment
et de l'immobilier.



SPIE BATIGNOLLES

| | |
|---|---------|
| Date d'investissement | juin-10 |
| Montant investi | 8,9 m€ |
| Pourcentage de détention au 31/12/2012 | 6,7% |

Description de l'activité

Spie Batignolles est un opérateur global du bâtiment et des travaux publics. L'entreprise est aujourd'hui l'un des principaux acteurs de la construction en France dans cinq grands domaines d'activités :

- La construction
- L'énergie et l'aménagement
- Les concessions et l'immobilier
- Le génie civil et les fondations spéciales
- Les travaux publics

Spie Batignolles est le quatrième groupe de construction en France. Grâce à 160 bureaux répartis en France et dans cinq pays européens, le groupe a une forte présence régionale.

Faits marquants

- Le groupe a bénéficié d'une activité stable en 2012 et a augmenté son carnet de commandes dans un environnement difficile pour la construction
- La croissance du carnet de commandes a été soutenue par l'obtention de nombreux marchés publics, démontrant la pertinence du modèle diversifié de Spie Batignolles

Répartition du capital* au 31 décembre 2012

- Management73,3%
- Equistone20,0%
- SALVEPAR.....6,7%

Rappel de l'investissement de Salvepar

La société est sous *management buy out* depuis 2003 sponsorisé par Equistone. Salvepar a acheté en 2010 la participation détenue par des cadres qui souhaitaient sortir du capital.

Salvepar siège du Conseil de Surveillance (avec un représentant) de la société et est signataire d'un pacte d'actionnaires.

* La répartition du capital concerne la Financière Spie Batignolles qui possède 90,52% de Spie Batignolles, le reste du capital étant détenu par un plan d'épargne pour les employés de Spie.

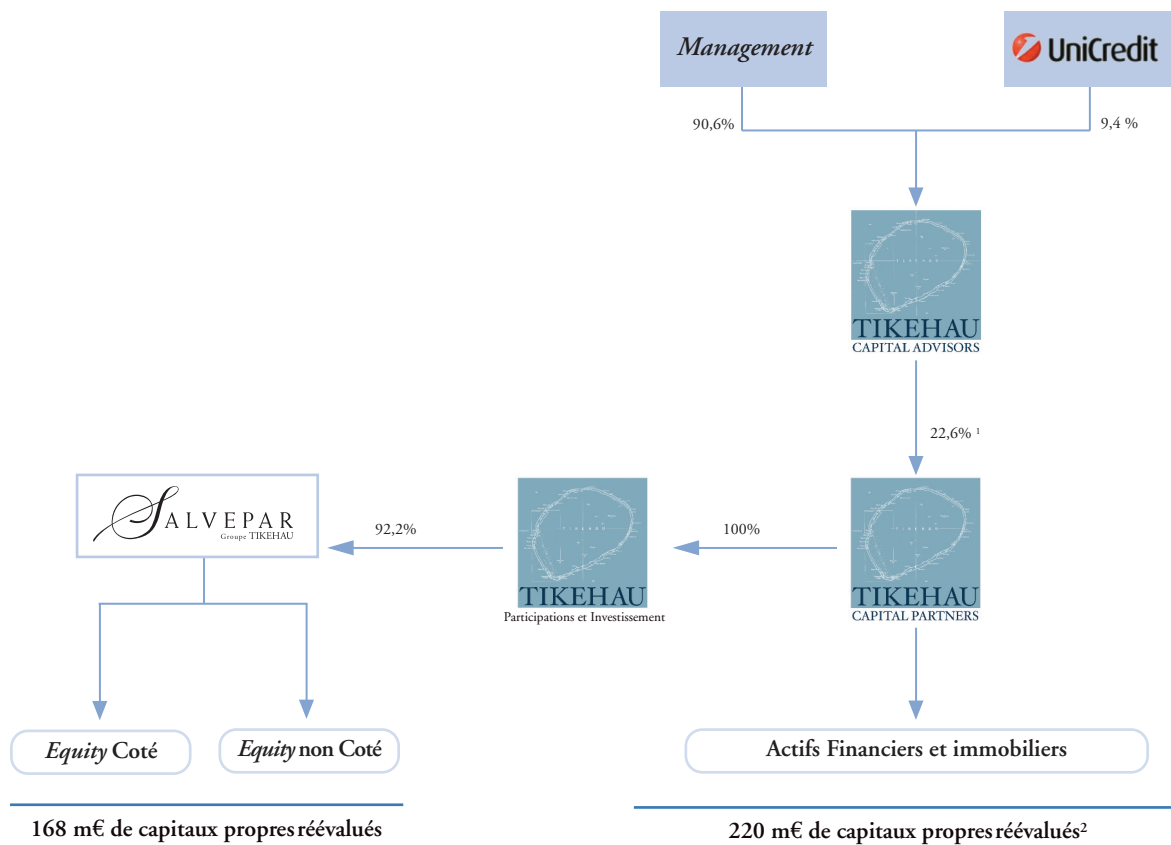
spie batignolles



Construction,
énergie et aménagement,
concessions et immobilier,
génie civil et fondations spéciales,
et travaux publics.

II. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

a. Organigramme au 31 décembre 2012



¹ Tikehau Capital Advisors (TCA) est le Président de Tikehau Capital Partners (TCP). TCA est administrateur de Salvepar et accompagne également la Société dans ses choix d'investissement au titre d'un contrat de prestation de services.

² Soit 220 m€ d'actif net réévalué (dont 94 m€ chez Salvepar) au 31 décembre 2012.

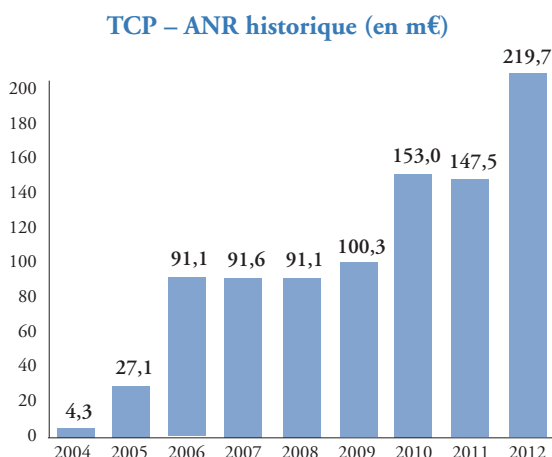
Au 31 décembre 2012 et à la date du présent Document de Référence, la Société ne comprend pas de filiale (société dont elle posséderait plus de 50% du capital).

TCP a été créé en juin 2004 pour investir et gérer, sans contrainte particulière de durée, des fonds institutionnels et privés dans différentes classes d'actifs (participations cotées et non cotées, crédit et immobilier). Au 31 décembre 2012, TCP était détenue à hauteur d'environ 23% par TCA, à 57% par des investisseurs privés et 20% par des investisseurs institutionnels.

TCP est présidé par TCA, structure assurant la gestion opérationnelle et stratégique du groupe Tikehau.

En 2007, le groupe Tikehau a par ailleurs lancé Tikehau Investment Management, société de gestion agréée par l'AMF, spécialisée dans les produits de crédit et qui est devenue en quelques années leader sur son marché. Au 31 décembre 2012, Tikehau Investment Management avait 1,3 milliards d'actifs sous gestion, avec un encours multiplié par 6 en cinq ans.

Le graphique suivant présente l'évolution de l'ANR de TCP depuis sa création :



Fonds propres multipliés par c. 50x entre 2004 et 2012

Les tableaux suivants présentent le compte de résultat simplifié et le bilan simplifié de TCP au 31 décembre 2012 et 2011.

Compte de résultat simplifié de TCP

| (en euros) | Exercice clos le 31/12/12 | Exercice clos le 31/12/11 |
|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 712.552 | 583.866 |
| Résultat d'exploitation | - 5.605.949 | - 3.978.643 |
| Résultat financier | 15.554.564 | - 5.101.125 |
| Résultat exceptionnel | - 171.364 | - 26.003 |
| Résultat net comptable | 8.270.981 | - 8.772.437 |

Bilan simplifié de TCP

| (en euros) | Exercice clos le 31/12/12 | Exercice clos le 31/12/11 |
|--------------------|------------------------------|------------------------------|
| Actif immobilisé | 217.724.162 | 130.221.111 |
| Actif circulant | 37.125.495 | 47.376.130 |
| Total actif | 255.071.099 | 177.870.145 |

| (en euros) | Exercice clos le 31/12/12 | Exercice clos le 31/12/11 |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Capitaux propres | 174.147.600 | 126.846.782 |
| Provisions pour risques et charges | 221.441 | 371.982 |
| Dettes financières | 36.339.985 | 35.666.381 |
| Dettes sur immobilisations | 43.981.980 | 14.517.743 |
| Autres dettes | 30.099 | 28.849 |
| Total passif | 255.071.099 | 177.870.145 |

b. Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement

i. Composition du Conseil d'administration au 31 mai 2013

| | Année de naissance | Date de première nomination | Date du dernier renouvellement | Date de fin de mandat |
|--|-----------------------|-----------------------------|--|---|
| Antoine Flamarion Président - Directeur Général | 1973 | 26 octobre 2012* | Assemblée générale mixte du 8 avril 2013 | 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2016) |
| Gérard Higuinen** | 1948 | 30 mai 2012 | – | 2016 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2015) |
| Tikehau Capital Advisors (représentée par Mathieu Chabran) | <i>Non-applicable</i> | 26 octobre 2012* | – | 2015 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2014) |
| Tikehau Capital Partners (représentée par Benoît Floutier) | <i>Non-applicable</i> | 26 octobre 2012* | – | 2015 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2014) |
| Tikehau Participations & Investissements (représentée par Christian Parente) | <i>Non-applicable</i> | 26 octobre 2012* | – | 2014 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013) |
| Olivier Decelle** | 1955 | 6 février 2013* | – | 2014 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013) |
| Christian Behaghel** | 1952 | 6 février 2013* | – | 2014 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013) |

* Nomination par cooptation, ratifiée lors de l'assemblée générale du 8 avril 2013.

** Administrateur indépendant.

Depuis le 31 décembre 2012, les modifications suivantes sont intervenues au sein du Conseil d'administration :

- Monsieur Olivier Decelle a été coopté le 6 février 2013, en remplacement de la société G.S.T. Investissements, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Monsieur Christian Behaghel a été coopté le 6 février 2013, en remplacement de la société 2RB-i, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Présentation de M. Antoine Flamarion (Président Directeur-Général)

Naissance : 11 mars 1973

Date de première nomination : 26 octobre 2012

Date de première élection à la Présidence du Conseil et en tant que Directeur Général : 26 octobre 2012

Echéance du mandat : 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2016)

Adresse professionnelle : Néant

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Co-fondateur de Tikehau
- Président de Tikehau Capital
- Goldman Sachs, Mortgage & Principal Finance, Londres
- Merrill Lynch, Distressed / Real Estate JV, Paris et Londres
- Diplômé de l'Université Paris Dauphine (Finance) et Sorbonne (Droit)

Mandats exercés par M. Antoine Flamarion : Mandats exercés au sein du groupe Tikehau :

- Directeur Général de SALVEPAR
- Administrateur de SALVEPAR
- Président de TIKEHAU CAPITAL

Mandats exercés hors du groupe Tikehau :

- Administrateur du groupe FLO (société cotée)
- Administrateur de FINANCIERE FLO
- Gérant de TAKUME
- Gérant de F2
- Membre du Conseil de Surveillance d'Alma Property

Autres mandats ayant été exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Néant

Présentation de M. Gérard Higuinen

Naissance : 25 juin 1948

Date de première nomination : 30 mai 2012

Echéance du mandat : 2016 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2015)

Adresse professionnelle : Néant

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien Président du Directoire de Pomona. A également exercé les fonctions de membre de directoire et directeur administrateur et financier au sein de Pomona
- Diplômé de l'ESSEC

Mandats exercés par M. Gérard Higuinen : Mandats exercés au sein du groupe Tikehau :

- Administrateur de SALVEPAR

Mandats exercés hors du groupe Tikehau :

- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de POMONA SA
- Co-gérant de FIBAHI Société Civile

Autres mandats ayant été exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Néant

Présentation de Tikehau Capital Advisors

Date de première nomination : 26 octobre 2012

Echéance du mandat : 2015 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2014)

Adresse professionnelle : 134 Boulevard Haussmann, 75008 Paris

Mandats exercés par Tikehau Capital Advisors : Mandats exercés au sein du groupe Tikehau :

- Administrateur de SALVEPAR
- Président de Tikehau Capital Partners
- Président de Tikehau Participations & Investissements
- Président de Tikehau Employee Fund 2008
- Président de Tikeflo

Mandats exercés hors du groupe Tikehau : Néant

Autres mandats ayant été exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Néant

Présentation de M. Mathieu Chabran, représentant permanent de la société Tikehau Capital Advisors

Naissance : 11 décembre 1975

Adresse professionnelle : Néant.

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Co-fondateur du groupe Tikehau
- Directeur général de Tikehau Investment Management
- Deutsche Bank, Real Estate Debt Market, Londres
- Merrill Lynch, Distressed / Real Estate JV et Leveraged Finance, Paris et Londres
- Diplômé de l'ESCP, et de l'IEP d'Aix

Mandats exercés par M. Mathieu Chabran :

Mandats exercés au sein du groupe Tikehau :

- Représentant permanent de TCA au Conseil d'administration de SALVEPAR
- Directeur Général de TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT

Mandats exercés hors du groupe Tikehau :

- Président de MCH
- Président de MC3
- Administrateur du Groupe FLO (Société cotée)
- Administrateur de FINANCIERE FLO
- Administrateur de ORAGE
- Membre du Comité de Direction de HEEURICAP
- Gérant de LE KIOSQUE
- Gérant de DE BEL AIR

Autres mandats ayant été exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour :

- Membre du Comité de Surveillance jusqu'en 2010 de HAO

Présentation de Tikehau Capital Partners

Date de première nomination : 26 octobre 2012

Echéance du mandat : 2015 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2014)

Adresse professionnelle : 134 Boulevard Haussmann, 75008 Paris

Mandats exercés par Tikehau Capital Partners :

Mandats exercés au sein du groupe Tikehau :

- Administrateur de SALVEPAR
- Président de Tikehau Venture

- Président de Tikehau Asia
- Président de Tikehau Secondary
- Président de Tikehau Green Properties Fund
- Président de Tikotel Partners

Mandats exercés hors du groupe Tikehau : Néant

Autres mandats ayant été exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Néant

Présentation de M. Benoît Floutier, représentant permanent de la société Tikehau Capital Partners

Naissance : 3 avril 1973

Adresse professionnelle : Néant

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Directeur financier de Tikehau
- HBOS, Leveraged Finance, Paris
- Banque Worms, Corporate Finance, NY
- Diplômé de l'Université Paris Dauphine (Finance et Gestion)

Mandats exercés par M. Benoît Floutier :

- Représentant permanent de TCP au Conseil d'administration de SALVEPAR

Présentation de Tikehau Participations & Investissements

Date de première nomination : 26 octobre 2012

Echéance du mandat : 2014 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013)

Adresse professionnelle : 134 Boulevard Haussmann, 75008 Paris

Mandats exercés par Tikehau Participations & Investissements :

Mandats exercés au sein du groupe Tikehau :

- Administrateur de SALVEPAR

Mandats exercés hors du groupe Tikehau : Néant

Autres mandats ayant été exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Néant

Présentation de M. Christian Parente,
représentant permanent
de la société Tikehau Participations &
Investissements

Naissance : 17 août 1944

Adresse professionnelle : Néant

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Directeur délégué au sein de différentes Directions regionales de la Banque Française de Commerce Extérieur (BFCE)
- Directeur délégué au sein de Natexis Paris
- Directeur Central au sein de Natexis Banques Populaires en charge de l'ensemble de la clientèle entreprises

Mandats exercés par M. Christian Parente :

Mandats exercés au sein du groupe Tikehau :

- Représentant permanent de TPI au Conseil d'administration de SALVEPAR
- Membre du Conseil de Surveillance de Tikehau Investment Management

Mandats exercés hors du groupe Tikehau :

- Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'IMS
- Administrateur d'Altrad
- Administrateur d'Avenir Télécom

Autres mandats ayant été exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Neant

Présentation de M. Olivier Decelle

Naissance : 30 juillet 1955

Date de première nomination : 6 février 2013

Echéance du mandat : 2014 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013)

Adresse professionnelle : Néant

Expertise en matière de gestion :

- Ancien Président-Directeur Général de Picard
- Diplômé de l'Université Paris Dauphine (Gestion)

Mandats exercés par M. Olivier Decelle :

Mandats exercés au sein du groupe Tikehau :

- Administrateur de SALVEPAR

Mandats exercés hors du groupe Tikehau :

- Gérant de Financière Reinert
- Gérant de Bordeaux Barreyre50
- Gérant de Bordeaux Borie 41
- Gérant de Olivier Decelle
- Gérant de GFA du Mas Amie

- Gérant de Société Civile Mas Amiel
- Gérant de La Fontaine Saint Dominique
- Gérant de SCI M.A
- Gérant de Bordeaux Chartres 21
- Gérant de SCI Armaille
- Gérant de GFA du Château Jean Faure
- Gérant de SARL D.D.V.
- Gérant de Les Vignes Olivier Decelle
- Gérant de GFA Les Grands Gamay
- Gérant de Milan 9 (Le Havre)
- Gérant de Brancas
- Président de société TEMOE

Autres mandats ayant été exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Néant

Présentation de M. Christian Behaghel

Naissance : 27 mars 1952

Date de première nomination : 6 février 2013

Echéance du mandat : 2014 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013)

Adresse professionnelle : Néant

Expertise en matière de gestion :

- Directeur de Global Transaction Banking et Directeur Adjoint de Global Transaction & Payment Services au sein de la Société Générale
- Banque de Financement et d'Investissements
- Diplômé de l'ESSEC

Mandats exercés par M. Christian Behaghel :

Mandats exercés au sein du groupe Tikehau :

- Administrateur de SALVEPAR

Mandats exercés hors du groupe Tikehau :

- Administrateur de GENEFIMMO
- Administrateur de ALD INTERNATIONAL
- Administrateur de SOGEFIMUR
- Administrateur de GENEFIM
- Administrateur de SOPHIA BAIL
- Président de SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES (SAS)
- Directeur Général Délégué et administrateur de PIRIX
- Administrateur aux Conseils d'administration de ODIPROM
- Administrateur aux Conseils d'administration de SOGEBAIL

Autres mandats ayant été exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Néant

ii. Fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est détaillé en sections 1.2 à 1.4 du Rapport du Président en page 46 du présent Document de Référence.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L 225-37 du Code de Commerce, il est précisé que le Conseil d'administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence,

tout en l'adaptant au cas par cas dans la définition de ses propres pratiques, du fait de l'organisation spécifique de la Société. Ainsi, SALVEPAR fait application des principes et recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF dans sa dernière version d'avril 2010, pour autant qu'ils soient compatibles avec son organisation et sa taille.

Le tableau suivant présente les recommandations du Code AFEP-MEDEF que la Société n'applique pas :

| RECOMMANDATION DU CODE AFEP-MEDEF | SITUATION DE SALVEPAR | JUSTIFICATION |
|--|---|--|
| Instauration d'un comité de Sélection ou de Nominations (art. 15) | Salvepar n'a pas mis en place un tel comité. | Le Code AFEP-MEDEF préconise la mise en place d'un Comité de Sélection (ou des Nominations), notamment en charge de la sélection des nouveaux administrateurs. Ce comité peut être ou non distinct du Comité des Rémunérations. Salvepar n'a pas mis en place un tel comité, souhaitant que la question de la sélection de nouveaux administrateurs soit analysée et débattue par tous les membres du Conseil. Ainsi, à la suite de la prise de contrôle de Salvepar par Tikehau, l'ensemble du Conseil d'administration s'est penché sur la nomination d'administrateurs indépendants supplémentaires. La nomination de nouveaux administrateurs indépendants, et l'identité de ceux-ci, a ainsi pu être discutée et analysée en détail par tous les membres du Conseil. |
| Instauration d'un Comité des Rémunérations (art. 16) | Salvepar n'a pas mis en place un tel comité. | Le Code AFEP-MEDEF définit le Comité des Rémunérations comme devant conseiller le Conseil d'administration ou de surveillance dans la détermination de l'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (Article 16). La Société n'a pas jugé utile de mettre en place un tel Comité en l'absence de rémunération du Président-Directeur Général par la Société. |
| Evaluation formalisée du fonctionnement du Conseil tous les trois ans (art. 9.3) | Salvepar ne procède pas à une évaluation triennale formalisée du fonctionnement du Conseil. | Le Code AFEP-MEDEF recommande que le Conseil procède à une évaluation formalisée de son fonctionnement tous les trois ans, avec éventuellement l'aide d'un consultant extérieur. La Société n'a par le passé pas procédé à une telle évaluation triennale, l'estimant inadaptée à sa taille. |

iii. Déclaration concernant les organes de la Société

A la connaissance de la Société :

- Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société ;
- Aucun membre du Conseil d'administration ou le Directeur Général n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ou d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- Aucun membre du Conseil d'administration ou le Directeur Général n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins ; et
- Aucun membre du Conseil d'administration ou le Directeur Général n'a été empêché par un tribunal

d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

iv. Conflits d'intérêts des dirigeants et des administrateurs

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun élément susceptible de générer des conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, de l'un quelconque des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou devoirs d'ordre privé.

v. Les Comités

Le Conseil d'administration a mis en place un Comité des Comptes. La composition, le fonctionnement et le nombre de réunions de ce Comité au titre de l'exercice 2012 sont décrits à l'article « 1.5 – Les Comités » du Rapport du Président du Conseil établi en application

de l'article L. 225-37, inclus dans le présent Document de Référence (pages 45 à 49).

Le Conseil n'a pas mis en place d'autres Comités en son sein.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société a pour objectif de mettre en place d'ici la fin 2013 un comité d'investissement qui serait composé de manière paritaire entre les représentants du groupe Tikehau et d'autres membres connus du monde de l'investissement. Ce comité aurait pour fonction d'assister la direction générale de la Société dans la prise de décision d'investissement ou de désinvestissement selon le cas.

c. Rémunération et avantages

Le lecteur est invité à se reporter à la section 10.3 du rapport de gestion sur l'exercice 2012 inclus dans le présent Document de Référence.

Le Président Directeur Général actuel de Salvepar ne bénéficie d'aucune rémunération (fixe ou variable) versée par Salvepar. Aucun engagement de retraite complémentaire n'a été mis en place par Salvepar à son bénéfice.

Il est également précisé que Tikehau Capital Partners ne verse pas de rémunération au Président-Directeur Général de SALVEPAR. Monsieur Antoine Flamarion ne perçoit aucune rémunération ou avantage en lien avec son mandat de la part de sociétés contrôlées par SALVEPAR ou de sociétés qui la contrôlent. Il perçoit une rémunération en qualité de salarié d'une société actionnaire de Tikehau Capital Advisors, étant rappelé que Tikehau Capital Advisors est le président et un actionnaire à 22,6% de Tikehau Capital Partners.

La prise de contrôle de Salvepar par le groupe Tikehau est intervenue le 26 octobre 2012. Les refacturations intervenues entre Tikehau Capital Advisors et la Société en 2012 n'ont porté que sur des prestations de services de support et non pas sur des refacturations de frais de direction générale (pour plus d'informations sur les refacturations intervenues, le lecteur est invité à se reporter à la Section II h) du présent Document de Référence).

d. Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société

Transactions des mandataires sociaux sur le titre SALVEPAR (en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF) :

■ Antoine Flamarion, Administrateur, a effectué 1 opération d'acquisition d'une action, le 5 février 2013.

■ TCP, Administrateur, a effectué 1 opération d'acquisition d'une action, le 24 octobre 2012.

■ TCA, Administrateur, a effectué 1 opération d'acquisition d'une action, le 24 octobre 2012.

■ Tikehau Participations & Investissements, Administrateur, a effectué plusieurs opérations d'acquisitions d'actions : 804 873 actions le 26 octobre 2012, 224 663 actions le 13 décembre 2012, 210 892 actions le 14 décembre 2012 et 202 524 actions entre le 17 décembre 2012 et le 28 décembre 2012.

GST INVESTISSEMENTS, Administrateur jusqu'au 8 janvier 2013, a effectué 1 opération d'acquisition d'actions en date du 19 mars 2012 et une opération de cession totale de ses actions, le 14 décembre 2012.

2RB-I SA, Administrateur jusqu'au 7 janvier 2013, a effectué 1 opération de cession totale de ses actions, le 13 décembre 2012.

e. Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent Document de Référence, y compris les risques décrits dans la présente section, avant de décider d'acquiescer des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de Référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et ses perspectives et considère qu'il n'y a pas, à la date du présent Document de Référence, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Toutefois, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou non encore actuellement considérés comme significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

■ Risques liés à l'activité

– Risques liés à l'activité de prise de participations

Bien que SALVEPAR recourt à une équipe de professionnels expérimentés en matière d'opérations d'acquisition et qu'elle fasse appel régulièrement à des cabinets d'audit et de conseil, des banques conseils et des cabinets d'avocats lors de ces opérations, elle encourt des risques inhérents à l'activité d'acquisition de participations dans des sociétés, à savoir :

- les risques liés à une appréciation inexacte de la valeur de la participation ou du potentiel de croissance de la société ;
- les risques afférents à l'évaluation des forces et faiblesses de la société cible, de son potentiel de développement, de la pertinence de son plan d'activité et de la capacité de ses dirigeants à le mener à bien ;
- les risques découlant de la gestion de la société cible antérieurement à l'acquisition, non identifiés dans le cadre des audits réalisés préalablement à celle-ci, ou non garantis par les vendeurs au titre de la garantie de passif et d'actif négociée par la Société dans le cadre de l'acquisition (par exemple, les risques concernés peuvent être exclus du champ d'application de cette garantie ; ils peuvent ne pas donner lieu à indemnisation effective par application des seuils, franchises et plafonds de garantie éventuellement consentis ; le ou les garants peuvent se révéler insolvables ; des litiges peuvent survenir avec les garants quant à l'exécution de la convention de garantie ; etc.) ;
- les risques liés aux litiges pouvant survenir avec les vendeurs ou des tiers concernant l'acquisition elle-même ou ses conséquences (par exemple, résiliation par des fournisseurs, clients ou banques des contrats les liant à la société acquise du fait du changement de contrôle) ;
- les risques liés à l'insolvabilité d'une ou plusieurs des sociétés dans laquelle la Société détient une participation (par exemple, obligation de soutenir financièrement la société concernée, perte égale au prix d'acquisition de la participation concernée, redressement ou liquidation judiciaire, extension de la procédure de faillite à la société, action en comblement de passif) et les risques de litiges en découlant. En ce sens, le lecteur est invité à se reporter à la page 54 du présent Document de référence.

– Risques liés à la détention de participations minoritaires

Bien que SALVEPAR a pour stratégie, tout particulièrement pour les prises de participations non cotées, de conclure des accords lui offrant des droits d'information renforcés et une présence au sein de l'organe d'administration / de surveillance de la société concernée, ces droits contractuels ne peuvent garantir que SALVEPAR aura accès à toute l'information pertinente pour l'évaluation de sa position et sa stratégie de conservation / de cession, ni qu'elle sera nécessairement associée à toutes les décisions importantes.

– Risques relatifs à la valorisation des participations
SALVEPAR procède aux analyses (stratégie, concurrence, valorisation, analyse financière, conditions de sortie, etc.) à l'occasion de chaque prise

de participation, puis de manière régulière lors du suivi et de la cession de ses participations lorsque la situation l'exige. SALVEPAR utilise les ressources internes Tikehau Capital Advisors (ci-après « TCA ») en matière juridique et financière dans le cadre des contrats de prestations de services mis en place entre SALVEPAR et TCA et s'entoure de conseils externes lorsque cela est nécessaire. Suite à l'acquisition de la majorité du capital de Salvepar par le Groupe Tikehau, une charte déontologique régissant notamment les règles de gouvernance et les règles d'allocations d'investissement au sein du groupe Tikehau est en cours de mise en place. Un Comité d'investissement va également être créé chez SALVEPAR.

Concernant l'évaluation des actifs, sauf événement exceptionnel nécessitant une analyse plus fréquente, chaque participation en portefeuille est examinée à deux reprises dans l'année dans le cadre des situations comptables aux 30 juin et 31 décembre ; ces valorisations sont faites sur la base du cours de bourse lorsque la société est cotée ou bien sur une approche *fair value* dans le cas d'une société non cotée (multiple, méthode DCF ou méthode spécifique (par exemple, Pacte d'actionnaires)). Des contacts réguliers sont par ailleurs maintenus avec la direction des sociétés concernées afin de suivre l'évolution de l'activité sous-jacente et de la valeur des participations. Les propositions d'actualisation de la valorisation du portefeuille sont transmises par SALVEPAR aux Commissaires aux Comptes avant d'être présentées au Comité des Comptes, au Président puis au Conseil d'administration.

La mise en œuvre de ces méthodes d'évaluation ne permet toutefois pas de garantir que chacune des participations de SALVEPAR est valorisée en adéquation complète avec sa valeur de réalisation dans l'hypothèse d'une cession.

■ Risques financiers :

– Risque de liquidité (absence de cotation d'une partie du portefeuille de participations)

Au 31 décembre 2012, 45% de la valeur nette comptable des participations de SALVEPAR porte sur des titres non cotés, présentant un risque de liquidité, contre 46% en 2011 et 39% en 2010. Salvepar a pour objectif de continuer à détenir un portefeuille équilibré entre participations cotées et non-cotées.

Bien que les investissements effectués par la Société puissent générer des revenus (dividendes en particulier), la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values ne résulte dans la très grande majorité des cas que dans la cession totale ou partielle de la participation, laquelle n'intervient

généralement que plusieurs années après son acquisition.

Il ne peut être garanti, en l'absence de cotation offrant de la liquidité pour ces titres, que SALVEPAR puisse trouver des acquéreurs intéressés pour acheter ses participations, ni que lesdites sociétés pourront faire l'objet d'une introduction en bourse.

Dans ces conditions, il est possible que la Société éprouve des difficultés à céder tout ou partie de ses investissements, tant en termes de délais que de conditions de prix. Cette situation pourrait venir limiter ou empêcher la réalisation par la Société de nouveaux investissements, et constituer ainsi un frein à la mise en œuvre de sa stratégie.

– Risques liés à l'évolution des cours de bourse (participations prises dans des sociétés cotées)

Au 31 décembre 2012, 55% de la valeur nette comptable des participations de SALVEPAR porte sur des titres cotés.

SALVEPAR peut donc être affectée par une éventuelle évolution négative des cours de bourse de ces valeurs. Une baisse des cours de bourse durant une période donnée, en particulier à la clôture de l'exercice, se traduit comptablement par la baisse de la valorisation du portefeuille et de l'Actif Net Réévalué de la Société, pouvant notamment affecter la capacité de distribution de la Société. Ainsi, une baisse de 10% de la valeur nette comptable des participations cotées au 31 décembre 2012 aurait entraîné une baisse de 5% de la valeur nette comptable totale de Salvepar.

Egalement, une baisse des cours de bourse est susceptible d'impacter les plus-values ou moins-values réalisées lors des éventuelles cessions en bourse de ces valeurs par la Société.

– Risque relatif aux engagements hors bilan

Dans le cadre de l'acquisition d'une participation dans la société COURTEPAILLE, une garantie autonome à première demande d'un montant de 18,8 millions d'euros limité à celui de la valeur des titres remis a été donnée par SALVEPAR en date du 3 mars 2011 au bénéficiaire d'obligataires ayant souscrit des obligations auprès de la société COURTEPAILLE. Le montant de la garantie est révisé à chaque date anniversaire tel que prévu dans le contrat ; au 31 décembre 2012, le montant de la garantie était de 19,7 millions d'euros. En toute hypothèse, SALVEPAR pourrait se libérer de son obligation de paiement au titre de la garantie à première demande, en abandonnant les titres COURTEPAILLE ainsi que la créance.

Les engagements pour retraite sont par ailleurs marginaux.

– Risque de perte d'actifs

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation. Il ne peut donc être donnée aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par SALVEPAR.

– Risque de solvabilité

Au 31 décembre 2012, Salvepar disposait d'un niveau de fonds propres de 146.842.912,06 euros pour des investissements s'élevant à 136.152.069,35 euros et n'avait pas de dette à court ou moyen terme susceptible de faire peser sur elle un risque de solvabilité.

Le 6 juin 2013, la Société a conclu une convention d'ouverture de crédit renouvelable d'un montant maximum de 30 millions d'euros afin de lui permettre de financer ses besoins généraux de financement et a procédé à un tirage de 26,3 millions d'euros le 11 juin 2013 au titre de cette convention. Cette convention est détaillée à la Section VI d) du présent Document de Référence.

Compte tenu du tirage effectué (26,3 millions d'euros), du montant de la trésorerie au 31 décembre 2012 (9,7 millions d'euros), du montant des cessions intervenues depuis le 1^{er} janvier 2013 (56,3 millions d'euros) et détaillées en Section VI d) du présent document, la Société dispose de la trésorerie nécessaire pour distribuer le dividende exceptionnel de 87 millions d'euros approuvé par les actionnaires le 8 avril 2013, et n'a pas besoin de contracter de nouvelle dette.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, en tenant compte de la convention d'ouverture de crédit mentionnée ci-dessus et du tirage de 26,3 millions d'euros intervenu au titre de cette convention, et considère être en mesure de faire face à ses échéances.

– Risque de concentration

SALVEPAR dispose d'un portefeuille de participations diversifié tant en nombre de participations qu'en secteurs d'activité concernés.

Au 31 décembre 2012, l'actif financier le plus important représentait 11,2 % du total de la valeur nette comptable du portefeuille de SALVEPAR (contre 9,9% au 31 décembre 2011 et 12,4% au 31 décembre 2010), et la Société considère qu'elle n'était pas à cette date exposée à ce risque de concentration.

– Risque sur Placements

La trésorerie excédentaire est généralement placée quasi exclusivement en comptes à termes en euros, sans risque sur le capital, et pour le solde en SICAV monétaires.

– Risque d'endettement

SALVEPAR n'était pas emprunteur au 31 décembre 2012. La Société n'était pas assujettie à des covenants financiers, du fait de l'absence d'endettement financier. Salvepar n'envisage de recourir à l'endettement à l'avenir que dans des proportions mesurées afin de préserver la qualité de son bilan.

La Société a conclu, le 6 juin 2013, une convention d'ouverture de crédit renouvelable d'un montant maximum de 30 millions d'euros afin de lui permettre de financer ses besoins généraux de financement et a procédé à un tirage de 26,3 millions d'euros le 11 juin 2013 au titre de cette convention.

Cette convention, détaillée en Section VI d) du présent Document de Référence, prévoit notamment :

• Covenants financiers.

– La Société s'engage à maintenir pendant la durée de la convention, un ratio d'endettement financier inférieur à 40%, étant précisé que ledit ratio correspond à l'endettement financier net divisé par la somme (i) du nombre d'actions cotées et autres instruments financiers cotés détenus par la Société multiplié par la moyenne sur les vingt-cinq (25) derniers jours de bourse de leur cours moyen pondéré respectif calculé sur chaque jour de bourse et (ii) du nombre d'actions non cotées et autres instruments financiers non cotés détenus par la Société multiplié par leur valeur estimée respective.

– La convention prévoit également que la Société nantit une partie de ses participations avec une valeur devant rester au niveau exigé par la convention. En cas de baisse de cette valeur, un appel en garantie (ajustement à la hausse du nombre de titres remis en garantie ou équivalent en espèces) est effectué par l'agent afin qu'il n'y ait pas de diminution de l'assiette de la garantie.

• Exigibilité anticipée. Aux termes de la convention, l'agent pourra prononcer l'exigibilité anticipée des tirages en cours dans certains cas, et notamment en cas (i) de cessation d'activité, (ii) de transfert du siège social hors de France métropolitaine, (iii) de défaut de paiement d'une somme due au titre de la convention, (iv) de non-respect des engagements contractés au titre de la convention, (v) de défaut ou non-paiement au titre d'autres dettes financières de la Société, (vi) d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société, ou (vii) d'autres événements susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité,

les actifs, la situation financière ou les résultats opérationnels de la Société.

• Remboursement anticipé en cas de changement de contrôle. La convention prévoit le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues et l'annulation du crédit disponible dans le cas où (i) TCP détiendrait moins de 51% du capital social et des droits de vote de la Société et (ii) toute personne ou groupe de personnes autre que TCP viendrait à détenir plus de 30% du capital social ou des droits de vote de la Société.

– Risque de taux

Au 31 décembre 2012, la Société n'était pas exposée à un risque de taux.

Le 6 juin 2013, la Société a conclu une convention d'ouverture de crédit renouvelable d'un montant maximum de 30 millions d'euros afin de lui permettre de financer ses besoins généraux de financement, avec pour date d'échéance le 1^{er} juillet 2015. Les tirages au titre de cette convention de crédit portent intérêt au taux Euribor 3 mois plus une marge fixe en ligne avec les pratiques du marché. La Société a procédé à un tirage de 26,3 millions d'euros le 11 juin 2013. Cette convention est détaillée en Section VI d) du présent Document de Référence.

Conformément à ce contrat, et afin de gérer son risque de taux, la Société mettra en place au plus tard le 11 décembre 2013, une ou plusieurs conventions de couverture de risque de taux d'intérêt (conformes aux normes FBF) pour un montant notionnel égal, à tout moment, à 60% minimum de l'encours de crédit.

Dans le cadre de son Document de Référence 2013, la Société synthétisera son exposition au risque de taux au 31 décembre 2013, avant et après opération de couverture, et présentera une analyse de sensibilité.

– Risque de change

Au 31 décembre 2012 et à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, la Société n'est pas exposée à un risque de cette nature dans le cadre de ses opérations.

– Risques liés à l'environnement économique

Le portefeuille de SALVEPAR est majoritairement composé de titres d'entreprises françaises conformément à sa stratégie d'investissement.

Or, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de SALVEPAR à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur de ses participations, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

D'une façon générale, SALVEPAR vise à réduire sa sensibilité à ce facteur de risque au travers d'une diversification de ses actifs.

■ **Risques juridiques, fiscaux et comptables :**

- Risques liés au non-renouvellement ou à la résiliation des contrats conclus avec TCA

Salvepar a conclu avec Tikehau Capital Advisors deux conventions de prestations de services, l'une concerne le conseil en matière de choix d'investissements ainsi que la gestion du portefeuille de participations ; la seconde est relative au support matériel nécessaire à la réalisation de l'objet social de Salvepar. Ces conventions sont décrites plus en détail en Section V. d) du présent Document de Référence. Ces conventions sont essentielles pour l'activité de la Société et toute remise en cause de ces conventions pourrait avoir un effet négatif significatif sur son activité et la mise en oeuvre de sa stratégie.

- Risques liés au contrôle de TCP

Tikehau Capital Partners, au travers de Tikehau Participations & Investments, détient 92,2% du capital et des droits de vote de Salvepar, ce qui lui permet de décider des votes en Assemblée Générale. Cette concentration du capital et des droits de vote détenus par un seul actionnaire, et la possibilité pour cet actionnaire de céder librement tout ou partie de sa participation dans le capital de la Société, sont susceptibles d'avoir un effet significativement défavorable sur le cours des actions de la Société.

- Risques liés à l'environnement réglementé

SALVEPAR exerce son activité dans un environnement réglementé. Des modifications législatives et réglementaires sont susceptibles d'avoir un effet sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société, des sociétés de son portefeuille ou de ses actionnaires.

La législation fiscale et son interprétation, ainsi que les pratiques comptables (règles d'évaluation et de constatation des plus-values par exemple), peuvent également changer au cours de la détention d'une participation déterminée.

Aucune garantie ne peut donc être donnée quant au fait que la structuration de chaque investissement sera optimisée fiscalement pour un investisseur donné ou que les résultats fiscaux attendus seront atteints.

Au titre de son activité, la Société peut être exposée à des litiges et le lecteur est invité à se référer à la page 54 du présent document de référence.

- Risques fournisseurs / clients

SALVEPAR étant une société holding n'ayant pas d'activité industrielle ou commerciale, elle n'est pas

exposée à ce risque. Toutefois, certaines participations détenues en portefeuille peuvent être confrontées à un risque fournisseur ou client.

■ **Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille :**

Lors de toute étude de prise de participation, Salvepar prend en compte dans la valorisation de la société cible l'existence d'un ou plusieurs dirigeants clés. Certaines sociétés dans lesquelles SALVEPAR détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

■ **Risques géographiques :**

SALVEPAR investit majoritairement dans des sociétés françaises réalisant l'essentiel de leur chiffre d'affaires en France et dont le solde est réalisé en tout état de cause dans des pays ou zones géographiques non sensibles. À ce titre, SALVEPAR considère n'être exposée à aucun autre risque géographique particulier. Compte tenu de la situation économique en France et en Europe, Salvepar est indirectement exposé à un risque lié à l'environnement économique (voir ci-dessus les risques liés à l'environnement économique). Par ailleurs, il convient de noter que certaines participations de Salvepar ont une présence géographique forte hors de France voire d'Europe (par ex. Ipsos) et dès lors la Société pourrait indirectement subir les conséquences d'un événement adverse dans certaines régions.

■ **Risques industriels et environnementaux :**

SALVEPAR a régulièrement recours à la prise en compte de critères extra-financiers et notamment environnementaux dans le cadre de son activité d'investissement. Elle porte son attention au respect des conséquences environnementales lors des études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exige.

Toutefois, eu égard à la nature de l'activité de SALVEPAR qui consiste à prendre des participations minoritaires et de moyen terme dans des sociétés cotées et non cotées, SALVEPAR n'a pas de contrôle sur l'impact environnemental de ses participations, à l'exception des diligences effectuées lors de la prise de participations ainsi qu'il est dit au paragraphe ci-dessus.

Au regard de l'activité des participations détenues, Salvepar ne considère pas ce risque comme significatif au 31 décembre 2012 et à la date d'enregistrement du Document de Référence.

f. Rapport du Président du Conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de SALVEPAR (ci-après la « Société ») ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 18 février 2013.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il est précisé que le Conseil d'administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence, tout en l'adaptant au cas par cas dans la définition de ses propres pratiques, du fait de l'organisation spécifique de la Société. Ainsi, SALVEPAR fait application des principes et recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF dans sa dernière version d'avril 2010, pour autant qu'ils soient compatibles avec son organisation et sa taille.

Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du MEDEF : www.medef.com.

Les principaux points sur lesquels la Société s'écarte des recommandations du Code sont exposés ci-après, étant précisé que la Société n'a plus aucun effectif salarié au 31 décembre 2012 :

- Absence de Comité des rémunérations,
- Absence de Comité de nomination.

1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

1.1. - Composition du Conseil d'administration

Les statuts prévoient que le Conseil d'administration comprend entre trois et dix-huit membres. A l'ouverture de l'exercice 2012, le Conseil d'administration était composé de sept Administrateurs : deux Administrateurs du Groupe SOCIETE GENERALE et cinq Administrateurs extérieurs. A la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration était composé de sept Administrateurs dont quatre appartenant au Groupe

Tikehau. La composition du Conseil d'administration a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par suite du rachat de la participation majoritaire de la SOCIETE GENERALE au capital de SALVEPAR par le Groupe Tikehau.

Jusqu'au 26 octobre 2012, le Conseil d'administration comportait 1 femme et 6 hommes soit 14% de femmes et 86% d'hommes. Cette composition respectait les règles en vigueur, les dispositions du code AFEP-MEDEF en matière de parité, ainsi que la loi Copé-Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011. Madame Aline Fragnet d'Hausen, Administrateur depuis 2004, ayant démissionné, le Conseil veille à solliciter la nomination de nouveaux Administrateurs femmes d'ici à l'Assemblée Générale 2014 afin de respecter les règles de représentation équilibrées des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration.

■ ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

L'article 8.2 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que publié en avril 2010 préconise que la part des administrateurs indépendants soit d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un contrôle et de la moitié dans les autres. Le Conseil d'administration applique les critères d'indépendance définis dans l'article 8.4 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

A ce jour, le Conseil d'administration compte en son sein trois Administrateurs indépendants au sens de l'article 8.4 du Code, sur un total de sept Administrateurs.

■ DURÉE DES MANDATS

L'article 12 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF recommande que la durée des mandats des membres du Conseil n'excède pas quatre ans. Les statuts de la Société prévoient depuis l'Assemblée Générale du 16 juin 2010 que la durée des mandats est de quatre ans.

Ainsi, conformément aux termes de l'article 10 des statuts tel que modifié, chaque Administrateur est nommé pour quatre ans et est rééligible.

Si un Administrateur a dépassé l'âge de soixante-quinze ans, la durée du mandat est réduite à deux années, renouvelable.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action pendant la durée de son mandat conformément aux dispositions des statuts de la Société.

La liste des Administrateurs de la Société, incluant les fonctions, les mandats qu'ils exercent dans d'autres sociétés, leur âge ainsi que les dates de début et d'expiration de leurs mandats, figurent dans le rapport annuel.

1.2. – Organisation des travaux du Conseil d'administration

Les modalités d'organisation et fonctionnement du Conseil sont régies par les statuts de la Société ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration approuvé par le Conseil d'administration du 11 octobre 2006 et modifié successivement lors des séances du Conseil d'administration du 11 avril 2007, du 13 novembre 2007, du 5 novembre 2009 et du 18 février 2013.

Est annexée à ce Règlement Intérieur une Charte de l'Administrateur qui fait partie intégrante du Règlement Intérieur.

Ce Règlement Intérieur et cette Charte de l'Administrateur prennent en compte les recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

1.3. – Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil est réuni à chaque fois qu'il est nécessaire de formaliser des décisions et, en tout état de cause, pour se conformer aux obligations légales : arrêté des comptes annuels, examen des comptes prévisionnels et, également, arrêté des comptes du premier semestre d'un exercice. Les Commissaires aux Comptes sont également convoqués à chacune des réunions qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires.

Les dates des réunions du Conseil font généralement l'objet d'une consultation téléphonique préalable à l'arrêté de la date puis, une fois celle-ci convenue à la majorité des membres, les convocations sont adressées

par courrier. Le dossier comporte les points inscrits à l'ordre du jour de la séance ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente même si celui-ci a fait l'objet d'un envoi séparé, et tous documents qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

Durant l'exercice 2012, le Conseil a été appelé à se réunir 5 fois, les 14 mars, 3 juillet, 25 juillet, 26 octobre et 26 novembre 2012. Le taux de présence constaté à ces réunions s'est élevé à 100%.

Le Conseil d'administration a été régulièrement saisi des sujets relevant de sa compétence et l'ensemble des informations, documents et analyses nécessaires ont été communiqués en toute transparence à ses membres.

Le Conseil d'administration fait le point annuellement sur ses modalités de fonctionnement mais ne retient pas les dispositions AFEP-MEDEF (art. 9.3) concernant le mécanisme d'évaluation triennal effectué par un consultant extérieur, car inadapté à la taille de la Société.

1.4. – Consultation du Conseil d'administration

Dans le cadre des opérations d'investissements et de désinvestissements de l'année 2012, les membres du Conseil d'administration ont été régulièrement consultés et tenus informés. Les opérations qui ont été concrétisées sont développées dans le rapport de gestion.

1.5. – Les Comités

■ COMITÉ DES COMPTES

Le Règlement Intérieur dans sa dernière mise à jour intervenue lors du Conseil d'administration du 18 février 2013 définit les missions, les attributions et les modalités du Comité des Comptes.

Les recommandations AFEP-MEDEF (art. 14.1) préconisent que les Comités doivent comporter une proportion de membres indépendants d'au moins deux tiers dans notre cas.

Le Comité des Comptes est composé de 3 membres. Conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Comité comprend deux membres indépendants.

Il est à noter qu'aucun dirigeant mandataire social n'est membre de ce Comité conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Les membres du Comité sont Monsieur Christian PARENTE, Monsieur Olivier DECELLE et Monsieur Gérard HIGUINEN. La présidence du Comité est assurée par Monsieur Christian PARENTE. De par leurs fonctions professionnelles, l'ensemble des membres du Comité des Comptes possède une compétence financière et comptable appropriée.

Conformément aux recommandations faites par l'AMF, le Comité des Comptes a pour missions d'assurer le suivi :

- Du processus de l'élaboration de l'information financière,
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux Comptes,
- De l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Ce Comité est chargé d'apporter son assistance au Conseil dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, ainsi qu'à l'occasion de toute opération ou événement susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation de la Société en termes d'engagement ou de risque. Les Commissaires aux Comptes assistent à ce Comité auquel ils présentent la conclusion de leurs travaux.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité s'est réuni les 12 mars et 24 juillet 2012 avec un taux de participation de 100 % afin d'examiner les comptes sociaux annuels 2011 et semestriels 2012. Le Conseil a pris connaissance des comptes rendus du Comité. Ces données sont présentées et approuvées aux Conseils d'administration d'arrêté des comptes annuels et semestriels. Le Comité s'est réuni le 18 février 2013 afin d'examiner les comptes sociaux annuels 2012.

■ AUTRES COMITÉS

Il n'existe pas de comité des rémunérations, ni de comité de nomination, tel que recommandé dans le Code AFEP-MEDEF (art.13), ces préconisations n'étant pas transposables de manière pertinente et adaptée à la Société.

Le Conseil d'administration a évalué lors de sa séance du 14 mars 2012 son fonctionnement, la tenue de ses réunions, son organisation ainsi que les débats et la qualité des informations qui lui ont été remises.

1.6. – Jetons de présence et politique de rémunération

Par décision de l'Assemblée Générale du 13 juin 2007, le montant global alloué au Conseil d'administration au titre des jetons de présence a été fixé à 50.000 euros pour l'exercice 2007 et les exercices suivants.

Dans sa séance du 5 novembre 2009, le Conseil d'administration a décidé de répartir le montant des jetons de présence à parts égales entre les Administrateurs extérieurs et non salariés du Groupe Société Générale, au titre de l'exercice 2009 et des exercices suivants. Le règlement intérieur a été modifié en conséquence dans son article 4.

Le montant de 50 000 euros qui a été versé en octobre 2012 a été réparti à hauteur de 46 000 euros pour les réunions de Conseil d'administration et à hauteur de 4 000 pour les réunions du Comité des Comptes (cf. tableau « rémunération individuelle des mandataires sociaux » du rapport de gestion 2012).

Lors de sa séance du 18 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé de modifier, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2013, les règles de répartition du montant des jetons de présence dans le cadre de l'enveloppe globale de 50.000 euros allouée par l'Assemblée Générale et ce, pour prendre en compte le rachat de la participation majoritaire de la SOCIETE GENERALE. Le règlement intérieur a été modifié en conséquence dans son article 4.

Le Président - Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence. Il ne bénéficie pas de rémunération, qu'elle soit fixe ou variable et ne dispose pas de rémunération de départ ou d'avantages postérieurs à son mandat social.

Ainsi que cela a été décidé lors de sa réunion du 13 novembre 2008, le Conseil d'administration a marqué sa pleine adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et portées à la connaissance du public par communiqué en date du 14 novembre 2008.

1.7. – Etat des délégations en cours de validité consenties au Conseil d'administration

| Date de l'Assemblée | Objet | Montant | Durée | Echéance | Utilisation |
|--|--|--------------------------------|---------|------------|-------------|
| A.G.E 30/05/2012 dixième résolution | Augmentation de capital social ■ par émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription ■ par incorporation de réserves ■ par émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital | 5 M€ + 15 M€ + 30 M€ | 26 mois | 30/07/2014 | Néant |

2 - Contrôle de la société

2.1. – Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée générale de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 17 des Statuts de la Société :

«Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.»

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code Monétaire et Financier.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du Code Monétaire et Financier, qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation annexée au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour

le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'assemblée.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

2.2. – Mesures anti-OPA

Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

3 - Procédure de contrôle interne et de gestion des risques

SALVEPAR utilise le cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF en janvier 2007 et mis à jour le 22 juillet 2010, ainsi que le guide de mise en œuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publiée en décembre 2009 pour l'établissement de ce Rapport.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques est adapté à la taille et aux spécificités de SALVEPAR.

SALVEPAR a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

3.1. – Facteurs de risque

Les facteurs de risques ont été mis à jour dans le cadre de la préparation du Document de Référence et le lecteur est invité à se reporter à la Section II. e).

3.2.- Evénements récents

Aucun changement significatif dans la structure financière de la Société n'est survenu depuis la fin du dernier exercice.

3.3.- Les procédures relatives au fonctionnement de SALVEPAR

Les opérations font l'objet de contrôles partiels ou plus approfondis, de réunions d'échanges, de discussions de la part des intervenants de premier niveau jusqu'aux Commissaires aux Comptes, spécialistes juridiques, fiscaux si nécessaire qui, le cas échéant, présentent leurs remarques à la Direction de la Société qui en tire les mesures appropriées, avant d'être présentées au Président-Directeur Général, au Comité des Comptes, puis au Conseil d'Administration selon les sujets à traiter.

■ Production des informations comptables et financières

Les domaines juridique, fiscal et social, font l'objet de validation auprès des services spécialisés de TCA dans le cadre des contrats de prestations de services mis en place avec SALVEPAR.

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES SOCIAUX

SALVEPAR a recours pour l'établissement de sa comptabilité à un cabinet d'expertise comptable externe en collaboration avec l'effectif de TCA.

Il a pour mission de produire les états comptables et financiers semestriels et annuels, les éléments nécessaires à la communication des résultats au Comité des Comptes pour discussion, puis au Conseil d'administration pour l'arrêté des Comptes par celui-ci.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables résultant de la réglementation en vigueur (recommandation N° 99-01 du Conseil National de la Comptabilité).

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

La Société se livre en septembre à l'établissement du budget basé sur des hypothèses de produits et charges de gestion, de cessions et d'investissements retenus par la Direction de la Société. Ces données sont présentées au Conseil d'administration.

LE SUIVI DE TRÉSORERIE

La trésorerie est suivie de manière hebdomadaire et en fonction de la politique d'investissement de la Société.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

La communication est placée sous la responsabilité de la Direction de la Société qui contrôle les informations avant leur publication. La communication relative aux comptes annuels et semestriels est soumise à l'approbation du Conseil d'administration avant sa diffusion. Un échéancier récapitulatif de ces obligations périodiques de la Société est en place.

3.4.- La portée du contrôle

D'un point de vue pratique, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes, y compris de hors bilan, conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur.

Le contrôle interne de premier niveau s'effectue à chaque étape du déroulement des opérations sous la responsabilité de TCA dans le cadre des contrats de prestations de services mis en place avec SALVEPAR.

Un contrôle de second niveau est effectué par le Comité des Comptes mis en place en 2007.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

4 - Pouvoirs du directeur général

Dans sa séance du 13 juin 2007, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale et a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général dans le but de simplifier la prise de décision eu égard à l'organisation et à la taille de la Société. Il lui a conféré les pouvoirs dévolus à ses fonctions ainsi que l'autorisation d'émettre des cautions, avals et garanties au nom de la Société. Cette option pour la non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général a été confirmée par le Conseil lors de sa réunion du 26 octobre 2012. L'autorisation d'émettre des cautions, avals et garanties au nom de la Société a été renouvelée lors du Conseil du 14 mars 2012 pour une durée de douze mois correspondant à la durée légale et pour un plafond de 2 000 000 euros.

g. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SALVEPAR

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Salvepar et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 11 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE ET AUDIT S.A.
Pascal Fleury

ERNST & YOUNG et Autres
Bernard Heller

h. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires de :

SALVEPAR

Société anonyme au capital de 12 523 408 € - 134 boulevard Haussmann
75008 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conseil d'administration du 26 octobre 2012

■ Avec la Société GENEGIS I :

– Avenant de résiliation amiable au bail commercial de sous-location du 17 mars 2011, signé le 26 octobre 2012.

Modalités : le locataire principal et le sous-locataire conviennent de résilier amiablement et par anticipation le sous-bail à effet du 26 novembre 2012, avec franchise totale de loyer, redevance, charges et impôts dus au titre du sous-bail, à compter du 26 octobre 2012.

La résiliation est convenue sans aucune indemnité de part ni d'autre.

– Avenant de résiliation amiable au contrat de prestation de services du 10 juillet 2006 (prestations liées aux travaux d'agencement des locaux et de mise à disposition du mobilier), signé le 26 octobre 2012.

Modalités : le prestataire et le bénéficiaire conviennent de résilier amiablement et par anticipation le sous-bail à effet du 26 novembre 2012, avec franchise totale de redevance due au titre du contrat à compter du 26 octobre 2012.

La résiliation est convenue sans aucune indemnité de part ni d'autre et ce par dérogation, notamment, à l'article 5 du contrat.

Administrateur intéressé : Société Générale.

■ Avec SOCIETE GENERALE (Administrateur jusqu'au 26 octobre 2012) :

- Avenant de résiliation amiable au contrat de prestation de services du 10 juillet 2006 (prestations liées à l'Immeuble Tour Pacific – « Prestations Filiales », en matière de logistique, fonctionnement de l'immeuble et services spécifiques), signé le 26 octobre 2012.

Modalités : le prestataire et le bénéficiaire conviennent de résilier amiablement et par anticipation ce contrat à effet du 26 novembre 2012, avec franchise totale de rémunération au titre du contrat à compter du 26 octobre 2012. La résiliation est convenue sans aucune indemnité de part ni d'autre.

- Avenant de résiliation amiable au contrat de prestation de services en date du 20 octobre 2011 (prestations comptables), signé le 26 octobre 2012.

Modalités : le prestataire et le bénéficiaire conviennent de résilier amiablement et par anticipation ce contrat à effet du 26 novembre 2012. La résiliation est convenue sans aucune indemnité de part et d'autre.

- Convention de transfert du contrat de travail de Madame Christine Hillion vers SOCIETE GENERALE, signée le 26 octobre 2012.
- Convention de transfert du contrat de travail de Madame Laurence Cachera vers SOCIETE GENERALE, signée le 26 octobre 2012.
- Avenant à la convention de mise à disposition à but non lucratif de Monsieur Jacques Pedrero portant maintien de ladite convention à compter du 26 octobre 2012 pour une durée maximum de trois mois à raison de deux jours par semaine, refacturé à l'euro/l'euro de son coût actuel de rémunération sur une base 2/5^e (hors éléments de rémunération variable), signé le 26 octobre 2012.

La charge comptabilisée en 2012 à ce titre s'élève à 17 093 € TTC.

- Convention de mise à disposition à but non lucratif de Madame Christine Hillion à compter du 27 octobre 2012 pour une durée de trois mois, renouvelable une fois, à raison de cent pour cent du temps de travail de Madame Hillion refacturé à l'euro/l'euro, signée le 26 octobre 2012.

La charge comptabilisée en 2012 à ce titre s'élève à 13 860 € toutes taxes comprises.

■ Avec TIKEHAU CAPITAL ADVISORS (Administrateur depuis le 26 octobre 2012) :

- Contrat de prestation de services de support signé le 26 octobre 2012 (prestations liées au support matériel nécessaire à la réalisation de l'objet de SALVEPAR : locaux, emplacements de travail meublés, matériel informatique, services informatiques, service d'accueil partagé, tenue de la comptabilité, gestion de la trésorerie et des flux financiers, etc.).

Modalités : en contrepartie des prestations rendues au titre de la convention, le prestataire percevra une rémunération globale et forfaitaire d'un montant de cent mille euros TTC par trimestre, payable par la Société au début de chaque trimestre civil.

Toutefois, et pendant toute la période de transition au cours de laquelle Madame Christine Hillion demeurera détachée auprès de Salvepar, le montant de la facturation de Tikehau Capital Advisors sera réduit du coût dudit détachement.

Il est expressément convenu entre les parties que cette rémunération ne comprend pas les honoraires des intervenants extérieurs mandatés directement, tels notamment que conseils, avocats, lesquels honoraires demeureront à la charge exclusive de Salvepar.

La convention est conclue pour une durée de douze mois prenant effet à compter du 26 octobre 2012 et se renouvellera ensuite par tacite reconduction.

La charge comptabilisée en 2012 à ce titre s'élève à 58 966 € TTC.

- Convention règlementée portant sur un contrat de prestation de services de conseil en matière de choix d'investissements ainsi que dans la gestion de son portefeuille de participations, signée le 26 octobre 2012.

Modalités : en contrepartie des prestations rendues au titre de la convention, le prestataire percevra une rémunération globale et forfaitaire d'un montant de cent douze mille cinq cents euros TTC par trimestre, payable par la Société au début de chaque trimestre civil.

Toutefois, et pendant toute la période de transition au cours de laquelle Monsieur Jacques Pedrero demeurera détachée auprès de Salvepar, le montant de la facturation de Tikehau Capital Advisors sera réduit du coût dudit détachement.

Il est expressément convenu entre les parties que cette rémunération ne comprend pas les honoraires des intervenants extérieurs mandatés directement, tels notamment que conseils, avocats, lesquels honoraires demeureront à la charge exclusive de Salvepar.

La convention est conclue pour une durée de douze mois prenant effet à compter du 26 octobre 2012 et se renouvellera ensuite par tacite reconduction.

La charge comptabilisée en 2012 à ce titre s'élève à 64 837 € TTC.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

■ Avec la Société GENEGIS I :

– bail commercial de sous-location des locaux sis Tour Pacific Est – Mezzanine. La charge comptabilisée en 2012 à ce titre s'élève à 124 769 € TTC.

Cette convention a été résiliée le 26 octobre 2012.

– convention relative aux travaux d'engagement des locaux et de mise à disposition du mobilier. La charge comptabilisée en 2012 à ce titre s'élève à 30 223 € TTC.

Cette convention a été résiliée le 26 octobre 2012.

■ Avec SOCIETE GENERALE :

– convention portant sur un contrat de prestations de services relatives à la comptabilité de SALVEPAR. La charge comptabilisée en 2012 à ce titre s'élève à 27 200 € TTC.

Cette convention a été résiliée le 26 octobre 2012.

– convention portant sur la mise à disposition du personnel détaché à but non lucratif. La charge comptabilisée en 2012 à ce titre s'élève à 166 519 € TTC.

Cette convention a été amendée le 26 octobre 2012.

– convention portant sur un contrat de prestations de services liées à l'Immeuble Tour Pacific – « Prestations Filiales », en matière de logistique, fonctionnement de l'immeuble et services spécifiques. La charge comptabilisée en 2012 à ce titre s'élève à 18 503 € TTC.

Cette convention a été résiliée le 26 octobre 2012.

– Avec Monsieur Jacques Piguet : versement d'un complément de retraite au titre de la période débutant le 1^{er} janvier 2012 et s'achevant le 26 octobre 2012. Depuis cette date, cette convention n'entre plus dans le champ des conventions règlementées du fait du changement de l'actionnaire de référence.

Le complément de retraite versé au titre de 2012 à Monsieur Piguet s'élève à 19 668 € dont 16 132 € couvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 26 octobre 2012.

Paris et Paris-La Défense, le 11 mars 2013
Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE ET AUDIT S.A.
Pascal Fleury

ERNST & YOUNG et Autres
Bernard Heller

i. Différends et litiges (procédures judiciaires et d'arbitrage)

■ *Différends et litiges :*

Compte tenu de l'activité de SALVEPAR et de la judiciarisation croissante de l'activité de capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense et peut également être amenée à faire valoir ses droits en demande.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure en suspend ou dont la Société est menacée), qui pourrait avoir ou qui a eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

III. RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, ce 8 avril 2013 pour (i) vous présenter le rapport sur l'activité et les résultats de la société SALVEPAR (ci-après la « Société ») pour l'exercice 2012 et (ii) soumettre à votre approbation des projets de résolutions ayant pour objet :

- l'approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et l'affectation du résultat dudit exercice,
- la distribution d'un dividende exceptionnel,
- l'approbation des conventions réglementées,
- la ratification de la cooptation de six administrateurs ainsi que le renouvellement du mandat d'un administrateur,
- les autorisations relatives aux opérations sur les titres de la Société,
- les délégations consenties au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social,
- les délégations consenties au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières ne donnant pas accès au capital,
- le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés,
- les autorisations relatives à l'annulation d'actions,
- les pouvoirs pour formalités.

Les projets de résolutions soumises à votre vote vous sont présentés dans un rapport distinct.

La présente Assemblée statuera par conséquent aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaire et Extraordinaire.

1 - Orientations de gestion de SALVEPAR

Contrôlée à 51,42% par le groupe Tikehau à compter du 26 octobre 2012, puis à 92,18% depuis le 28 décembre 2012, SALVEPAR est une holding d'investissement cotée à Paris au compartiment C. SALVEPAR mène une politique active de prises de participations minoritaires et de moyen terme dans des sociétés cotées et non cotées.

SALVEPAR détenait au 31 décembre 2012 dix-huit participations minoritaires dans des sociétés cotées et non cotées :

| (en milliers d'euros) | Valeur nette comptable | Part dans le portefeuille |
|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| Participations cotées | 75 388 | 51,7% |
| Participations non cotées | 60 763 | 41,7% |
| Trésorerie | 9 692 | 6,6% |
| TOTAL GÉNÉRAL | 145 843 | 100,0% |

2 - Evolution de l'actif immobilisé

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2012, la Direction de SALVEPAR avait confirmé sa stratégie d'évolution du portefeuille et de diversification des secteurs d'activités au travers de cessions et de nouveaux investissements.

Au cours de l'exercice 2012, SALVEPAR a géré son portefeuille avec prudence, les mouvements restant limités étant donné la forte volatilité des marchés financiers et les flux plus réduits de transactions non-cotées :

- HEURTEY PETROCHEM, renforcement à hauteur de 0,7 million d'euros au premier semestre 2012, portant la participation totale de Salvepar à 6,02% du capital ;
- LATECOERE, cession de 0,1 million d'euros d'actions en avril 2012, portant la participation totale de Salvepar à 4,5% du capital ;
- THERMADOR, cession de 0,6 million d'euros portant la participation à 5,1% du capital ;
- GL EVENTS, en participant à hauteur de 0,9 million d'euros dans l'augmentation de capital ayant eu lieu en novembre 2012, via ses Droits Préférentiels de Souscription, ainsi que par souscription à titre réductible, portant la participation totale de Salvepar à 1,39% du capital ;
- IPSOS, cession de 1 000 titres pour un montant de 27 500 euros.

Au total, les investissements 2012 ont représenté un montant de 2,2 millions d'euros, et les cessions 2012 un montant de 1,4 millions d'euros. L'impact de ces différentes opérations sera commenté lors de l'examen des comptes.

La liquidation judiciaire de la société CONFLANDEY S.A. du 31 janvier 2006, dont la participation est intégralement dépréciée dans nos comptes, n'a pas fait l'objet d'avancement.

3 - Actionnariat et titre en bourse

3.1. – Actionnariat :

Au 31 décembre 2012, le capital de SALVEPAR était réparti ainsi :

- 92,18% détenu par Tikehau Capital *Partners* (via Tikehau Participations et Investissements)
- 7,82% de flottant

Au 1^{er} février 2013, date de l'établissement de la répartition du capital par EUROCLEAR, il ressort que sur le flottant de 7,82%, 6,10% du capital flottant est détenu par des personnes morales et 93,90% par des personnes physiques. Au total, la Société regroupe 1 314 actionnaires contre 3 598 au 21 février 2012.

La Société ne détient aucune de ses actions. Par ailleurs, ses titres ne sont assortis que de droits de votes simples conformément à l'article 9 des statuts.

Détention de titres Salvepar par ses salariés : sans objet car la société ne compte plus de salarié au 31 décembre 2012.

3.2. – Franchissement de seuil

Le 22 mars 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire des 10% à la hausse en capital et droits de vote par la société GST INVESTISSEMENTS.

Le 23 mars 2012, SALVEPAR a été informée des franchissements à la baisse des seuils statutaires de 2,5 % en capital et droits et de vote par la Société TOCQUEVILLE FINANCE.

Le 29 octobre 2012, SALVEPAR a par ailleurs été informée du franchissement de seuils légaux et statutaires pour certains de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% à la baisse en capital et droits de vote par la Société Générale.

Le même jour, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuils légaux et statutaires pour certains de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, et 50% à la hausse en capital et droits de vote par la société Tikehau Participations & Investissements.

Le 17 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire de 5% à la baisse en capital et droits de vote par la société SA 2RB-i.

Le 17 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuils légaux et statutaires de 10% et 5% à la baisse en capital et droits de vote par la société GST Investissements.

Le 19 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire de 2/3 à la hausse en capital et droits de vote par la société Tikehau Participations & Investissements.

Le 28 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire de 90% à la hausse en capital et droits de vote par la société Tikehau Participations & Investissements.

3.3. – Titre en Bourse

Classification ICB – SALVEPAR – secteur des Sociétés Financières – Sous-Section : 8775 – Activités financières spécialisées – Compartiment C.

Codification ISIN (International Securities Identification Numbers) : FR0000124356 – Libellé : SALVEPAR Code SY.

Sur le plan boursier, les indices ont performé comme suit :

PERFORMANCE DES INDICES FRANÇAIS EN 2011 ET 2012

| Indice | Variation sur 12 mois 2012 | Variation sur 12 mois 2011 |
|---------|----------------------------|----------------------------|
| CAC 40 | 13,00% | - 19,00% |
| SBF 120 | 14,31% | - 18,16% |

Source : Euronext

Cotant 61,10 euros le 2 janvier 2012 à l'ouverture, le cours du titre SALVEPAR clôturait le 31 décembre 2012 à 78,61 euros, soit une hausse de 28,66% en 2012 contre une baisse de 6,81 % en 2011. Les cours ont atteint 86,25 euros au plus haut fin décembre 2012 et 53,5 euros au plus bas en juillet.

Au regard des capitaux propres de 146,8 millions d'euros à fin 2012, la valeur de l'action ressort à 93,80 euros contre 96,19 euros à fin 2011.

L'actif net réévalué¹ fin 2012 valorise l'action à 107,11 euros contre 98,46 euros à fin 2011, reflétant à la fois la hausse des cours des participations cotées sur le second semestre 2012 et la revalorisation de certaines participations non-cotées.

Le tableau ci-après reprend les informations boursières sur les cinq derniers exercices :

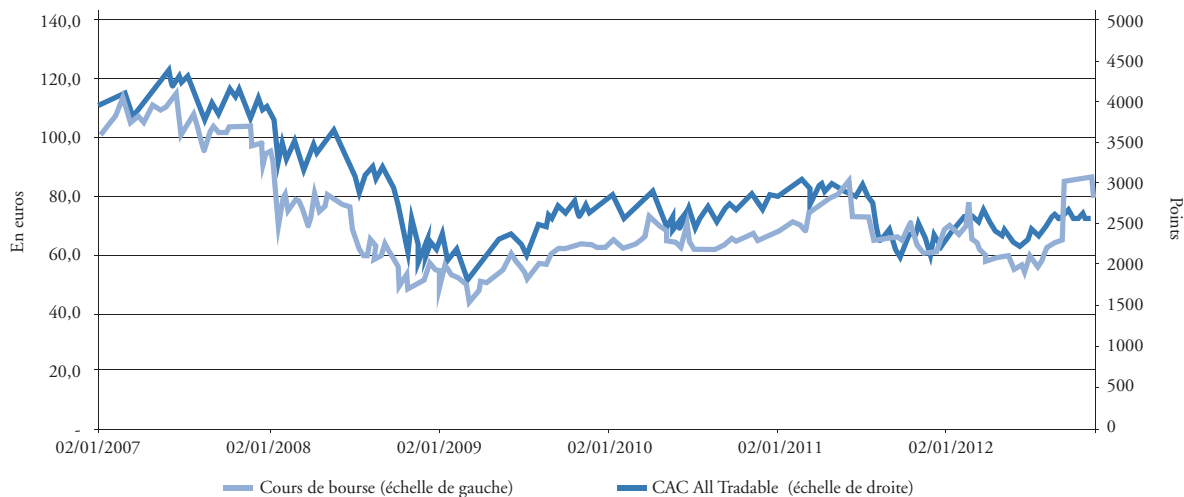
| INFORMATION BOURSIÈRE DE SALVEPAR SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES | | | | | |
|--|------------------|--------|--------|-------|---------|
| | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
| Dernier cours au 31/12/N | 78,61 | 60,90 | 65,89 | 62,00 | 53,90 |
| + haut annuel (cours de clôture) | 86,25 | 85,00 | 73,00 | 64,00 | 94,98 |
| + bas annuel (cours de clôture) | 53,50 | 59,90 | 60,49 | 43,00 | 48,00 |
| Moyenne annuelle des cours | 66,22 | 70,17 | 64,45 | 55,79 | 67,09 |
| Variation du cours de bourse sur l'année | 28,7% | - 6,8% | 6,3% | 29,1% | - 43,0% |
| Volume moyen / jour | 654 ² | 322 | 291 | 320 | 813 |
| Capitalisation au 31/12/N (en m€) | 123,06 | 95,33 | 103,15 | 97,06 | 84,38 |

Source : Euronext

¹ La méthode de calcul de l'ANR a changé entre 2011 et 2012. En 2012, l'ANR des participations cotées est calculé à partir de la moyenne des cours sur 20 jours de bourse alors qu'en 2011 il était calculé à partir du dernier cours de l'année. A base comparable, l'ANR 2012 avec la méthode de 2011 serait de 168,9 m€ soit 107,9€ par action ou une hausse de 9,6%.

² Hors OPAS de Tikehau Participations & Investissements

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE SALVEPAR SUR 5 ANS ⁽¹⁾



Source : Euronext

⁽¹⁾ Les cours sont retraités des dividendes.

4 - Les comptes de l'exercice 2012

Comme les exercices précédents, la société n'exerçant pas d'influence notable au titre de ses participations, elle n'établit pas de comptes consolidés et n'est donc pas tenue d'appliquer les normes IFRS. L'application de ces normes se traduirait essentiellement par la mise en juste valeur des titres figurant au portefeuille de participations. Au 31 décembre 2012, la juste valeur du portefeuille de participations s'élèverait à 167,7 millions d'euros, soit une hausse de 20,8 millions d'euros nette d'impôt par rapport à la valeur nette comptable à cette date.

Les principes, règles et méthodes comptables appliqués sont détaillés dans l'annexe. Les comptes sociaux sont présentés de manière identique à ceux de l'exercice précédent.

La Société n'a pas effectué d'opérations utilisant des instruments financiers. Elle n'a pas d'endettement autre que la dette fiscale et sociale attachée à l'activité de l'Entreprise.

4.1 – Le compte de résultat

Le **résultat net de gestion** de l'exercice 2012 s'établit à 4,0 millions d'euros contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une hausse de 23,7%. Cette

variation traduit la hausse des dividendes et des intérêts perçus et capitalisés tant sur les anciens investissements que sur les nouveaux. Les charges courantes ont diminué de 0,2 million d'euros.

Le **résultat net des opérations sur valeurs immobilisées** ressort à - 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 0,2 million d'euros au 31 décembre 2011.

Les dépréciations nettes des reprises de provisions du portefeuille coté s'élèvent à 3,5 millions d'euros.

Les dépréciations nettes des reprises de provisions du portefeuille non coté s'élèvent à 3,1 millions d'euros.

Le **résultat net social** de l'exercice 2012 s'établit ainsi à -2,2 millions d'euros contre 3,5 millions d'euros pour l'exercice 2011.

4.2 – Le bilan

A l'actif

Les principales variations portent sur les postes :

- « Immobilisations Financières » qui traduisent les opérations d'investissements et de désinvestissements effectuées comme indiqué au titre 3 du présent rapport.

- « Valeurs mobilières de placement, Disponibilités » qui s'élèvent à 9,7 millions d'euros à fin décembre 2012 et se décomposent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | 2012 | 2011 |
|-----------------------|--------------|---------------|
| Comptes à Terme | 9 226 | 11 125 |
| SICAV de trésorerie | - | 282 |
| Obligations SG TMO 85 | - | 18 |
| Actions VM MATERIAUX | - | 8 |
| Disponibilités | 466 | 28 |
| TOTAL | 9 692 | 11 461 |

Au passif

Au 31 décembre 2012, les réserves comprennent :

- la « Réserve légale » dotée à 10 % du capital soit 1,3 million d'euros,
- le poste « Autres Réserves » qui s'élève à 119,4 millions d'euros avant affectation du résultat 2012,
- le « Report à nouveau » qui a été soldé après l'affectation des résultats de l'exercice 2011,
- le « Résultat de l'exercice » pour un montant avant affectation de -2,2 millions d'euros.

Les dettes sont composées à 70% de dettes fournisseurs et à 30% de charges fiscales et sociales liées à l'activité de la Société.

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les dettes fournisseurs s'élevaient au 31 décembre 2011 à 262.531 euros et au 31 décembre 2012 à 262.090 euros.

L'échéance moyenne de règlement des fournisseurs est inférieure à trente (30) jours. Au 31 décembre 2012, aucune facture n'est supérieure au délai de règlement.

Le détail des dettes fournisseurs au 31/12/2012 est présenté ci-après :

| (en milliers d'euros) | 2012 | 2011 |
|---------------------------------------|------|------|
| Dettes Fournisseurs | 262 | 262 |
| Fournisseurs | 54 | |
| Fournisseurs - Factures Non Parvenues | 208 | 262 |

Le total du bilan passe de 152,4 millions d'euros à fin 2011 à 147,2 millions d'euros à fin 2012.

4.3 – L'Actif Net Réévalué (« ANR »)

L'ANR¹ prend en compte les valeurs cotées à la moyenne des 20 derniers jours de bourse avant clôture et les valeurs non-cotées à leur juste valeur. L'ANR se calcule donc en prenant les capitaux propres comptables auxquels s'ajoutent les revalorisations éventuelles nettes de l'impôt latent. Au 31 décembre 2012, l'ANR s'établissait à 167,7 millions d'euros (107,11 € par action), soit une revalorisation de 20,8 millions d'euros nette d'impôt latent par rapport aux capitaux propres comptables et à comparer aux 154,1 millions d'euros d'ANR au 31 décembre 2011 (98,46 € par action).

5 - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Fin janvier 2013, SALVEPAR a cédé sa participation dans la société STEF pour un montant de 8,0 millions d'euros.

Le 22 janvier 2013, SALVEPAR a souscrit à l'émission d'OCEANES NATUREX, à taux annuel de 4,40% à échéance juin 2019 pour un montant de 6,0 millions d'euros.

Début février 2013, dans le cadre de la cession par Qualium Investissement de ses parts dans Socotec à Cobepa (société d'investissement belge) et à des fonds gérés par Five Arrows Managers, ainsi qu'aux salariés et au management, SALVEPAR a été remboursée des obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) qu'elle détenait pour un montant de 6,7 millions d'euros.

SALVEPAR a accepté le 7 février 2013 une offre d'achat ferme et irrévocable pour l'ensemble de ses actions POLYGONE et pour un montant total de 9,2 millions d'euros.

SALVEPAR a cédé l'intégralité de ses titres GL EVENTS le 14 février 2013 pour un montant de 5,7 millions d'euros.

Le même jour, SALVEPAR a cédé l'intégralité de ses titres TOUAX pour un montant de 7,7 millions d'euros.

¹ La méthode de calcul de l'ANR a changé entre 2011 et 2012. En 2012, l'ANR des participations cotées est calculé à partir de la moyenne des cours sur 20 jours de bourse alors qu'en 2011 il était calculé à partir du dernier cours de l'année. A base comparable, l'ANR 2012 avec la méthode de 2011 serait de 168,9 m€ soit une hausse de 9,6%.

6 - Perspectives

Durant l'année 2013, SALVEPAR continuera de tirer parti des opportunités d'investissements en minoritaire, à la fois en coté et en non coté, dans un environnement macro-économique qui reste complexe en Europe.

7 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

L'exercice dégage un résultat net comptable de - 2 175 554,58 €.

Aucune dotation n'est à effectuer à la « Réserve Légale », celle-ci atteignant 10 % du capital.

Le « Report à nouveau » a été soldé lors de l'affectation des résultats 2011.

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice en totalité au compte « Autres réserves ».

Nous vous rappelons, ci-après, le montant des dividendes nets mis en distribution, au titre des trois derniers exercices :

| EXERCICES | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|
| (en euros) | 2009 | 2010 | 2011 |
| Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution | 1 565 426 | 1 565 426 | 1 565 426 |
| Distribution nette totale | 6 261 704 | 9 392 556 | 1 565 426 |
| Coupon net ¹ | 4,00 | 6,00 | 1,00 |

¹ revenus éligibles à l'abattement de 40%

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques domiciliées fiscalement en France est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

8 - Distribution d'un dividende exceptionnel

Le compte « Autres réserves » s'élevant à 119.390.811,14 euros (avant affectation du résultats 2012), nous vous proposons de distribuer la somme de 55,50 euros par action soit un montant global de 86.881.143,00 euros prélevé sur le compte « Autres réserves ».

Le versement s'effectuerait en fonction du nombre effectif d'actions (hors actions auto-détenues) en circulation à la

date de détachement du dividende. Si, lors de la mise en paiement du dividende, la Société possédait des actions SALVEPAR, ces actions seraient exclues de la distribution, conformément à la loi, et le dividende correspondant serait ajouté au report à nouveau.

Ce dividende exceptionnel serait mis en paiement sur décision du Conseil d'administration qui se réunirait postérieurement à l'Assemblée Générale étant précisé que la société Tikehau Participations et Investissements a d'ores et déjà fait part de son acceptation d'un paiement par inscription en compte courant non rémunéré.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

9 - Conventions réglementées - article 1 225-38 du code de commerce

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les conventions réglementées qui ont été conclues au cours de l'exercice 2012.

Toutes ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'administration le 26 octobre 2012, Conseil d'administration entérinant la prise de contrôle de SALVEPAR par Tikehau Participations & Investissements, et portent soit sur la résiliation de conventions conclues avec le précédent actionnaire de contrôle, à savoir la Société Générale, soit sur la conclusion de conventions transitoires pour assurer le fonctionnement normal de la Société à la suite de la prise de contrôle.

Ces conventions sont détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionne également les conventions et engagements dits « réglementés » antérieurement autorisés et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

10 - Conseil d'administration

10.1. – Ratification de la cooptation de six administrateurs :

Votre Conseil d'administration vous propose de ratifier la nomination en qualité d'Administrateurs de :

- Tikehau Capital Partners, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 octobre 2012, en remplacement de Monsieur Michel Douzou, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Tikehau Capital Advisors, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 octobre 2012, en remplacement de Madame Aline Fragnet D'Hausen, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Tikehau Participations & Investissements, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 octobre 2012, en remplacement de la Société Générale, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Monsieur Antoine Flamarion, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 octobre 2012, en remplacement de Monsieur Yves-Claude Abescat, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée générale,
- Monsieur Christian Behaghel, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 février 2013, en remplacement de la société 2RB-i, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Monsieur Olivier Decelle, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 février 2013, en remplacement de la société G.S.T. Investissements, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

10.2. – Renouvellement de(s) mandat(s) d'Administrateur(s) :

Il vous est également proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine Flamarion, son

mandat venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale. Son mandat serait ainsi renouvelé pour une durée de quatre années qui viendrait à échéance à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

10.3. – Rémunérations individuelles des mandataires sociaux :

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2012, à chaque mandataire social de SALVEPAR.

Pour la période du 1er janvier 2012 au 26 octobre 2012, nous ne mentionnons pas les rémunérations et avantages des mandataires sociaux de SALVEPAR exerçant des fonctions salariées au sein du groupe Société Générale, dont la rémunération, versée par la Société Générale était, jusqu'au 26 octobre 2012, refacturée à SALVEPAR ; seuls sont indiqués ci-après les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux de SALVEPAR dont le coût est payé directement par SALVEPAR.

Pour la période du 26 octobre 2012 au 31 décembre 2012, nous vous indiquons que le Président-Directeur Général de SALVEPAR n'a perçu aucun jeton de présence. Il ne bénéficie pas de rémunération, qu'elle soit fixe ou variable et ne dispose pas de rémunération de départ ou d'avantages postérieurs à son mandat social. Par ailleurs, il n'a perçu aucune rémunération ou avantage de la part de sociétés contrôlées par SALVEPAR ou de sociétés qui la contrôlent.

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2007 a fixé le montant global maximal annuel des jetons de présence à 50.000 euros pour l'exercice 2007 et chacun des exercices suivants, sauf décision contraire. Dans sa séance du 5 novembre 2009, le Conseil d'administration a décidé de répartir le montant des jetons de présence à parts égales entre les Administrateurs extérieurs et non salariés du Groupe Société Générale.

Le montant distribué en 2012 a été réparti en octobre 2012 à hauteur de 46.000 euros pour les membres du Conseil d'administration et à hauteur de 4.000 euros pour les membres du Comité des Comptes.

MANDATAIRES SOCIAUX

| (en euros) | Jetons de présence versés en 2011 | Jetons de présence versés en 2012 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Gilles VIENOT ² | 9 200 | 2 300 |
| Yves-Claude ABESCAT ⁴ | 9 200 | 9 200 |
| Michel DOUZOU ⁴ | 9 200 | 9 200 |
| Aline FRAGNET d'HAUSEN ⁴ | 0 | 0 |
| Gérard HIGUINEN ³ | 0 | 6 900 |
| GST INVESTISSEMENTS ¹ | 11 200 | 11 200 |
| SA 2RBI ¹ | 11 200 | 11 200 |
| SOCIETE GENERALE ⁴ | 0 | 0 |
| Antoine FLAMARION ⁵ | 0 | 0 |
| TIKEHAU CAPITAL PARTNERS ⁵ | 0 | 0 |
| TIKEHAU CAPITAL ADVISORS ⁵ | 0 | 0 |
| TIKEHAU PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS ⁵ | 0 | 0 |
| TOTAL | 50 000 | 50 000 |

¹ Administrateurs également membres du Comité des Comptes

² Non renouvellement du mandat lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2012

³ Administrateur ayant été nommé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2012

⁴ Administrateur ayant démissionné lors du Conseil du 26 octobre 2012

⁵ Administrateur ayant été nommé lors du Conseil du 26 octobre 2012

10.4. – Transactions des mandataires sociaux sur le titre SALVEPAR (en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF) :

GST INVESTISSEMENTS, Administrateur, a effectué 1 opération d'acquisition d'actions en date du 19 mars 2012 et une opération de cession totale de ses actions, le 14 décembre 2012.

2RB-I SA, Administrateur, a effectué 1 opération de cession totale de ses actions, le 13 décembre 2012.

Tikehau Participations & Investissements, Administrateur, a effectué plusieurs opérations d'acquisitions d'actions : 804 873 actions le 26 octobre 2012, 224 663 actions le 13 décembre 2012, 210 892 actions le 14 décembre 2012 et 202 524 actions entre le 17 décembre 2012 et le 28 décembre 2012.

TCP, Administrateur, a effectué 1 opération d'acquisition d'une action, le 24 octobre 2012.

TCA, Administrateur, a effectué 1 opération d'acquisition d'une action, le 24 octobre 2012.

Antoine Flamarion, Administrateur, a effectué 1 opération d'acquisition d'une action, le 5 février 2013.

10.5. – Liste des mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 :

La liste des mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 est annexée au présent rapport.

11 - Commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 2012 pour une période de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Rémunération des Commissaires aux Comptes :

Pour l'exercice 2012, la rémunération des Commissaires aux Comptes s'est élevée à un montant global de 50 308,00 euros TTC.

12 - Délégations à conférer au Conseil d'administration :

Votre Conseil d'administration sollicite de l'Assemblée Générale un certain nombre de délégations de compétence à l'effet de l'autoriser à effectuer les opérations suivantes :

- augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'offres au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placements privés visés à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- fixation du prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10% du

capital, en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription par offres au public ou par placements privés,

- augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société,
- augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société,
- émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société,
- principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés,
- réduction du capital social par annulation d'actions ordinaires.

Les termes et conditions de ces autorisations vous seront exposés avec la présentation des projets de résolutions.

Les rapports prévus par les dispositions légales en vigueur ainsi que les modalités de détermination des prix fixés conformément à la réglementation en vigueur (article L.225-136 et R. 225-119) seront mis à votre disposition en cas d'émission sur la base des délégations de compétence qui vous sont demandées.

Par ailleurs, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires est annexé au présent rapport.

13 - Informations sociales et environnementales (décret n°2012-557 du 24 avril 2012 – articles L.225-102-1 et R.225-104 suivants du Code de Commerce)

13.1. – Données sociales

Au 31 décembre 2012, SALVEPAR n'a plus aucun effectif salarié. En conséquence, la Société n'a pas à

produire les informations sociales mentionnées à l'article R. 225-105-1 – 1°.

Le Conseil d'administration prend acte de la loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, ainsi que de celle du 27 janvier 2011 sur l'égalité professionnelle et salariale. Cela étant, SALVEPAR s'est toujours attaché à ce que le capital humain soit placé au cœur de sa propre stratégie comme de celle des entreprises dans lesquelles elle investit.

SALVEPAR a régulièrement recours à la prise en compte de critères extra-financiers et notamment sociaux dans le cadre de son activité d'investissement. Elle a notamment pu procéder, directement ou indirectement, à des analyses des sujets sociaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exigeait.

13.2. – Conséquences environnementales de l'activité

SALVEPAR a régulièrement recours à la prise en compte de critères extra-financiers et notamment environnementaux dans le cadre de son activité d'investissement. Elle porte son attention au respect des conséquences environnementales lors des études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exige.

Toutefois, eu égard à la nature de l'activité de SALVEPAR qui consiste à prendre des participations minoritaires et de moyen terme dans des sociétés cotées et non cotées, SALVEPAR n'a pas de contrôle sur l'impact environnemental de ses participations, à l'exception des diligences effectuées lors de la prise de participations ainsi qu'il est dit au paragraphe ci-dessus.

Si ces informations et propositions vous agréent, nous soumettons à vos suffrages les résolutions concernant cette Assemblée et que nous allons vous présenter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

IV. COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | BILANS COMPARÉS | 66 |
| 2. | COMPTES DE RÉSULTATS COMPARÉS | 68 |
| 3. | ACTIVITÉ ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS | 69 |
| 3.1. | Nouveaux Investissements | 69 |
| 3.2. | Investissements cédés | 69 |
| 3.3. | Dividendes | 69 |
| 4. | PRINCIPES ET RÈGLES COMPTABLES | 70 |
| 4.1. | Immobilisations incorporelles et corporelles | 70 |
| 4.2. | Immobilisations financières | 70 |
| 4.3. | Valeurs mobilières de placement | 70 |
| 4.4. | Compte de résultat | 70 |
| 5. | NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT | 71 |
| 5.1. | Notes sur le bilan | 71 |
| | Note 1. Immobilisations financières | 71 |
| | Note 2. Clients et autres créances | 73 |
| | Note 3. Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme | 73 |
| | Note 4. Capitaux propres | 73 |
| | Note 5. Etat des dettes | 73 |
| 5.2. | Notes sur le compte de résultat | 74 |
| | Note 6. Produits courants | 74 |
| | Note 7. Charges courantes | 74 |
| | Note 8. Impôt sur les sociétés | 74 |
| | Note 9. Plus et moins-values sur cessions de titres de participation | 74 |
| | Note 10. Dotations et reprises de dépréciations de titres immobilisés | 74 |
| 6. | AUTRES INFORMATIONS | 74 |
| 6.1. | Engagements financiers | 74 |
| 6.2. | Consolidation | 74 |
| 6.3. | Rémunération des mandataires sociaux | 74 |
| 6.4. | Rémunération des commissaires aux comptes | 74 |
| 6.5. | Événements postérieurs | 75 |
| 6.6. | Parties liées | 75 |
| 6.7. | Tableau des flux de trésorerie | 75 |
| 6.8. | Tableau des filiales et participations | 76 |
| | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels | 79 |
| | Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices | 81 |

1. Bilans comparés

au 31 décembre 2012

| ACTIF (en €) | | 31/12/2012 | | | 31/12/2011 |
|--|-------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Notes | Brut | Amort. & Dépr. | Net | |
| ACTIF IMMOBILISÉ | | | | | |
| Immobilisations Incorporelles | | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | 20 055,80 | 20 055,80 | | |
| Immobilisations Corporelles | | | | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions | | | | | |
| Autres Immobilisations Corporelles | | 12 991,73 | 11 743,14 | 1 248,59 | 2 715,95 |
| Immobilisations Financières * | | | | | |
| Participations | 1 | 146 922 800,40 | 30 436 936,74 | 116 485 863,66 | 120 940 698,69 |
| Créances rattachées à des participations | 1 | 7 705 879,64 | 500 184,07 | 7 205 695,57 | 7 200 000,00 |
| Autres titres immobilisés | 1 | 13 345 377,53 | 886 116,00 | 12 459 261,53 | 12 146 337,45 |
| Autres immobilisations financières | | 994 779,00 | 994 779,00 | | 596 690,19 |
| S/total actif immobilisé | | 169 001 884,10 | 32 849 814,75 | 136 152 069,35 | 140 886 442,28 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | | |
| Créances ** | | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | | 5 434,25 | | 5 434,25 | |
| Autres créances | 2 | 1 371 485,00 | | 1 371 485,00 | 6 191,06 |
| VMP / DAT | | | | | |
| Valeur Mobilières de Placements | 3 | | | | 308 967,41 |
| Dépôts à termes | | 9 226 155,56 | | 9 226 155,56 | 11 124 892,79 |
| Disponibilités | | 466 058,63 | | 466 058,63 | 27 257,24 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | | | | | |
| Charges constatées d'Avance | | | | | |
| S/ total actif circulant | | 11 069 133,44 | | 11 069 133,44 | 11 467 308,50 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 180 071 017,54 | 32 849 814,75 | 147 221 202,79 | 152 353 750,78 |
| * dont à moins de un an | | 1 378 225,50 | | 383 446,50 | 596 690,19 |
| ** dont à plus de un an | | | | | 5 695,57 |

| PASSIF (en €) | Notes | 31/12/2012 | | 31/12/2011 | |
|---|-------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | avant affectation | après affectation* | avant affectation | après affectation |
| CAPITAUX PROPRES | 4 | | | | |
| Capital social | | 12 523 408,00 | 12 523 408,00 | 12 523 408,00 | 12 523 408,00 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 15 851 906,50 | 15 851 906,50 | 15 851 906,50 | 15 851 906,50 |
| RÉSERVES | | | | | |
| Réserve légale | | 1 252 341,00 | 1 252 341,00 | 1 252 341,00 | 1 252 341,00 |
| Réserves réglementées | | | | | |
| Autres réserves | | 119 390 811,14 | 30 334 113,56 | 117 469 776,62 | 119 390 811,14 |
| REPORT A NOUVEAU | | | | | |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | - 2 175 554,58 | | 3 486 460,52 | |
| S/total capitaux propres | | 146 842 912,06 | 59 961 769,06 | 150 583 892,64 | 149 018 466,64 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | | | | |
| Provisions pour risques | | | | | |
| DETTES ** | 5 | | | | |
| Dettes sur Immobilisations | | | | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 262 090,43 | 262 090,43 | 262 531,91 | 262 531,91 |
| Dettes fiscales et sociales | | 116 200,30 | 116 200,30 | 1 507 326,23 | 1 507 326,23 |
| Dividendes à payer | | | 86 881 143,00 | | 1 565 426,00 |
| S/total Dettes | | 378 290,73 | 87 259 433,73 | 1 769 858,14 | 3 335 284,14 |
| TOTAL DU PASSIF | | 147 221 202,79 | 147 221 202,79 | 152 353 750,78 | 152 353 750,78 |

* sur la base de l'affectation proposée à l'assemblée générale du 8/04/2013

** dont à plus de un an

2. Comptes de résultats comparés

| (en €) | | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-------|-----------------------|---------------------|
| OPÉRATIONS DE GESTION | Notes | | |
| Produits des participations | | 4 202 254,21 | 3 679 530,25 |
| Produits des autres valeurs immobilisées | | 1 184 205,34 | 1 045 017,88 |
| Produits des valeurs mobilières de placement | | 11 539,45 | 2 220,01 |
| Valeurs mob. de placement | | 7 401,13 | 31 465,75 |
| Produits des prêts et autres créances | | 422 273,71 | 551 984,52 |
| Autres produits courants | | 19 489,25 | 43 655,00 |
| Produits exceptionnels de gestion | | | 3,41 |
| Produits courants | 6 | 5 847 163,09 | 5 353 876,82 |
| Salaires et charges sociales | | 117 750,54 | 243 436,63 |
| Impôts et taxes | | 19 146,66 | 28 284,06 |
| Autres achats et charges externes | | 837 459,68 | 925 434,33 |
| Charges nettes sur cessions de Valeurs mobilières | | 20 758,87 | |
| Intérêts et charges assimilées | | | |
| Autres charges courantes | | 50 028,71 | 50 000,00 |
| Charges exceptionnelles de gestion | | 45,00 | |
| Charges courantes | 7 | 1 045 189,46 | 1 247 155,02 |
| RÉSULTAT DES OPÉRATIONS COURANTES | | 4 801 973,63 | 4 106 721,80 |
| Reprises sur amortissements et provisions | | | 52 669,56 |
| Dotations aux amortissements et provisions | | - 2 359,36 | - 15 369,25 |
| RÉSULTAT BRUT DE GESTION | | 4 799 614,27 | 4 144 022,11 |
| Impôt sur résultat de gestion | 8 | - 789 754,55 | - 901 691,00 |
| RÉSULTAT NET DE GESTION | | 4 009 859,72 | 3 242 331,11 |
| OPÉRATIONS SUR VALEURS IMMOBILISÉES | | | |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Produits de Cession | 9 | 900,00 | |
| Valeur comptable des éléments cédés | 9 | | |
| Immobilisations financières | | | |
| Produits de Cession | 9 | 1 362 547,59 | 10 360 690,20 |
| Valeur comptable des éléments cédés | 9 | - 1 398 452,85 | - 22 645 719,15 |
| Produits exceptionnels | | | |
| Charges exceptionnelles | | | |
| Reprises sur dépréciations | 10 | 4 579 935,68 | 19 930 418,36 |
| Dotations aux dépréciations | 10 | - 11 185 410,27 | - 6 408 779,00 |
| Impôt sur résultat des opérations sur valeurs immobilisées | | 455 065,55 | -992 481,00 |
| RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS SUR VALEURS IMMOBILISÉES | | - 6 185 414,30 | 244 129,41 |
| RÉSULTAT NET | | - 2 175 554,58 | 3 486 460,52 |

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012

3. Activité et événements importants

Les investissements effectués en 2012 ont représenté un montant total de 2,2 millions d'euros et ont été réalisés dans les sociétés suivantes :

- THERMADOR : Après la division par 2 de la valeur nominale des titres THERMADOR, SALVEPAR a acquis 10.000 titres en septembre 2012 pour 552 milliers d'euros.
- GL EVENTS : SALVEPAR a acquis 91.315 droits préférentiels de souscription en novembre 2012, portant le nombre de droits à 341.316. L'exercice de ces droits le 30 novembre 2012 lui a permis d'acquérir 65.244 titres pour un montant total de 931 milliers d'euros dans le cadre de l'augmentation de capital de GL EVENTS.
- HEURTEY PETROCHEM : acquisition de titres sur le marché boursier pour 699 milliers d'euros, soit un investissement total 5,9 millions d'euros depuis décembre 2010 représentant 6,02 % du capital.

Les cessions sur 2012 ont représenté un encaissement de 1,4 millions d'euros réalisé sur les sociétés suivantes :

- THERMADOR : avant division de la valeur nominale par 2, 10.000 titres ont été cédés dégagant une plus-value de cession de 225 milliers d'euros.
- LATECOERE : 11.312 titres ont été cédés en avril 2012, dégagant une moins-value de cession de 265 milliers d'euros. Compte tenu d'une reprise de provision de 273 milliers d'euros, le gain net sur cette cession s'élève à 8 milliers d'euros.
- IPSOS : 1000 titres IPSOS ont été cédés dégagant une plus-value de 4,5 milliers d'euros.

3.1. Nouveaux Investissements

| (en milliers d'euros) | Montants finaux investis |
|--|-----------------------------|
| THERMADOR (Complément d'invest.) | 552 |
| GL EVENTS (acq. et exercice DPS) | 931 |
| HEURTEY PETROCHEM (complément d'investissement) | 699 |
| TOTAL | 2 183 |

3.2. Investissements cédés

| (en milliers d'euros) | Montant cédé | Prix de cession | Plus ou moins value |
|-----------------------|-----------------|--------------------|------------------------|
| THERMADOR | 985 | 1 210 | 225 |
| LATECOERE | 390 | 125 | - 265 |
| IPSOS | 23 | 28 | 5 |
| TOTAL | 1 398 | 1 363 | - 36 |

3.3. Dividendes

La Société SALVEPAR a procédé au titre de l'exercice 2011 à une distribution de dividendes au cours du mois de juin 2012 de 1.565.426 euros, soit 1,00 euros par action.

4. Principes et règles comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables résultant de la réglementation en vigueur (recommandation N° 99-01 du Conseil National de la Comptabilité). Les méthodes comptables sont identiques à celles utilisées pour la clôture de l'exercice précédent.

L'activité de SALVEPAR est celle d'une société holding de participations financières qui acquiert des titres en fonction de critères constatés lors de l'investissement sans exercer d'influence notable pendant la durée de la détention de ces titres. Dans ce cadre, la Société n'établit pas de comptes consolidés.

4.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Cette rubrique comporte essentiellement des logiciels ainsi que du matériel informatique pratiquement totalement amortis.

4.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les frais d'acquisition comptabilisés en charges. Elles sont ensuite évaluées à leur valeur d'utilité déterminée après revue des performances économiques et financières de chaque société, en prenant notamment en considération, outre d'éventuelles valeurs de transactions :

a) pour les sociétés non cotées, les méthodes d'évaluations habituelles, à savoir :

- la valeur de transaction : transactions réalisées sur les 12 derniers mois ou sur les derniers mois d'activité si la société n'a pas réalisé d'exercice complet de 12 mois depuis la prise de participation, sauf si SALVEPAR a connaissance d'une valorisation jugée plus pertinente.
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) : cette méthode consiste à déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash-flows établies en relation avec le management de l'entreprise concernée intègrent une analyse critique du plan d'affaires de ces sociétés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société. Ce taux est mis en regard de celui utilisé par les analystes pour les sociétés cotées du même secteur.

- la méthode des comparables boursiers : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou similaire. La moyenne de l'échantillon établit alors une référence de valorisation applicable à la société évaluée.

- La méthode des transactions sectorielles : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés cédées dans le même secteur d'activité, ou similaire. La moyenne de l'échantillon établit alors une référence de valorisation applicable à la société évaluée.

- la méthode de valorisation retenue selon les termes des pactes d'actionnaires.

Cette analyse multicritères prend en compte notamment la connaissance intrinsèque par SALVEPAR de ses participations et l'approche d'investissement à moyen terme de SALVEPAR.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée, valeur considérée comme la plus pertinente, est inférieure à la valeur nette comptable des titres chez SALVEPAR. La dépréciation constatée correspond à la différence entre les deux valeurs.

b) pour les sociétés cotées, les cours ou leur évolution, après correction des variations erratiques, lorsqu'il s'agit de valeurs peu liquides.

Le principe retenu est la constatation d'une dépréciation si la moyenne des cours cotés des six derniers mois est inférieure à la valeur nette comptable des titres chez SALVEPAR.

Cependant, pour les titres GL EVENTS, STEF et TOUAX, du fait de leur cession en bloc au début de l'exercice 2013, il a été considéré que les prix de transaction reflétaient davantage leur valeur d'utilité à la clôture que le cours moyen des six derniers mois.

4.3. Valeurs mobilières de placement

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation si ce coût est inférieur à la valeur d'inventaire.

4.4. Compte de résultat

La présentation adoptée pour le compte de résultat s'inspire de celle préconisée par le Conseil National de la Comptabilité sur les sociétés de portefeuille. Elle distingue le résultat des « opérations sur valeurs immobilisées » (résultat de cession, dépréciation et impôt correspondant) du résultat des autres activités classé sous « les opérations de gestion ».

5. Notes sur le bilan et le compte de résultat

5.1. Notes sur le bilan

Note 1. Immobilisations financières

a) Participations et Autres titres immobilisés :

| | Nombre de titres détenus | Valeur nette comptable (en milliers d'euros) | En % du total |
|---|--------------------------|--|----------------|
| Conflandey | 88 000 | | |
| Afica | 15 200 | 8 690 | 6,38% |
| RG Safety | 53 127 | 8 998 | 6,61% |
| Thermador | 217 784 | 8 519 | 6,26% |
| Latecoere | 421 599 | 3 651 | 2,68% |
| BSA Latecoere | 216 455 | | |
| Lacroix | 189 000 | 2 086 | 1,53% |
| Ipsos | 655 520 | 15 278 | 11,22% |
| Touax | 358 705 | 7 676 | 5,64% |
| Polygone | 46 051 | 9 210 | 6,76% |
| GL Events | 315 245 | 5 756 | 4,23% |
| GL Events DPS | | | |
| STEF TFE | 208 307 | 8 071 | 5,93% |
| BSA STEF TFE | 6 466 | | |
| Norbert Dentressangle | 254 052 | 12 943 | 9,51% |
| SPIE Batignolles | 4 715 475 | 8 959 | 6,58% |
| Le Noble Age | 500 000 | 5 806 | 4,26% |
| Heurtey Petrochem | 203 949 | 5 601 | 4,11% |
| Courtepaille | 480 000 | | |
| Lippi Management | 1 062 | 2 000 | 1,47% |
| Financière Cook (ECF) | 3 702 584 | 3 241 | 2,38% |
| Total Participations | | 116 486 | 85,56% |
| Courtepaille | | 7 200 | 5,29% |
| Financière Cook (ECF) | | 6 | 0,00% |
| Total Créances rattachées Participations | | 7 206 | 5,29% |
| ECF Equity (OCS) Intérêts compris | | 6 216 | 4,57% |
| Socotec Intérêts compris | | 6 236 | 4,58% |
| Total Obligations Immobilisés | | 12 452 | 9,15% |
| Divers | | 7 | 0,01% |
| Total Autres Titres Immobilisés | | 7 | 0,01% |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 136 151 | 100,00% |

Au cours de l'année 2012, la variation de l'actif net financier est une diminution de 4,1 millions d'euros, dont le détail est donné ci-après :

| (en milliers d'euros) | Valeur nette comptable |
|---|------------------------|
| Situation au 31 décembre 2011 | 140 287 |
| Acquisitions de titres | 2 183 |
| Cessions de titres ¹ | - 1 398 |
| Augmentation des créances s/ titres ² | 506 |
| Diminution des créances s/ titres | |
| Intérêts capitalisés sur oblig. Immobilisées ² | 1 199 |
| Dotations pour dépréciations | - 11 185 |
| Reprises de dépréciations | 4 560 |
| Sous total Variation de l'exercice | - 4 136 |
| Situation au 31 décembre 2012 | 136 151 |

¹ correspond à la valeur nette comptable des éléments cédés

² incluant les intérêts capitalisés

b) Tableau des dépréciations sur titres :

| PROVISIONS SUR TITRES IMMOBILISÉS (en milliers d'euros) | Au début de l'exercice | Dotations | Reprises | Au la fin de l'exercice |
|--|------------------------|---------------|--------------|-------------------------|
| Actia group | | | | |
| Conflandey | 3 662 | | | 3 662 |
| Afica | | | | |
| RG Safety | | | | |
| Thermador | | | | |
| Latecoere | 10 442 | 173 | 273 | 10 342 |
| BSA Latecoere | | | | |
| Lacroix | 897 | 1 175 | | 2 072 |
| Ipsos | | | | |
| Touax | | 137 | | 137 |
| Polygone | 6 288 | | 4 077 | 2 210 |
| GL Events | 69 | | 19 | 50 |
| GL Events DPS | | | | |
| Stef TFE | 837 | | 151 | 686 |
| BSA Stef TFE | 27 | | | 27 |
| Norbert Dentressangle | | 1 578 | | 1 578 |
| SPIE Batignolles | | | | |
| Le Noble Age | 1 768 | 926 | | 2 694 |
| Lohr | | | | |
| Heurtey Petrochem | 359 | | 40 | 319 |
| Courtepaille | | 4 800 | | 4 800 |
| Lippi Management | 850 | 548 | | 1 398 |
| Financière Cook (ECF) | | 462 | | 462 |
| S/total provisions sur titres de participation | 25 198 | 9 799 | 4 560 | 30 437 |
| Créance Courtepaille | | 500 | | 500 |
| S/total provisions Créances rattachées | | 500 | | 500 |
| ECF Equity (OCS) Intérêts compris | | 886 | | 886 |
| Lohr (obligations convertibles) | | | | |
| Socotec Intérêts compris | | | | |
| S/total provisions sur Obligations | | 886 | | 886 |
| S/Total Provisions sur titres immobilisés | 25 198 | 11 185 | 4 560 | 31 823 |
| Provisions sur obligations CT | 20 | | 20 | |
| S/Total Provisions sur autres titres | 20 | | 20 | |
| Total Provisions sur titres | 25 218 | 11 185 | 4 580 | 31 823 |

c) Autres titres immobilisés et autres immobilisations financières :

Les intérêts courus sur obligations immobilisées qui figuraient dans le poste « Autres » ont été reclassés en « Autres titres immobilisés ».

La créance Courtepaille a été reclassée en « Créance rattachée à des participations ».

De ce fait, il reste dans le poste « Autres titres immobilisés » une créance de 994 milliers d'euros, entièrement provisionnée en 2011.

Note 2. Clients et autres créances

Le poste « autres créances » correspond à une créance d'impôt sur les sociétés de 1.371 milliers d'euros.

Note 3. Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

| (en milliers d'euros) | Valeur au bilan (valeur d'acquisition) | Valeur d'inventaire |
|-------------------------------------|--|---------------------|
| Comptes à terme | 9 000 | 9 000 |
| Intérêts courus sur comptes à terme | 226 | 226 |
| TOTAL | 9 226 | 9 226 |

Note 4. Capitaux propres

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 1.565.426 actions ordinaires d'un montant de 8 euros chacune.

| (en milliers d'euros) | Capital Social | Primes de fusion et d'apport | Réserves | | Résultat de l'exercice | Total des capitaux propres |
|-----------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|-----------------|------------------------|----------------------------|
| | | | Réserve légale | Autres réserves | | |
| Situation au 01.01.2011 | 12 523 | 15 852 | 1 252 | 102 577 | 24 285 | 156 490 |
| A.G.O. du 08.06.2011 ¹ | | | | 14 893 | - 24 285 | - 9 393 |
| Résultat de l'exercice | | | | | 3 486 | 3 486 |
| Situation au 31.12.2011 | 12 523 | 15 852 | 1 252 | 117 470 | 3 486 | 150 584 |
| A.G.M. du 30.05.2012 ² | | | | 1 921 | - 3 486 | - 1 565 |
| Résultat de l'exercice | | | | | - 2 176 | - 2 176 |
| Situation au 31.12.2012 | 12 523 | 15 852 | 1 252 | 119 391 | -2 176 | 146 843 |

¹ Dividende mis en paiement le 16 juin 2011

² Dividende mis en paiement le 14 juin 2012

Note 5. Etat des dettes

| (en milliers d'euros) | Echéance | | Entreprises liées |
|-----------------------------|-----------------|------------------|-------------------|
| | à moins d'un an | de un à cinq ans | |
| Dettes fournisseurs | 262 | | |
| Dettes fiscales et sociales | 116 | | |
| TOTAL | 378 | | |

5.2. Notes sur le compte de résultat

Note 6. Produits courants

Les produits des investissements et des titres de placement sont de 5.847 milliers d'euros, contre 5.354 milliers d'euros en 2011.

Note 7. Charges courantes

Les charges courantes sont de 1.045 milliers d'euros contre 1.247 milliers d'euros en 2011.

L'effectif de la société est nul au 31 décembre. Il était de 3 sur l'exercice précédent.

La rémunération du Directeur Général délégué, facturée par la Société Générale jusqu'à la date de cession de SALVEPAR au Groupe TIKEHAU figure en « Charges externes », ainsi que dans le rapport des commissaires aux comptes.

Les prestations facturées par TIKEHAU CAPITAL ADVISORS « TCA » au titre des contrats de prestations de services « Investissement » et « Support » pour un montant global de 123.802 euros, figurent en « Charges externes », ainsi que dans le rapport du commissaire aux comptes.

Note 8. Impôt sur les sociétés

| CHARGES D'IMPOT (en milliers d'euros) | 31/12/12 | 31/12/11 |
|--|------------|--------------|
| Charge sur résultat courant | 790 | 902 |
| Charge sur résultat des valeurs immobilisées | - 455 | 992 |
| Charge d'impôts différés | | |
| TOTAL | 335 | 1 894 |

Note 9. Plus et moins-values sur cessions de titres de participation

Voir 3.2 Investissements cédés

Note 10. Dotations et reprises de dépréciations de titres immobilisés

Voir note 1

6. Autres informations

6.1. Engagements financiers

A fin 2012, la société n'emploie plus de personnel. Aucune indemnité de retraite n'est donc due.

Dans le cadre de l'opération d'investissement COURTEPAILLE, une garantie autonome à première demande d'un montant de 18,8 millions d'euros limité à celui de la valeur des titres remis a été donnée par SALVEPAR en date du 3 mars 2011. Cette garantie est révisée chaque année à la date anniversaire.

A la clôture, son montant est de 19,7 millions d'euros. En toute hypothèse, SALVEPAR pourrait se libérer de son obligation de paiement au titre de la garantie à première demande, en abandonnant les titres COURTEPAILLE ainsi que la créance.

6.2. Consolidation

La société n'exerçant pas d'influence notable sur ses participations, ne présente donc pas de comptes consolidés.

6.3. Rémunération des mandataires sociaux

Le Président - Directeur Général n'a perçu que des jetons de présence jusqu'à la fin octobre, soit à la date de reprise de la société par le Groupe TIKEHAU. Il ne bénéficie pas de rémunération, qu'elle soit fixe ou variable et ne dispose pas de rémunération de départ ou d'avantages postérieurs à son mandat social.

L'actuel Président - Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence.

6.4. Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est une charge de 50.308 euros TTC sur l'exercice.

6.5. Evénements postérieurs

Fin janvier 2013, SALVEPAR a cédé sa participation dans la société STEF pour un montant de 8 millions d'euros.

Le 22 janvier 2013, SALVEPAR a souscrit à l'émission d'OCEANES NATUREX, à taux annuel de 4,40% à échéance juin 2019 pour un montant de 6,0 millions d'euros.

Début février 2013, dans le cadre de la cession par Qualium Investissement de ses parts dans Socotec à Cobepa (société d'investissement belge) et à des fonds gérés par Five Arrows Managers, ainsi qu'aux salariés et au management, SALVEPAR a été remboursée des obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) qu'elle détenait pour un montant de 6,7 millions d'euros.

SALVEPAR a accepté le 7 février 2013 une offre d'achat ferme et irrévocable pour l'ensemble de ses actions POLYGONE et pour un montant total de 9,2 millions d'euros.

SALVEPAR a cédé l'intégralité de ses titres GL EVENTS le 14 février 2013 pour un montant de 5,7 millions d'euros.

Le même jour, SALVEPAR a cédé l'intégralité de ses titres TOUAX pour un montant de 7,7 millions d'euros.

6.6. Parties liées

SALVEPAR n'a pas effectué de transactions significatives à des conditions autres que celles considérées comme normales et de marché avec ses parties liées.

6.7. Tableau des flux de trésorerie

| (en milliers d'euros) | 2012 | 2011 |
|---|----------------|-----------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité : | | |
| Résultat net | - 2 176 | 3 486 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité : | | |
| Amortissements et provisions | 6 628 | - 13 565 |
| Intérêts capitalisés et variation ICNE | - 1 103 | |
| PV/MV de cession, nettes d'impôt | 44 | 12 769 |
| Marge brute d'autofinancement | 3 394 | 2 690 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | - 2 768 | 1 127 |
| Flux net de trésorerie générés par l'activité | 626 | 3 817 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement : | | |
| Acquisitions d'immobilisations | - 2 184 | - 30 079 |
| Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt | 1 354 | 8 877 |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement | - 830 | - 21 202 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement : | | |
| ■ Dividendes versés aux actionnaires | - 1 565 | - 9 393 |
| ■ Emissions d'emprunts | | |
| ■ Remboursements d'emprunts | | |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement | - 1 565 | - 9 393 |
| Variation de Trésorerie théorique | - 1 769 | - 26 778 |
| Trésorerie d'ouverture | 11 461 | 38 238 |
| Trésorerie de clôture | 9 692 | 11 460 |
| Variation de Trésorerie | - 1 769 | - 26 778 |

6.8. Tableau des filiales et participations

| SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS (en milliers d'euros) | Capital | Autres capitaux propres (résultat de l'exercice inclus) | Quote-part du capital détenu à la clôture en % |
|---|---------|---|--|
| A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication | | | |
| 1) FILIALES détenues à + 50% | | | |
| 2) PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la Société) | | | |
| AFICA * 19, route de Bazancourt ISLES SUR SUIPPE (51) | 1 216 | 23 700 | 20,00 |
| GPA COURTEPAILLE * 101, rue du Pelvoux COURCOURONNES (91) | 40 115 | - 6 728 | 11,67 |
| Financière COOK 20 rue Quentin Bauchart PARIS 8 (75) | ND | ND | 17,23 |
| LIPPI MANAGEMENT * La Fouillouse MOUTHIER (16) | 1 897 | 5 536 | 27,99 |
| RG SAFETY ** 74, rue du Docteur Lemoine REIMS (51) | 16 343 | 27 402 | 19,83 |
| B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations | | | |
| 1. Filiales françaises (ensemble). | | | |
| 2. Participations dans les sociétés françaises (ensemble). | | | |

* informations issues des comptes 2011

** informations issues des comptes consolidés 2011

| Valeur d'inventaire des titres détenus au 31/12/2012 | | Prêts et avances consentis | Montant des cautions et avals | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Bénéfice (ou perte) net du dernier exercice | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|--|---------------|----------------------------|-------------------------------|--|---|--|
| Valeur brute | Valeur nette | | | | | |
| 8 690 | 8 690 | | | 59 984 | 4 111 | 304 |
| 4 800 | 0 | 7 487 | 19 720 | 7 410 | -7 341 | |
| 3 703 | 3 241 | | | ND | ND | |
| 3 398 | 2 000 | | | 3 457 | 814 | 64 |
| 8 998 | 8 998 | | | 156 583 | 7 414 | 1 063 |
| 117 333 | 93 557 | 6 | | | | 2 772 |

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Salvepar, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation. Nous avons relu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes « annexes » des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés, par la société contrôlant votre société, aux mandataires sociaux concernés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 11 mars 2013
Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE ET AUDIT S.A.
Pascal Fleury

ERNST & YOUNG et Autres
Bernard Heller

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| NATURE DES INDICATIONS | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------------------|
| I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| a) Capital social | 12 523 408 | 12 523 408 | 12 523 408 | 12 523 408 | 12 523 408 |
| b) Nombre d'actions | 1 565 426 | 1 565 426 | 1 565 426 | 1 565 426 | 1 565 426 |
| II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 4 289 098 | 4 582 716 | 3 955 125 | 5 353 877 | 5 847 163 |
| b) Bénéfice avant impôts, amortissements et dépréciations | 54 620 562 | 7 377 053 | 16 041 694 | -8 178 307 | 4 766 968 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 6 344 861 | 1 857 388 | 544 544 | 1 894 172 | 334 689 |
| d) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations | | | | | |
| – Résultat de gestion | 2 707 213 | 2 850 171 | 1 916 459 | 3 242 331 | 4 009 860 |
| – Résultat des opérations sur valeurs immobilisées | 9 377 020 | 8 957 897 | 22 368 639 | 244 129 | - 6 185 414 |
| – Total | 12 084 233 | 11 808 068 | 24 285 098 | 3 486 461 | - 2 175 555 |
| e) Montant des bénéfices distribués | 6 261 704 | 6 261 704 | 9 392 556 | 1 565 426 | 86 881 143 ¹ |
| f) Nombre d'actions ayant droit au dividende | 1 565 426 | 1 565 426 | 1 565 426 | 1 565 426 | 1 565 426 |
| III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION | | | | | |
| a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et dépréciations | 30,84 | 3,53 | 9,90 | -6,43 | 2,83 |
| b) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations | | | | | |
| – Résultat de gestion | 1,73 | 1,82 | 1,22 | 2,07 | 2,56 |
| – Résultat des opérations sur valeurs immobilisées | 5,99 | 5,72 | 14,29 | 0,16 | - 3,95 |
| – Total | 7,72 | 7,54 | 15,51 | 2,23 | - 1,39 |
| c) Dividende net versé à chaque action | 4,00 | 4,00 | 6,00 | 1,00 | 55,50 ¹ |
| IV - PERSONNEL | | | | | |
| a) Nombre de salariés | 4 | 4 | 4 | 3 | 3 ² |
| b) Montant de la masse salariale | 230 284 | 217 522 | 192 096 | 161 942 | 61 102 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 83 700 | 75 935 | 80 053 | 81 494 | 56 649 |

¹ Sur la base du dividende proposé à l'Assemblée Générale du 8 avril 2013

² La Société comptait 3 salariés jusqu'au 26 octobre 2012. Depuis cette date, Salvepar ne comprend plus aucun salarié

V. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

a. Informations juridiques sur SALVEPAR et statuts

i. Dénomination sociale

SOCIÉTÉ ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS - SALVEPAR

ii. Lieu et numéro d'enregistrement

552 004 327 RCS Paris

Code APE 6420 Z – Activités des sociétés holding

iii. Date de constitution et durée de vie

SALVEPAR a été constituée en 1929 et immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 14 août 1929 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 14 juin 2028, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

iv. Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire

Siège social : 134, boulevard Haussmann
75008 PARIS – Tél : +33 1 40 06 26 26

A la suite de la prise de contrôle de la Société par le groupe Tikehau, le Conseil d'administration de la Société a décidé le 26 octobre 2012 de transférer le siège social du 11, cours Valmy – 92800 Puteaux au 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

SALVEPAR est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

Exercice social

12 mois – du 1^{er} janvier au 31 décembre

b. Informations complémentaires

i. Objet social (Article 2 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- de prendre, détenir, gérer des participations minoritaires ou majoritaires dans des entreprises de toute nature,
- de constituer et gérer un portefeuille de titres et valeurs mobilières, et de créances négociables,
- à cet effet, d'acquérir par voie de souscription, achat, apport ou échange tous titres et valeurs mobilières et de les vendre ou de les réaliser sous quelque forme que ce soit,
- et plus généralement, effectuer pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes études, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'exercice, ou bien encore de faciliter le fonctionnement et le développement des Sociétés dans lesquelles elle possède des intérêts.

ii. Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (Articles 10 à 15 des statuts)

Article 10 :

La Société est administrée par un Conseil composé d'un nombre de membres compris entre le minimum et le maximum prévus par la loi.

Sauf le cas prévu au 6^{ème} alinéa du présent article, les Administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans à partir de l'Assemblée Générale annuelle du 16 juin 2010 et sont rééligibles. S'agissant des mandats en cours à cette date, ils se poursuivront selon le régime antérieur dont la durée était fixée à six ans, jusqu'à leur renouvellement.

Lorsqu'un Administrateur est nommé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur à la moitié du nombre des Administrateurs en exercice. Sous réserve de l'application du 9^{ème} alinéa du présent article, en cas de dépassement de la limite ci-dessus, l'Administrateur le plus âgé serait réputé démissionnaire d'office.

Le mandat d'un Administrateur ne peut excéder une durée maximale de 2 ans à chaque renouvellement, si l'Administrateur a dépassé 75 ans. Si l'Administrateur doit atteindre 75 ans en cours de mandat, celui-ci devra prendre fin à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui suit la date à laquelle l'Administrateur atteint 77 ans.

La limite d'âge du Président du Conseil d'administration et du ou des Directeurs Généraux est fixée à 70 ans.

Un dirigeant qui atteint l'âge limite en cours de mandat est maintenu en fonctions jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Il en irait de même si, du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs atteignent l'âge de 70 ans en cours d'exercice, le nombre limite fixé au 5^{ème} alinéa ci-avant se trouvait temporairement dépassé.

Sous réserve des prescriptions légales, le Conseil pourra procéder à des nominations provisoires de nouveaux Administrateurs soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque Administrateur doit pendant la durée de son mandat être propriétaire d'au moins une action de la Société.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur Général en fait la demande à son Président au vu d'un ordre du jour déterminé.

La convocation peut être faite par tout moyen, même verbalement. Les réunions sont tenues soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué par la convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Tout Administrateur peut se faire représenter par un autre Administrateur à une séance du Conseil d'Administration, le mandat pouvant être donné par lettre, télex ou télégramme. Toutefois, un Administrateur ne peut disposer pour une même séance que d'une seule procuration ainsi donnée.

A l'initiative du Président du Conseil d'administration, toute personne, même extérieure à la Société, peut être appelée, à raison de sa compétence particulière et à titre purement consultatif, à assister à tout ou partie d'une réunion du Conseil.

Le Conseil d'administration délibère et ses décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Un secrétaire peut être désigné par le Président pour assurer le secrétariat du Conseil. Il peut être choisi en dehors des membres du Conseil et des actionnaires.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont certifiés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 14 :

La rétribution du Conseil consiste dans l'allocation de jetons de présence dont l'importance est fixée par l'Assemblée Générale et qui, sauf dispositions légales contraires, reste maintenue jusqu'à décision nouvelle.

Il peut également être alloué aux Administrateurs par le Conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles dans les cas et les conditions prévus par la loi.

Article 15 :

La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué conformément aux dispositions de l'article 12 des présents Statuts par le Conseil d'administration pour une durée prenant fin à l'expiration des fonctions du Président du Conseil d'administration en exercice. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration détermine la durée des fonctions du Directeur Général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'Administrateur.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à cinq personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

iii. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (Article 9 des statuts)

Chaque action donne droit, outre le droit de vote attribué par la loi, à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices et du boni de liquidation.

Elle donne droit également, en cours de Société comme lors de sa liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, en sorte qu'il est le cas échéant fait masse, entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations fiscales bénéficiant définitivement à la Société, comme de toutes taxations définitivement à sa charge auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourrait donner lieu.

Sauf prohibition légale, la Société pourra prendre à sa charge tout impôt proportionnel dû par certaines actions seulement, à l'occasion d'une opération affectant la vie sociale ou le capital de la Société, dans la mesure où cette prise en charge faciliterait les répartitions et la cotation sur une même ligne des actions de la Société.

Les propriétaires ou titulaires d'actions qui ne posséderaient pas le nombre d'actions ou de droits nécessaires pour participer à une opération intéressant la vie sociale devront faire leur affaire de la réunion du nombre d'actions requis.

Tout actionnaire, détenant ou qui vient à détenir une fraction du capital égale à 2,5 % au moins du capital social ou à un multiple de ce pourcentage compris entre 2,5 % et 50 %, doit porter à la connaissance de la Société le nombre total d'actions qu'il détient dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un quelconque de ces seuils.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5 % au moins du capital social.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la Société dans le délai ci-dessus lorsque sa participation devient inférieure à chacun des seuils susvisés.

iv. Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées (Article 17 des statuts)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires, elle exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité.

Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

Sur décision du Conseil d'administration figurant dans l'avis de réunion et/ou de convocation, les actionnaires peuvent participer également aux Assemblées Générales par visioconférence ou tout moyen de télécommunication autorisé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, dans les conditions visées par celles-ci.

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. En cas de vote par correspondance, les bulletins de vote parvenant au cours des trois jours précédant l'Assemblée ne seront pas pris en compte.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

Sauf dispositions légales contraires, les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué par le Conseil.

A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis et leur copies délivrées et certifiées conformément à la loi.

v. Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée (Extrait de l'article 9 des statuts)

Tout actionnaire, détenant ou qui vient à détenir une fraction du capital égale à 2,5 % au moins du capital

social ou à un multiple de ce pourcentage compris entre 2,5 % et 50 %, doit porter à la connaissance de la Société le nombre total d'actions qu'il détient dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un quelconque de ces seuils.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5 % au moins du capital social.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la Société dans le délai ci-dessus lorsque sa participation devient inférieure à chacun des seuils susvisés.

vi. Dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

vii. Conditions particulières régissant la modification du capital

Néant.

c. Informations sur le capital et les principaux actionnaires sur 3 ans

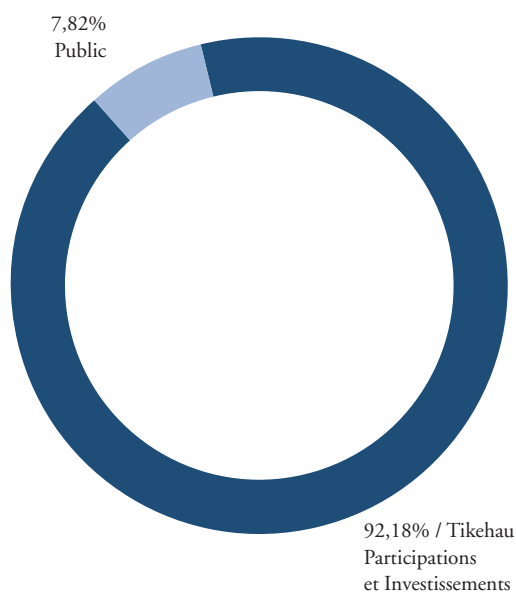
Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2012, le capital de SALVEPAR s'élevait à 12 523 408 euros, divisé en 1.565.426 actions de 8 euros chacune de nominal, entièrement libérées.

Actionnariat

Au 1^{er} février 2013, date de l'établissement de la répartition du capital par EUROCLEAR, il ressort que sur le flottant de 7,82%, 6,10% du capital flottant est détenu par des personnes morales et 93,90% par des personnes physiques. Au total, la Société regroupe 1 314 actionnaires contre 3 598 au 21 février 2012.

ACTIONNARIAT



La répartition du capital et des droits de vote de la Société a évolué comme suit au cours des trois dernières années :

| Actionnaires | Nombre d'actions au 31/12/2012 | % du capital et droits de vote au 31/12/2012 | Nombre d'actions au 31/12/2011 | % du capital et droits de vote au 31/12/2011 | Nombre d'actions au 31/12/2010 | % du capital et droits de vote au 31/12/2010 |
|---------------------------|--------------------------------|--|--------------------------------|--|--------------------------------|--|
| Tikehau Capital Partners* | 1 442 952 | 92,18% | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Société Générale | 0 | 0 | 804 942 | 51,42% | 804 629 | 51,4% |
| GST Investissements | 0 | 0 | 156 230 | 9,98% | 117 407 | 7,5% |
| SA 2RB-I | 0 | 0 | 109 580 | 7,0% | 39 136 | 2,5% |
| Tocqueville Finance | 0 | 0 | 63 869 | 4,08% | 78 271 | 5,0% |
| Public | 122 474 | 7,82% | 430 805 | 27,52% | 525 983 | 33,6% |
| Total | 1 565 426 | 100% | 1 565 426 | 100% | 1 565 426 | 100% |

* Au travers de sa filiale Tikehau Participations & Investissements détenue à 100%

Au 31 décembre 2012 et à la date du présent Document de Référence, la Société ne détient pas d'action Salvepar.

Déclarations de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2012 :

Le 22 mars 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire des 10% à la hausse en capital et droits de vote par la société GST INVESTISSEMENTS.

Le 23 mars 2012, SALVEPAR a été informée des franchissements à la baisse des seuils statutaires de 2,5 % en capital et droits de vote par la société TOCQUEVILLE FINANCE.

Le 29 octobre 2012, SALVEPAR a par ailleurs été informée du franchissement de seuils légaux et statutaires pour certains de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% à la baisse en capital et droits de vote par la Société Générale.

Le même jour, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuils légaux et statutaires pour certains de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, et 50% à la hausse en capital et droits de vote par la société Tikehau Participations & Investissements.

Le 17 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire de 5% à la baisse en capital et droits de vote par la société SA 2RB-i.

Le 17 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuils légaux et statutaires de 10% et 5% à la baisse en capital et droits de vote par la société GST Investissements.

Le 19 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire de 2/3 à la hausse en capital et droits de vote par la société Tikehau Participations & Investissements.

Le 28 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire de 90% à la hausse en capital et droits de vote par la société Tikehau Participations & Investissements.

Droits de vote des actionnaires

Les actions de la Société ne sont assortis que de droits de vote simple, conformément à l'article 9 des statuts.

Contrôle de la Société

Il n'existe à la connaissance de la Société :

- aucun accord conclu entre les actionnaires conférant à un actionnaire la majorité des droits de vote dans la Société ; et

- aucun droit permettant à un actionnaire de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration de la Société.

A la date du présent Document de Référence, la Société est contrôlée par Tikehau Capital Partners ; toutefois la Société estime que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Absence de titres non représentatifs de capital

Au 31 décembre 2012 et à la date du présent Document de Référence, aucun titre non représentatif de capital n'a été émis par la Société.

Auto-détention par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2012 et à la date du présent Document de Référence, la Société ne détient aucune de ses actions.

Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription d'actions

Néant.

Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital

Néant.

Modifications du capital social intervenu au cours des trois derniers exercices

Néant.

d. Opérations avec des apparentés

La Société a conclu avec Tikehau Capital Advisors, le 26 octobre 2012, un contrat de prestation de services de conseil en matière de choix d'investissements, ainsi que dans la gestion de son portefeuille de participations. Cette convention inclut notamment le conseil en matière d'investissement, le suivi des opérations d'investissement et des participations en portefeuille, le suivi des opérations de cession.

Cette convention est conclue pour douze mois et se renouvellera ensuite par tacite reconduction. En contrepartie des prestations rendues au titre de cette

convention, le prestataire percevra une rémunération globale et forfaitaire d'un montant de 112.500 Euros TTC par trimestre, payable par la Société au début de chaque trimestre civil.

La Société a également conclu avec Tikehau Capital Advisors, le 26 octobre 2012, un contrat de prestation de services lié au support matériel nécessaire à la réalisation de l'objet de SALVEPAR. Cette convention inclut notamment la mise à disposition de locaux, matériel informatique, services informatiques, installations téléphoniques et télécopieurs, un service d'accueil partagé, ainsi que la tenue de la comptabilité.

Cette convention est conclue pour douze mois et se renouvellera ensuite par tacite reconduction. En contrepartie des prestations rendues au titre de cette convention, le prestataire percevra une rémunération globale et forfaitaire d'un montant de 100.000 Euros TTC par trimestre, payable par la Société au début de chaque trimestre civil.

Le montant total des frais payés par Salvepar à TCA en année pleine au titre de ces conventions de prestations de services s'élèverait à 850 000 euros TTC.

Tikehau Capital Advisors est administrateur de Salvepar, et actionnaire de Tikehau Capital Partners à hauteur de 22,6%.

Salvepar n'a pas conclu de contrats particuliers avec TCP et TPI, et il n'existe pas de flux financiers particuliers entre d'une part Salvepar, et d'autre part TCP et/ou TPI.

e. Salariés

La Société employait trois salariés jusqu'au 26 octobre 2012, date de prise de contrôle de Salvepar par le groupe Tikehau. Au 31 décembre 2012, la Société ne comprenait plus de salarié. A la date du présent Document de Référence, la Société ne comprend pas de salariés.

VI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

a. Notion d'Actif Net Réévalué

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme Salvepar, qui applique les règles EVCA-AFIC.

L'ANR se calcule donc en prenant les capitaux propres comptables auxquels s'ajoutent les revalorisations éventuelles nettes de l'impôt latent. Les investissements sont réévalués à leur juste valeur selon la méthode de valorisation décrite ci-dessous.

Pour les titres cotés :

- valorisés à la moyenne des 20 derniers jours de bourse (avant clôture) de la période sans décote ;

Pour les titres non cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf événement important notamment sur la structure d'acquisition ;
- après 12 mois :
 - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiples d'entrée, opérations significatives sur le capital et DCF si jugé nécessaire),
 - en cas de résultat de valorisation inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
 - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de prudence sur cette valeur réévaluée des titres.
 - Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée,
 - Si nécessaire, Salvepar applique en outre une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.
 - Dans le cas où Salvepar est co-investisseur dans une transaction et dans le cas d'un investissement dans un véhicule géré via un fonds d'investissement, Salvepar échange avec le sponsor de la transaction ou du fonds afin de déterminer la valeur de l'investissement, étant donné la plus grande proximité de celui-ci avec l'investissement sous-jacent.

La Société a décidé de publier le montant de son ANR de manière trimestrielle à compter du 31 mars 2013.

b. Informations complémentaires relatives à la Responsabilité Sociale des Entreprises

i. Nombre de salariés

Salvepar comptait 3 salariés jusqu'au 26 octobre 2012. Après cette date, la Société ne comptait plus aucun salarié. Compte tenu de l'absence de salariés au 31 décembre 2012, la Société a considéré qu'elle n'avait pas à produire les informations requises au titre de l'article R.225-105-1° du Code de commerce.

ii. Absence de vérificateur indépendant

En l'absence de publication du décret sur les vérificateurs indépendants à la date d'arrêté du rapport de gestion, la Société n'a pas fait appel à un vérificateur indépendant.

c. Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site Internet de la Société (www.salvepar.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société ;

- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de Référence ;
- les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de Référence.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de la Société.

d. Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2012

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Société a cédé un certain nombre de participations pour un montant total de 56,3 millions d'euros (y compris le remboursement des OBSA détenues dans Socotec). Ces cessions sont présentées ci-après.

Fin janvier 2013, SALVEPAR a cédé sa participation dans la société STEF pour un montant de 8 millions d'euros. Le 22 janvier 2013, SALVEPAR a souscrit à l'émission d'OCEANES NATUREX, à taux annuel de 4,40% à échéance juin 2019 pour un montant de 6,0 millions d'euros.

Début février 2013, dans le cadre de la cession par Qualium Investissement de ses parts dans Socotec à Cobepa (société d'investissement belge) et à des fonds gérés par Five Arrows Managers, ainsi qu'aux salariés et au management, SALVEPAR a été remboursée des obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) qu'elle détenait pour un montant de 6,7 millions d'euros.

Le Conseil d'administration de Salvepar, réuni le 6 février 2013, a décidé de coopter Messieurs Christian Behaghel et Olivier Decelle comme administrateurs indépendants. Ces cooptations font suite à la démission des sociétés GST Investissements et 2RB-i de leurs fonctions d'administrateurs, après l'apport de l'intégralité de leurs titres à l'offre publique d'achat simplifiée lancée par le groupe Tikehau et clôturée le 28 décembre 2012.

SALVEPAR a accepté le 7 février 2013 une offre d'achat ferme et irrévocable provenant de Polygone S.A., pour l'ensemble de ses actions et pour un montant total de 9,2 millions d'euros.

SALVEPAR a cédé l'intégralité de ses titres GL EVENTS le 14 février 2013 pour un montant de 5,7 millions d'euros. Le même jour, SALVEPAR a cédé l'intégralité de ses titres TOUAX pour un montant de 7,7 millions d'euros.

Le 21 mars 2013, Salvepar a annoncé la signature par Abénex Capital et les actionnaires du groupe RG Safety d'un protocole d'acquisition du groupe RG Safety avec un prix en ligne avec l'Actif Net Réévalué retenu au 31 décembre 2012, et en forte plus-value par rapport à la Valeur Nette Comptable de cette participation à cette même date. La cession de RG Safety par ses actionnaires à Abénex Capital est intervenue le 30 mai 2013 ; Salvepar a cédé sa participation pour un montant de 16,9 millions d'euros plus un complément de prix éventuel.

Salvepar a annoncé par communiqué du 4 avril 2013 la cession de l'intégralité de ses actions Lacroix pour un montant de 2,1 millions d'euros.

Le 8 avril 2013, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Salvepar a approuvé les résolutions qui lui étaient soumises*, dont notamment la ratification des cooptations proposées et le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Antoine Flamarion pour une durée de quatre ans et le versement d'un dividende exceptionnel de 55,50 euros par action.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée a renouvelé M. Antoine Flamarion dans ses fonctions en tant que Président-Directeur Général, et décidé de fixer au 6 juin 2013 la date de détachement (ex-date) et au 11 juin 2013 la date de mise en paiement du dividende.

Le 7 mai 2013, Salvepar a annoncé des produits courants de gestion s'élevant au 31 mars 2013 à 0,49 million d'euros et un ANR s'élevant à 170,88 millions d'euros, en hausse de 1,9% par rapport au 31 mars 2012.

La société TPI a notifié à la Société, le 4 juin 2013, qu'elle démissionnait avec effet immédiat, de son mandat d'administrateur de la Société. Le 6 juin 2013, l'assemblée générale extraordinaire de TCP a approuvé la fusion de TPI par TCP, résultant en la dissolution sans liquidation de TPI. A la suite de cette fusion, TCP détient désormais directement 92,2% des actions et des droits de vote de Salvepar.

Le 4 juin 2013, Salvepar a annoncé avoir mis en place un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvé par la

* A l'exception de la résolution n°22 relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés pour laquelle le Conseil d'administration avait invité à voter contre.

décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Ce contrat, confié à CM-CIC Securities, sera effectif le 12 juin 2013. Il est conclu pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société affecte la somme de 500.000 euros au compte de liquidité et n'apporte aucune action.

Le 6 juin 2013, la Société a conclu une convention d'ouverture de crédit renouvelable d'un montant maximum de 30 millions d'euros afin de lui permettre de financer ses besoins généraux de financement (le « Contrat de Crédit »). Ce Contrat de Crédit a pour date d'échéance le 1er juillet 2015. Les tirages au titre de ce Contrat de Crédit portent intérêt au taux Euribor 3 mois plus une marge fixe en ligne avec les pratiques du marché.

Le Contrat de Crédit contient des clauses usuelles pour ce type de financement. Il s'agit notamment des clauses suivantes :

■ **Covenants financiers :**

– La Société s'engage à maintenir pendant la durée du Contrat de Crédit, un ratio d'endettement financier inférieur à 40%, étant précisé que ledit ratio correspond à l'endettement financier net divisé par la somme (i) du nombre d'actions cotées et autres instruments financiers cotés détenus par la Société multiplié par la moyenne sur les vingt-cinq (25) derniers jours de bourse de leur cours moyen pondéré respectif calculé sur chaque jour de bourse et (ii) du nombre d'actions non cotées et autres instruments financiers non cotés détenus par la Société multiplié par leur valeur estimée respective.

– Le Contrat de Crédit prévoit également que la Société nantit une partie de ses participations avec une valeur devant rester au niveau exigé par le Contrat de Crédit. En cas de baisse de cette valeur, un appel en garantie (ajustement à la hausse du nombre de titres remis en garantie ou équivalent en espèces) est effectué par l'agent afin qu'il n'y ait pas de diminution de l'assiette de la garantie.

■ **Exigibilité anticipée.** Aux termes du Contrat de Crédit, l'agent pourra prononcer l'exigibilité anticipée des tirages en cours dans certains cas, et notamment en cas (i) de cessation d'activité, (ii) de transfert du siège social hors de France métropolitaine, (iii) de défaut de paiement d'une somme due au titre du Contrat de Crédit, (iv) de non-respect des engagements contractés au titre du Contrat de Crédit, (v) de défaut ou non-paiement au titre d'autres dettes financières de la Société, (vi) d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société, ou (vii)

d'autres événements susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les actifs, la situation financière ou les résultats opérationnels de la Société.

■ **Remboursement anticipé en cas de changement de contrôle.** Le Contrat de Crédit prévoit le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues et l'annulation du crédit disponible dans le cas où (i) TCP détiendrait moins de 51% du capital social et des droits de vote de la Société et (ii) toute personne ou groupe de personnes autre que TCP viendrait à détenir plus de 30% du capital social ou des droits de vote de la Société.

■ **Convention de couverture.** La Société s'engage à conclure dans un délai de six mois suivant la date de tirage du premier tirage, et à maintenir pendant toute la durée du Contrat de Crédit, une ou plusieurs conventions de couverture de risque de taux d'intérêt (conformes aux normes FBF) pour une durée minimum de deux ans pour un montant notionnel égal, à tout moment, à 60% minimum de l'encours de crédit.

Le 11 juin 2013, la Société a procédé à un tirage de 26,3 millions d'euros au titre du Contrat de Crédit.

Le 13 juin 2013, Salvepar a annoncé s'être engagé à investir un montant de 7 m\$ dans la société Latin America Power ("LAP"), un développeur et opérateur de projets d'énergie renouvelable à base hydroélectrique et éolienne au Chili et au Pérou. Cet investissement est réalisé à l'occasion d'une augmentation de capital menée par les principaux actionnaires de LAP, dont P2 (*joint-venture* entre Patria Investimentos, membre du Blackstone Group et Promon SA, acteur majeur de l'ingénierie d'infrastructure au Brésil). La croissance importante et de l'industrialisation du Chili et du Pérou a créé la nécessité d'une augmentation de long terme de leur capacité de génération d'électricité. En outre, ces deux pays cherchent à augmenter la contribution des énergies renouvelables dans leur mix énergétique via des mesures incitatives pour ce type de projet. La stratégie de LAP consistera à acquérir et développer, puis exploiter, des projets de taille moyenne dans ces deux pays. LAP emploie 65 personnes, exploite actuellement une capacité de 33 MW, et dispose de 10 projets représentant une puissance de près de 700 MW, dont plusieurs sont à un stade avancé. Salvepar est heureux de soutenir LAP dans ses efforts continus pour devenir l'un des principaux producteurs d'énergie renouvelable au Chili et au Pérou dans les années à venir.

e. Investissements significatifs programmés

Concernant les investissements à venir, la Société n'a pour le moment souscrit aucun engagement ferme portant sur la réalisation d'investissements significatifs d'une nature différente des investissements réalisés au cours des exercices précédents.

f. Contrats importants

A l'exception des contrats conclus avec Tikehau Capital Advisors énoncés à la Section V(d) du présent Document de Référence, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des deux dernières années autres que ceux conclus dans le cours normal de son activité.

g. Personnes responsables du Document de Référence

Responsable du Document de référence

Monsieur Antoine FLAMARION,
Président-Directeur Général de SALVEPAR

134, boulevard Haussman – 75008 PARIS
Tél. : + 33 1 40 06 26 26
Fax : +33 1 40 06 09 37

Attestation du responsable du Document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Ernst & Young et Autres et Expertise et Audit, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 79 et 80 de ce document et respectivement en pages 25 et 26 du rapport financier annuel 2010 et en pages 29 et 30 du rapport financier annuel 2011 ».

Paris, le 13 juin 2013.

Antoine Flamarion
Président-Directeur Général

h. Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux établis par SALVEPAR font l'objet des rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Cabinet EXPERTISE ET AUDIT S.A.
3, rue Scheffer – 75016 PARIS
Représenté par Monsieur Pascal FLEURY

Cabinet ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons – 92400 COURBEVOIE
PARIS LA DEFENSE 1
Représenté par Monsieur Bernard HELLER

Le Cabinet EXPERTISE & AUDIT S.A. a été nommé Commissaire aux comptes de SALVEPAR pour la première fois par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin 2006 et leur mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2012. Le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres a été nommé Commissaire aux comptes pour la première fois par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin 2006 et leur mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2012.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

Cabinet COREVISE
3, rue Scheffer – 75016 PARIS

Cabinet PICARLE & ASSOCIES
1/2, place des Saisons – 92400 COURBEVOIE
PARIS LA DEFENSE 1

D'une durée de six exercices, les mandats du Cabinet EXPERTISE ET AUDIT S.A. et du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

D'une durée de six exercices, les mandats du Cabinet COREVISE et du Cabinet PICARLE ET ASSOCIES expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été certifiés par le Cabinet EXPERTISE ET AUDIT S.A. et le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres.
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été certifiés par le Cabinet EXPERTISE ET AUDIT S.A. et le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres.
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été certifiés par le Cabinet EXPERTISE ET AUDIT S.A. et le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

i. Communication financière

Le responsable de la communication financière est Monsieur Antoine Flamarion, Président-Directeur Général de SALVEPAR.

j. Honoraires des Commissaires aux Comptes

| (en euros) | ERSNT & YOUNG & AUTRES | | | | EXPERTISE ET AUDIT S.A. | | | |
|--|------------------------|---------------|-------------|-------------|-------------------------|---------------|-------------|-------------|
| | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | |
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| • Emetteur | 20 330 | 22 390 | 100% | 100% | 18 000 | 18 000 | 100% | 100% |
| • Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | | | |
| • Emetteur | - | - | - | - | - | - | - | - |
| • Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Sous-total | 20 330 | 22 390 | 100% | 100% | 18 000 | 18 000 | 100% | 100% |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| • Juridique, fiscal et social | - | - | - | - | - | - | - | - |
| • Autres (à préciser si >10 % des honoraires d'audit) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Sous-total | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 20 330 | 22 390 | 100% | 100% | 18 000 | 18 000 | 100% | 100% |

k. Glossaire

- ANR : Signifie l'Actif Net Réévalué. L'ANR est utilisé par le groupe dans le cadre de sa communication financière. La méthode de calcul de l'ANR est présenté en Section VI a) du Document de référence.
- Juste Valeur : Signifie le montant pour lequel un actif peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale
- Société : Signifie la Société Alsacienne et Lorraine de Valeurs, d'Entreprises et de Participations ou « Salvepar ».
- TCA : Signifie la société Tikehau Capital Advisors
- TCP : Signifie la société Tikehau Capital Partners
- TPI : Signifie la société Tikehau Participations & Investissements

1. Table de concordance

| | | |
|--------|--|----------|
| 1. | Personnes responsables | 94 |
| 1.1. | Personnes responsables de l'information..... | 94 |
| 1.2. | Déclaration de la personne responsable du document de référence..... | 94 |
| 2. | Contrôleurs légaux des comptes | |
| 2.1. | Coordonnées..... | 94 |
| 2.2. | Changements..... | n.a. |
| 3. | Informations financières sélectionnées | |
| 3.1. | Informations financières historiques..... | 12-13 |
| 3.2. | Informations financières intermédiaires..... | n.a. |
| 4. | Facteurs de risques | 40-44 |
| 5. | Informations concernant l'émetteur | |
| 5.1. | Histoire et évolution de la Société | |
| 5.1.1. | Raison sociale..... | 83 |
| 5.1.2. | Enregistrement au R.C.S..... | 83 |
| 5.1.3. | Date de création et durée..... | 83 |
| 5.1.4. | Siège social - forme juridique – législation applicable..... | 83 |
| 5.1.5. | Événements importants dans le développement des activités de la société..... | 83 |
| 5.2. | Principaux investissements | |
| 5.2.1. | Réalisés..... | 16>32 |
| 5.2.2. | En cours..... | n.a. |
| 5.2.3. | Programmés..... | n.a. |
| 6. | Aperçu des activités | |
| 6.1. | Principales activités | |
| 6.1.1. | Opérations et principales activités..... | 9 ;15>32 |
| 6.1.2. | Nouveaux produits..... | n.a. |
| 6.2. | Principaux marchés..... | 14 |
| 6.3. | Événements exceptionnels..... | n.a. |
| 6.4. | Degré de dépendance..... | n.a. |
| 6.5. | Position concurrentielle..... | n.a. |
| 7. | Organigramme | |
| 7.1. | Description sommaire du Groupe..... | 33 |
| 7.2. | Liste des filiales importantes..... | n.a. |
| 8. | Propriétés immobilières, usines et équipements | |
| 8.1. | Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées..... | n.a. |
| 8.2. | Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations..... | n.a. |

| | |
|--|---------------|
| 9. Examen de la situation financière et du résultat | |
| 9.1. Situation financière..... | 65>81 ; 55>60 |
| 9.2. Résultat d'exploitation..... | 65>81; 55>60 |
| 10. Trésorerie et capitaux | |
| 10.1. Capitaux de l'émetteur..... | 65>81 ; 55>60 |
| 10.2. Flux de trésorerie..... | 65>81 ; 55>60 |
| 10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement..... | n.a. |
| 10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux..... | n.a. |
| 10.5. Sources de financement attendues..... | n.a. |
| 11. Recherche et développement, brevets et licences..... | n.a. |
| 12. Informations sur les tendances..... | 14 |
| 13. Prévisions ou estimations du bénéfice..... | n.a. |
| 14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale | |
| 14.1. Membres des organes de direction..... | 35>38 |
| 14.2. Conflits d'intérêts..... | 40 |
| 15. Rémunération et avantages..... | 40 ; 61>62 |
| 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction | |
| 16.1. Date d'expiration du mandat actuel..... | 35 |
| 16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes de surveillance à l'émetteur | 39 ; 88>89 |
| 16.3. Informations sur le Comité d'Audit..... | 40 ; 46>47 |
| 16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine..... | 45 |
| 17. Salariés | |
| 17.1. Répartition des effectifs..... | 89 |
| 17.2. Participations et stock-options..... | n.a. |
| 17.3. Accord de participation au capital..... | n.a. |
| 18. Principaux actionnaires | |
| 18.1. Répartition du capital | 86>88 |
| 18.2. Droits de vote différents | 88 |
| 18.3. Contrôle de l'émetteur..... | 88 |
| 18.4. Accords d'actionnaires..... | 88 |
| 19. Opérations avec des apparentés..... | 88 |

| | | |
|------------|--|-----------------|
| 20. | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | |
| 20.1. | Informations financières historiques..... | 65>81 |
| 20.2. | Informations financières pro forma..... | n.a. |
| 20.3. | Etats financiers..... | 65>81 |
| 20.4. | Vérification des informations financières historiques annuelles..... | 79>80 |
| 20.5. | Date des dernières informations financières..... | n.a. |
| 20.6. | Informations financières intermédiaires et autres..... | n.a. |
| 20.7. | Politique de distribution des dividendes..... | 11 |
| 20.8. | Procédures judiciaires et d'arbitrage..... | 54 |
| 20.9. | Changement significatif de la situation financière..... | 92>93 |
| 21. | Informations complémentaires | |
| 21.1. | Capital social | |
| 21.1.1. | Capital souscrit et actions autorisées..... | 86>88 |
| 21.1.2. | Actions non représentatives du capital..... | 88 |
| 21.1.3. | Actions détenues par l'émetteur..... | 87 |
| 21.1.4. | Valeurs mobilières convertibles..... | 88 |
| 21.1.5. | Capital souscrit non libéré..... | n.a. |
| 21.1.6. | Capital faisant l'objet d'une option..... | n.a. |
| 21.1.7. | Historique du capital social..... | 87 |
| 21.2. | Acte constitutif et statuts | |
| 21.2.1. | Objet social de l'émetteur..... | 83 |
| 21.2.2. | Dispositions statutaires relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance..... | 83>85 |
| 21.2.3. | Droits des actions..... | 85 |
| 21.2.4. | Actions pour modifier les droits des actionnaires..... | 85 |
| 21.2.5. | Convocations des assemblées générales et admissions..... | 86 |
| 21.2.6. | Changement de contrôle..... | 86 |
| 21.2.7. | Conditions de déclaration des franchissements de seuils..... | 86 |
| 22. | Contrats importants..... | 93 |
| 23. | Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts..... | n.a. |
| 24. | Documents accessibles au public..... | 91 |
| 25. | Informations sur les participations..... | 76>77 |



*S*ALVEPAR
Groupe TIKEHAU